L'ENGAGEMENT DES PÈRES

LE RAPPORT 2007-2008

sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

L'ENGAGEMENT DES PÈRES

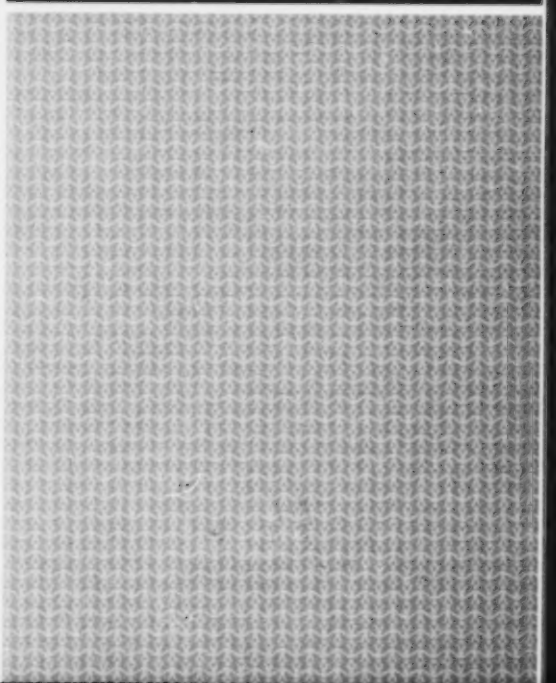

L'engagement des pères : Le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 12 juin 2008, conformément à l'article 14 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Ce rapport a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail formé de :

Suzanne Amiot
Dominique Barsalou
Marc-André Plante
Gilles Prud'homme
Marie Rhéaume, présidente du Conseil
Guertine Rigaud
Bill Ryan
Marjolaine Siou, présidente du comité

Rédaction : **Donald Baillargeon**

Recherche : **Donald Baillargeon**
Germain Dulac
Jean-François Beaupré

Coordination : **Isabelle Bitaudeau**, secrétaire générale

Soutien technique : **Nancy Carré, Céline Gariépy**

Révision bibliographique : **Pascale Santerre**

Révision linguistique : **Italiques**

Graphisme : **Matteau Parent graphisme et communication inc.**

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce rapport sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678
Télécopieur : 418 643-9832
Sans frais : 1 877 221-7024
Site : www.cfe.gouv.qc.ca

© 2008 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2008
Bibliothèque nationale du Canada, 2008

Septembre 2008
ISBN : 978-2-550-53968-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-53967-4 (version Pdf)

Les pages intérieures ont été imprimées sur du Rolland Opaque, contenant 30 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

30 %

Mot de la présidente 5

Introduction 7

1 ESQUISSE SOCIALE DES PÈRES 10

1.1. Facteurs d'évolution de la paternité 12

1.2. Des statistiques rares et dispersées 15

1.2.1. Scolarité et formation 16

1.2.2. Santé 18

1.2.3. Condition économique 19

1.2.4. Diversité d'origine ou d'appartenance 20

1.2.5. Plus de données sur les pères seuls 22

1.3. Une diversité de situations et des trajectoires complexes 24

1.4. La garde partagée en progression 28

2 PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES PÈRES 32

2.1. Un engagement bénéfique pour les enfants 34

2.2. Plusieurs manières de s'engager 35

2.3. Un engagement qui évolue 39

2.3.1. La prise du congé de paternité 40

2.3.2. Données issues d'enquêtes et d'études 42

2.4. Un engagement en conflit avec le travail rémunéré 47

2.5. Engagés, malgré tout 49

2.6. L'engagement citoyen : un complément de la relation directe avec l'enfant 53

2.7. L'engagement envers ses enfants adultes 55

3

4

5

LES CARACTÉRISTIQUES QUI FAVORISENT L'ENGAGEMENT PATERNEL 58

3.1. Caractéristiques personnelles du père 60

3.2. Caractéristiques familiales 63

3.3. Des rôles parentaux en mouvance 67

LES PÈRES ET LES MILIEUX DE VIE OU DE SERVICES 70

4.1. Les milieux de travail et l'investissement dans le travail 72

4.1.1. La contribution des milieux de travail 75

4.1.2. Ce que les pères souhaitent 76

4.2. Le milieu de la santé 78

4.3. Les milieux éducatifs 81

4.4. Les milieux communautaires 84

L'ACTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE PATERNITÉ 88

5.1. Obligations juridiques du père 90

5.2. La filiation en question 91

5.2.1. L'accès des tiers à l'enfant 92

5.3. Des interventions de l'État engagent les pères 93

5.4. Pères, intervenants ou chercheurs s'attendent que l'État s'engage davantage envers les pères et avec eux 96

CONCLUSION 100

Bibliographie 106

Liste des figures et des tableaux 118

Annexe – Bref regard sur la paternité dans d'autres pays ou territoires 119

Composition du Conseil de la famille et de l'enfance 120

MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est sur la paternité que le Conseil de la famille et de l'enfance a choisi de porter son attention pour élaborer son rapport annuel sur la situation et les besoins des familles. Ce choix s'explique par plusieurs raisons qui tiennent à la fois de l'actualité et de la mission du Conseil, plus particulièrement celle remplie au moyen de son rapport annuel. Au cours des dernières années, l'actualité a, à quelques reprises, ramené la question des pères à l'avant-plan, les revendications des groupes de pères attirant l'attention des médias. Cependant, au-delà des quelques manifestations parfois bruyantes menées par ces groupes, nous sommes de plus en plus nombreux à être témoins de l'évolution tranquille du rôle des pères dans la vie de tous les jours, une évolution de plus en plus visible de la place que prennent les enfants dans la vie des hommes québécois.

Parmi tout ce qui se dit et s'écrit sur la paternité, les membres du Conseil souhaitaient obtenir et donner l'heure juste en ce qui concerne la situation de la paternité au Québec. Après les multiples transformations de la vie de famille depuis près de cinquante ans, où en sont rendus les pères ?

Tout au long du cheminement du dossier, nous avons pu constater qu'un nombre significatif d'études et de recherches sur les pères ont été effectuées au Québec, depuis une quinzaine d'années surtout. La paternité reste néanmoins un sujet sous-exploité dans les écrits sur la famille, en particulier dans les écrits gouvernementaux. Les statistiques sont rares, éparses et n'arrivent pas toujours à rendre compte de manière fidèle de la situation des pères, avec pour résultat que celle-ci est plus souvent commentée qu'étudiée.

Par ce rapport, le Conseil souhaitait s'inscrire dans une approche autre que celle qui oppose souvent paternité et maternité, féminisme et masculinisme, le tout dans l'intérêt de la famille et des enfants. Plusieurs soutiennent que la première source d'inégalité entre les hommes et les femmes réside dans les conséquences liées au fait que ces dernières peuvent donner naissance. C'est pourquoi, pour le Conseil, il est important de mieux définir la place des hommes dans la famille, d'abord parce qu'il est de plus en plus reconnu que les enfants retirent des avantages indéniables de la présence d'un père, ensuite

parce que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes ne pourra se réaliser que dans la mesure où les responsabilités liées aux enfants seront partagées, au même titre que les responsabilités financières de la famille le sont.

Dans le présent rapport, le Conseil a choisi d'adopter une approche positive plus susceptible d'amorcer un débat serein qu'une polémique. Les observations sur l'engagement des pères du Québec faites par plusieurs analystes appuient un tel choix. Certains lecteurs estimeront que nous avons pu faire preuve de complaisance à l'égard des pères qui ont de la difficulté à jouer pleinement leur rôle ; d'autres, que nous n'avons pas été assez élogieux pour les pères engagés et présents. Le défi consistait à mettre en lumière le fait que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il existe une vraie diversité et que la dernière chose dont les hommes ont besoin pour être soutenus dans leur parcours vers une paternité assumée, c'est d'être décrits à l'aide de clichés réducteurs.

On dit souvent que les gens heureux n'ont pas d'histoire. Au fil de l'élaboration de ce rapport, nous avons rencontré de nombreux pères visiblement épanouis dans leur rôle et fiers de le dire. C'est donc dans ce contexte que les membres du Conseil s'associent à moi pour vous souhaiter une lecture des plus stimulantes.

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, les interrogations sur la place et le rôle du père se sont multipliées tant dans la famille que dans la société. Le père d'autrefois, confirmé sur le plan juridique dans un statut de chef de famille, souvent perçu comme pourvoyeur et confiné dans ce rôle unique, a fait place au père d'aujourd'hui, et l'autorité parentale est désormais conjointe et partagée entre les deux parents. Le double mouvement qui a incité les femmes à occuper la sphère publique par leur participation massive au marché du travail, a amené les hommes, de leur côté, à occuper une plus grande place dans la sphère domestique. Dans le sillage des grandes évolutions sociales, comme le mouvement d'émancipation des femmes et la démocratisation des relations familiales, nos attentes envers les pères se sont diversifiées. Ces phénomènes ont été accompagnés par une plus grande fragilité des unions conjugales, par l'augmentation des unions libres et par la décroissance des mariages, une tendance particulièrement vigoureuse au Québec.

Cette évolution coïncide également avec le désir exprimé des pères de s'engager davantage ou différemment auprès de leurs enfants. D'une manière générale, la conviction que l'engagement paternel a des effets bénéfiques sur le développement des enfants et sur leur avenir est en progression. On observe dans la vie courante une évolution rapide des comportements des parents de jeunes enfants. Les pères font preuve d'une volonté de proximité affective et d'une aspiration à entretenir une présence active quotidienne auprès de leurs enfants.

Le Conseil a choisi de porter son attention sur cette réalité actuelle de la condition paternelle et d'éclairer la situation des pères québécois d'aujourd'hui. Il en a donc fait le thème de son rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec. Dans ce rapport, il a tenté de cerner cette condition sans toutefois chercher à l'aborder sous l'angle de la comparaison entre les pères et les mères. Il traite principalement de l'aspect de la paternité qui se traduit dans l'investissement des pères pour leurs enfants, sans nier qu'il existe d'autres aspects, tels que le lien avec la conjointe ou avec la famille. Notons que le rapport ne s'est pas penché sur la question du « beau-père ».

Le premier chapitre du rapport esquisse un portrait de ce que l'on sait des pères du Québec. Il cherche à aller au-delà des perceptions répandues pour décrire les caractéristiques des pères, de leurs familles et de leurs trajectoires. Le deuxième chapitre cherche à mieux cerner ce qu'est l'engagement paternel et comment se manifeste l'investissement des pères par rapport à leurs enfants.

La suite du rapport tente d'éclairer l'influence des facteurs qui favorisent cet engagement et ceux qui lui font obstacle. Le troisième chapitre traite des caractéristiques personnelles et familiales du père. Le suivant porte sur les relations entre les pères et les institutions ou les organismes avec lesquels ils sont en interaction : le milieu du travail, les services publics et les services communautaires. Le dernier s'intéresse aux politiques publiques et à l'action de l'État en relation avec l'engagement paternel.

Les pères présentent différents visages. Ils se distinguent par leurs caractéristiques personnelles et sociales, par les types d'union conjugale ou la situation matrimoniale dans lesquels ils se trouvent. Le rapport s'intéresse à tous les hommes concernés par le bien-être global et par l'avenir des enfants avec lesquels ils vivent ou dont ils se sentent responsables. Cependant, il ne cherche pas à analyser en profondeur des situations particulières comme la paternité à l'adolescence, celle vécue en contexte migratoire ou encore au sein d'une famille homoparentale.

Comme pour ses rapports antérieurs, le Conseil s'est appuyé sur la littérature et la recherche scientifiques, en l'occurrence celles portant sur les tendances et les déterminants de l'investissement des pères auprès de leurs enfants. En vue de ce rapport, le Conseil a aussi pu compter sur une étude du sociologue Germain Dulac, qui compte à son actif plusieurs publications sur les hommes et la paternité. Notons que ce sont davantage les études et les recherches portant sur la condition masculine et paternelle qui ont été consultées que celles portant sur le champ familial dans son ensemble. Le Conseil s'est aussi basé sur les données statistiques disponibles et sur les propos recueillis au cours de consultations auprès de pères et d'intervenants qui œuvrent auprès

d'eux tenues à Montréal, à Trois-Rivières et à Sept-Îles entre les mois de mai 2006 et juin 2007. Il a aussi participé aux deux Su-père conférences présentées par le Regroupement pour la valorisation de la paternité en février 2007 et en février 2008. Il était également présent au colloque organisé par l'équipe Masculinités et Société à l'occasion du congrès 2008 de l'Association francophone pour le savoir (Acfas). Plusieurs personnes concernées par la problématique paternelle venant d'horizons divers ont pu se faire entendre du Conseil.

1

ESQUISSE SOCIALE DES PÈRES

1.1 FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA PATERNITÉ

Au fil des transformations de la société québécoise depuis plus de cinquante ans, le monde de la famille a connu une véritable révolution : une formidable redéfinition du rôle des pères et de leur place au sein de la famille s'est opérée. Notons au passage que, si le Conseil évite habituellement de qualifier les changements survenus au sein de la famille, le concept d'évolution de la paternité suppose que plusieurs des transformations observées sont bénéfiques. Bien sûr, parmi les générations précédentes, des pères étaient très attachés à leurs enfants et montraient un grand sens des responsabilités envers eux et leur famille. La conception des rôles parentaux était cependant plus rigide qu'elle l'est aujourd'hui.

Malgré le fait que la redéfinition du rôle du père soit toujours en cours, il est possible d'établir certains facteurs déterminants dans cette évolution. L'énumération des facteurs et les explications les entourant nous aideront à comprendre les interactions entre les pères et l'ensemble de la société relativement à la façon dont s'exerce la paternité.

Nouvelle parentalité

L'évolution des connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant et sur la pédagogie en général a contribué à amener à une nouvelle façon d'être parent. Les pères qui appliquaient, dans beaucoup de familles, un modèle d'éducation basé sur l'affirmation autoritaire de leur propre personne ont participé à la définition de cette nouvelle parentalité caractérisée par l'avènement de la famille « démocratique ». Nous pouvons également mentionner, entre autres facteurs, que la sécularisation importante de la société québécoise durant la même période a, en quelque sorte, fait place à un plus grand libre arbitre des parents en matière d'éducation. Nous constatons manifestement l'abandon de la figure monolithique du père dans la société québécoise.

1. « Chaque personne est membre à part entière – petit ou grand – et traitée comme tel. L'importance n'est pas tant les rôles définis à l'avance que la personnalité de chacun. [...] Cette famille fonctionne sur le mode de la confiance mais aussi du partage relatif des tâches... » (Filax, 1990 : 17-18 et 181).

2. La conférence de Jean-Pierre Desaulniers sur l'image de la famille dans la télévision québécoise prononcée lors du colloque *Prendre en compte la diversité des familles*, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance en mai 2005, illustre fort bien cette évolution. Voir http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/autres.asp?categorie=1101105.

Ruptures conjugales

L'accroissement du nombre des ruptures conjugales n'est pas à négliger dans la redéfinition de la paternité. De nombreux pères ont notamment expérimenté à un moment donné la monoparentalité ou, plus globalement, le fait d'être le seul parent dispensateur de soins au sein d'une famille. Ce décloisonnement forcé des rôles parentaux a entraîné une prise de conscience importante pour les pères de leurs compétences dans la sphère privée.

Nouvelles attentes sociales

Ainsi, le regard porté sur les pères s'est élargi et ne limite plus leurs responsabilités à celles de principal pourvoyeur. L'influence du modèle de la famille conjugale ou moderne , au sein de laquelle les tâches parentales étaient fortement divisées selon le genre et qui a occupé une courte période au cours du siècle dernier, s'estompe. De nombreuses recherches et campagnes de sensibilisation ont mis l'accent sur le lien entre le déficit d'engagement paternel et des problèmes sociaux, comme les troubles du comportement, la criminalité juvénile ou la toxicomanie. La société attend dorénavant des pères qu'ils assument toutes sortes de responsabilités par rapport à leurs enfants. Est-ce un indice qu'elle se dirigerait vers une nouvelle normalisation de la paternité ?

Quête de sens par rapport à la paternité

Bien que récente dans son expression publique, notamment dans le discours des groupes de pères et dans les revendications liées à la condition paternelle, la quête de sens des pères relativement à la paternité existe depuis quelques décennies. L'éclatement des modèles sociaux et l'affaiblissement de la norme sociale suivant laquelle un homme se marie puis fonde une famille selon un processus linéaire incontesté socialement amènent de nombreux questionnements. Tout d'abord, pourquoi un homme désire-t-il devenir père ? Ensuite, comment cette expérience peut-elle l'enrichir ? Enfin, comment doit-elle se vivre dans la multiplicité des parcours conjugaux ? Voilà toutes des questions qui désormais trouvent des réponses individuelles sous la forme d'un projet parental bien personnel plutôt que dans un modèle familial unique.

Intérêt porté à la paternité par la recherche

Les préoccupations sociales concernant la paternité se sont répercutées notamment dans les domaines de la recherche et de l'intervention sociales. En 1993, le Québec a vu naître ProsPère, un partenariat qui conçoit et met en œuvre un programme diversifié de recherches et d'actions sur les pères et la paternité. L'équipe est née dans la foulée des travaux du groupe de travail à l'origine du rapport *Un Québec fou de ses enfants*. Le Québec, de l'avis d'un

---

3. Voir à ce sujet le Conseil sur la diversité des familles (CFE, 2005b : 18-19).

expert, se distingue maintenant d'autres sociétés par le nombre significativement élevé de femmes et d'hommes engagés dans les recherches, les études et les interventions concernant les pères et les hommes. On dispose donc, en plus des données de certaines enquêtes, d'un nombre important d'études ou de recherches sur les pères ou la paternité.

Quelles grandes tendances trouve-t-on dans les publications existantes ou annoncées sur les pères et la paternité ? Les chercheurs Lacharité et Quéniart ont noté les trois suivantes : « La forme que prennent les préoccupations actuelles à l'égard des pères et de la paternité s'articule autour de trois axes interdépendants : la paternité – et les pères – comme objets de connaissances et de savoirs, la paternité – et les pères – comme cibles de politiques de l'État et de pratiques sociales, et le père comme sujet d'une expérience distinctive – l'expérience paternelle » (2005 : paragr. 1).

Récemment, la revue *Enfances, Familles, Générations* publiait un numéro intitulé « Paternité : bilan et perspective » (Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, 2005*b*). La même année, l'Institut national de santé publique du Québec publiait *Images de pères : une mosaïque des pères québécois*, un ouvrage inspirant par les idées véhiculées sur la paternité et les défis institutionnels et sociaux mentionnés (Forget, 2005). Le Conseil a eu accès à certains chapitres d'un livre en préparation sous le titre *Prospère, la paternité au 21e siècle ?*. Ces ouvrages, en plus de la publication ministérielle *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005*, ont contribué significativement à la production de ce rapport. Le numéro « Le papa nouveau » de la *Gazette des femmes* de juin 2007 a aussi été inspirant (Conseil du statut de la femme, 2007).

Grâce à un nombre significatif de publications récentes, on en sait davantage sur le sujet. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'on connaît toutes les conditions économiques et sociales des pères, ni que ceux-ci ont beaucoup eu l'occasion de s'exprimer dans le cours de la production de ces connaissances (Devault et autres, 2003).

Exploiter les données sociales existant sur les pères est important, car leurs caractéristiques et celles de leur entourage familial ont vraisemblablement une influence sur l'exercice de leur rôle, sur les perceptions et la conception qu'ils en ont. Le présent chapitre cherche donc d'abord à répondre à cette question : que sait-on des caractéristiques des pères et de leur famille ? Dispose-t-on des connaissances et des données qui permettent de faire un bon portrait social des pères, de dépeindre leurs caractéristiques sociodémographiques (leur nombre, leur âge, leur état matrimonial, le nombre et l'âge de leurs enfants, etc.) ?

1.2 DES STATISTIQUES RARES ET DISPERSÉES

Les recensements et certaines grandes enquêtes effectuées auprès d'échantillons représentatifs fournissent un bon nombre de données statistiques sur les familles et sur les hommes. Toutefois, dans le champ de la statistique, la paternité semble être un domaine hautement négligé. Le Conseil l'a constaté après avoir déterminé une trentaine de variables pouvant être le sujet de statistiques et fait le tour des sources possibles de statistiques sur les pères et la paternité pour les étudier.

On s'aperçoit rapidement de la rareté des statistiques sur les pères en consultant *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005*, qui s'appuie sur les données du recensement de 2001 et sur d'autres provenant d'enquêtes. On pourrait s'attendre d'y trouver les éléments permettant d'en tracer un portrait statistique. Cependant, la notion de « père » y est peu présente, et on la trouve surtout sous le terme « pères seuls », pour lesquels le document fournit un nombre intéressant de données. Les autres pères sont repérables à partir de la notion de conjoint, qui, elle, ne correspond pas toujours au père. La définition du terme « parents » indique bien que « l'homme de la maison » peut ne pas être le père des enfants[a].

Le Conseil a aussi cherché à exploiter les données des enquêtes majeures[b] et les résultats des analyses qui en ont été faites. Il a constaté que les enquêtes canadiennes et les analyses permettent de bien cerner les trajectoires familiales et paternelles. Toutefois, un nombre important de travaux semble axé sur des situations assez fréquentes (divorce, séparation, aménagement de la garde des enfants), mais qui ne sont pas celles du plus grand nombre de pères[c]. Peut-on penser, en outre, que la plupart de ces travaux portent plus sur

---

a. Le terme « parents » désigne les pères ou les mères, en couple ou non, vivant avec des enfants encore à la maison. Lorsqu'il est question du recensement, il peut, depuis 2001, désigner des parents dans un couple de même sexe, ou encore des grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants, en l'absence des parents. Des personnes, parents d'enfants qui ne vivent plus à la maison, ne sont pas comptabilisées comme pères ou mères, dans les données du recensement. De plus, le terme « parents » peut aussi englober des personnes, conjoint ou conjointe, qui font office de parent dans la famille (MFACF, 2005 : 346) Un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille (MFACF, 2005 : 72).

b. Enquête sociale générale, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec 1998-2002 et Enquête sociale et de santé 1998.

c. Les divorces et séparations sont loin de toujours survenir chez les pères et mères (d'enfants mineurs).

la conjugalité que sur la paternité ? Une revue de la littérature sur la paternité amène à constater qu'on ne dispose pas au Canada, comme c'est le cas aux États-Unis, d'un portrait détaillé des diverses situations familiales dans lesquelles les pères se trouvent (Dubeau, Clément et Chamberland, 2005 : 4).

Si l'étude sur les nourrissons (Institut de la statistique du Québec, 2000) fournit certaines données sur les pères concernés, sur leur santé par exemple, l'Enquête sociale et de santé (1998), pour sa part, contient des renseignements importants, mais surtout sur les hommes en général. En somme, les données et les analyses statistiques sur les pères et sur la paternité sont rares et dispersées.

On ignore, par exemple, le nombre d'hommes qui sont pères au Canada et au Québec. Le recensement de 2001 a dénombré au Québec 68 025 pères vivant seuls avec leurs enfants, mais on ne connaît pas le nombre total des pères qui vivaient alors avec des enfants [7]. En effet, tous les parents ne sont pas comptabilisés par le recensement ; c'est le cas de ceux dont l'enfant vit en garde partagée et réside chez l'autre parent la journée de la collecte des données. Il s'agit d'une situation assez souvent signalée aux responsables de Statistique Canada. Le fait de recueillir des données plus précises sur les pères témoignerait pourtant de l'intérêt qu'on leur porte et irait dans le sens d'une valorisation de la paternité.

Pour toutes ces raisons, on ne peut faire qu'une esquisse des figures paternelles présentes auprès des enfants et des adolescents. Compte tenu des limites des données statistiques disponibles et des objectifs du rapport, les éléments les plus porteurs de réflexion seront présentés. On sait que les caractéristiques sociodémographiques et la situation matrimoniale des pères sont diverses, comme celles de leurs descendants. C'est de certaines de ces caractéristiques dont il sera question dans les sections suivantes.

1.2.1. Scolarité et formation

Le niveau de formation a progressé beaucoup au Québec depuis la fin des années soixante. Entre 1981 et 2001, le nombre médian d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus est passé de 11,4 à 13,0 – le progrès le plus important au Canada. L'augmentation a été de 1,5 année pour les hommes et de 1,7 pour les femmes (Institut de la statistique du Québec, 2005 : 90). Cela se reflète dans les statistiques contenues dans le tableau suivant.

7. Ainsi, l'on ne peut pas dire que le recensement de 2001 dénombrait alors 1 000 243 pères au Québec en additionnant le nombre de familles biparentales avec enfants de tous âges (932 220) et celui des familles monoparentales avec pères seuls (68 025). Ce total donne plutôt un aperçu du nombre de « figures paternelles » avec lesquelles les enfants vivent.

TABLEAU I Répartition en nombre et en pourcentage des pères selon le type de famille et le plus haut niveau de scolarité

Plus haut niveau de scolarité	Pères en couple	Pères seuls
Sans diplôme du secondaire	231 145 (24,8 %)	22 605 (33,2 %)
Avec diplôme du secondaire ou certificat d'école de métier	224 375 (24,1 %)	16 775 (24,7 %)
Études collégiales sans certificat ou diplôme	49 920 (5,4 %)	3 870 (5,7 %)
Études collégiales avec diplôme ou certificat (DEC-AEC)	181 190 (19,4 %)	10 875 (16,0 %)
Études universitaires sans diplôme ou grade	45 470 (4,9 %)	2 985 (4,4 %)
Études universitaires avec certificat ou grade	200 120 (21,5 %)	10 920 (16,1 %)
Total	**932 225 (100 %)**	**68 025 (100 %)**

On constate qu'en 2001, 45,8 % des pères en couple vivant avec des enfants possédaient un certificat d'études collégiales ou plus. Plus d'un sur quatre avait fait des études universitaires. Il reste cependant d'importantes inégalités en matière de formation chez les pères. Un père de famille biparentale sur quatre et un père de famille monoparentale sur trois n'avaient pas de diplôme d'études secondaires. Un autre tableau, non présenté ici, indique que 18,6 % des pères vivant en couple (ayant des enfants de moins de quatre ans) et 30,9 % des pères vivant seuls avec des enfants du même âge n'avaient pas de diplôme d'études secondaires en 2001. En 2005-2006, c'est 21 % des hommes qui abandonnaient leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007). Toutefois, des données plus récentes indiquent que le niveau de formation de base des pères s'élève encore.

Par ailleurs, un fossé se creuse entre la scolarité des pères et celle des mères, une tendance dont les conséquences sont encore incertaines :

> Ainsi, dans les familles biparentales avec de jeunes enfants, assimilables aux générations de parents plus jeunes, la scolarité du père et de la mère est équivalente dans 44,9 % des familles. La scolarité de la mère est toutefois supérieure à celle du père dans 32,5 % des cas et l'inverse n'est vrai que dans 22,6 % des familles. La comparaison de ces données avec celles sur les familles plus âgées montre qu'il s'agit bien là d'un renversement de tendance, le fossé entre la scolarité des pères et celle des mères se creusant avec le temps, à l'avantage de la femme. (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine 2005 : 13)

Il faut aujourd'hui une bonne formation pour être reconnu par la société comme personne autonome, travailleur productif et citoyen qualifié. Sans une telle formation, les pères risquent de se trouver vulnérables à plusieurs points de vue, disqualifiés, sinon exclus. Favoriser le renforcement ou le développement du potentiel des personnes apparaît d'ailleurs comme la première stratégie de la Politique de la santé et du bien-être (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992) et de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002). La réussite et la persévérance scolaires des garçons semblent donc recouvrir des enjeux importants pour les pères de demain et leur capacité à fournir leur part au bien-être de leurs enfants.

1.2.2. Santé

Les hommes du Québec jouissent d'une espérance de vie enviable. *La santé des hommes au Québec*, la première monographie sur ce sujet effectuée à partir des données de l'Enquête sociale et de santé 1998, rappelle qu'elle s'établissait à 75,4 ans en 1999, l'espérance de vie sans incapacité s'élevant, pour sa part, à un peu plus de 62 ans (Antil, 2005). On sait par ailleurs que les personnes en couple vivent plus longtemps (Bouhia, 2007) et que, selon les indicateurs usuels[8], les hommes en couple ont une meilleure santé que les célibataires. Par contre, la rupture comporte souvent autant de risques pour la santé que le célibat (Forget, 2005 : 39).

L'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (1998-2002) nous apprend que 34 % des pères – de nourrissons de cinq mois en l'occurrence – souffriraient d'un problème chronique de santé, les trois problèmes les plus fréquemment mentionnés étant les allergies autres qu'alimentaires (14 %), les maux de dos (9 %) et l'asthme (5 %) (Institut de la statistique du Québec, 2000*b*). C'est un taux relativement élevé, chez des pères plutôt jeunes pour la plupart[9]. L'Enquête sociale et de santé 1998 a montré la présence de plus d'un problème de santé de longue durée chez 20,6 % des hommes de 25 à 44 ans (catégorie d'âge où l'on trouve la majorité des pères d'enfants mineurs). Selon la même enquête, 14,6 % des pères vivant dans des familles biparentales intactes et 25 % des pères vivant dans les familles recomposées ont montré un niveau élevé de détresse psychologique (Antil, Bergeron et Cloutier, 2005 : 118 et 134).

De son côté, le rapport Rondeau souligne que les hommes sont généralement plus enclins à adopter des habitudes de vie qui leur nuisent (mauvaise alimentation, tabac, dépendances, prises de risque) et ont peu de réseaux de soutien.

8. Les facteurs de mortalité et de morbidité, les comportements et les perceptions de la santé.
9. L'enquête indique aussi que les pères sans diplôme d'études secondaires sont moins nombreux à déclarer un état de santé excellent ou très bon que ceux qui détiennent un diplôme universitaire. Un tel écart a été observé entre les pères appartenant à un ménage se situant sous le seuil de faible revenu et ceux vivant dans des familles disposant d'un revenu jugé suffisant (ISQ, 2000*b* : 29-30).

Certains d'entre eux ressortent très meurtris des ruptures d'union[10], relève-t-il, ajoutant que ces hommes sont mal à l'aise de demander de l'aide et ne savent généralement pas où la chercher. On y apprend que l'augmentation du taux de suicide depuis 1990 au Québec est essentiellement due à la croissance du phénomène chez les hommes. Enfin, ces derniers négligent souvent les examens de dépistage et persévèrent peu dans les traitements une fois que les premières douleurs ont été calmées (Ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004).

Les chercheurs qui ont rédigé *La santé des hommes au Québec* estiment qu'il y a matière à s'inquiéter et à agir. Des données, écrivent trois d'entre eux, montrent que les indicateurs « objectifs » de la santé des hommes (longévité, présence de maladies causant le décès, profil de risques, etc.) leur sont globalement défavorables. En revanche, les indicateurs « subjectifs » que fournissent les hommes (perception de la santé physique et mentale, déclaration de problèmes de santé, recherche de soins, etc.) suggèrent une vision sociosanitaire plus optimiste que celle des femmes (Cloutier, Tremblay et Antil, 2005 : 155).

Enfin, le collectif de chercheurs définit cinq grandes pistes pour l'amélioration de la santé et du bien-être des hommes, la première étant de faire de la santé des hommes une priorité ministérielle (Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec, 2005 : 167-168).

1.2.3. Condition économique

Quant à la condition économique des pères, on dispose de données sur leur temps moyen de travail rémunéré en 2005 et sur son évolution entre les enquêtes d'emploi du temps. On sait de plus qu'en 2005, le revenu moyen disponible des hommes en couple avec enfants s'élevait à 33 998 $[11] (Institut de la statistique du Québec, 2007). Cette donnée suggère qu'un bon nombre de pères ont un revenu après impôt et déductions sociales suffisant pour assumer leur part des responsabilités financières à l'égard de leurs enfants, tandis que d'autres disposent de revenus proches du seuil de faible revenu[12].

À notre connaissance, il existe peu ou pas d'autres données sur la condition économique des pères proprement dits, à l'exception des pères seuls. *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005* (: 271-315) fournit plusieurs statistiques sur les revenus de ces derniers, mais considère toujours le revenu du couple quand il s'agit des familles biparentales. Il n'existe donc pas de portrait de cette condition, qui intéresse d'ailleurs de plus en plus les analystes et les intervenants du domaine de l'engagement paternel.

10. Dans leur article, Vidal et Tremblay (2004) font bien ressortir la détresse ressentie par des pères divorcés ou séparés et qui ont peu ou pas accès à leurs enfants. Ils présentent plusieurs moyens possibles pour contrer le désengagement des pères.

11. Le revenu disponible est la portion du revenu qui reste après déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale. http://www.canadianeconomy.gc.ca/francais/economy/disposable.html (consulté le 11 juin 2008).

12. Sur les mesures du faible revenu, voir la publication du CFE (2004 : B16).

Les pères sont parties prenantes des réalités économiques des familles ; ils sont ainsi exposés à la précarité d'emploi et de revenu que connaissent une partie d'entre elles, de même qu'à l'endettement et aux différents facteurs qui s'y rattachent. Parce que plusieurs hommes et femmes sont touchés par l'insécurité d'emploi et le chômage, il faudra prévoir des stratégies pour que les centres d'emploi et les organismes d'aide incluent dans leurs priorités d'action la préoccupation pour l'effet du chômage et des pertes d'emploi sur le bien-être des enfants, concluent Turcotte et ses collaborateurs (2001).

1.2.4. Diversité d'origine ou d'appartenance

Des pères sont nés et ont grandi dans d'autres sociétés que la nôtre avant d'immigrer ici avec leur famille, ou d'en fonder une ici. D'autres appartiennent à l'une ou l'autre des 11 nations qui forment les communautés autochtones au Québec. Nous savons d'expérience que la société d'origine ou d'appartenance des pères les marque à plusieurs points de vue comme personne et comme père. Des particularités dans leurs conceptions de la paternité et des rapports avec la mère, dans leurs valeurs, normes et comportements par rapport aux enfants sont assez facilement observables. Les réalités des familles immigrées et celles des familles autochtones gagnent d'ailleurs en visibilité, ce qui se manifeste notamment dans les statistiques. Ainsi, on sait que la part des pères nés à l'étranger dans les naissances au Québec est passée de 3,4 % en 1980 à 5,0 % en 2004, et que celle des deux parents nés à l'étranger est passée de 7,3 à 15,0 % au cours de la même période (Duchesne, 2006 : 275). De son côté, *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005* innove et présente certaines données sur les familles immigrées et sur les familles autochtones[13].

Les pères immigrés

Ainsi, on dénombrait 155 540 familles immigrées avec enfants de tous âges en 2001 au Québec. Elles comptaient pour 12,3 % du total des familles avec enfants. La réalité de l'immigration se manifeste de plus dans un nombre significatif de familles mixtes (52 570, soit 4,1 % du total des familles du Québec), c'est-à-dire de familles dont l'un des parents est immigré ou résident non permanent et l'autre, natif du Québec ou du Canada. Au total, « le quart des pères de 1997 nés à l'étranger ont une conjointe née au Canada... » (Duchesne et Goulet, 2000). Cette mixité permet peut-être une plus grande familiarité avec les manières de concevoir et de pratiquer la paternité qui ont cours ici.

D'où viennent les « pères » des familles immigrées ? Historiquement, de l'Italie, du Portugal et de la Grèce :

13. Voir MFACF (2005 : 128-134 pour les familles immigrées ; 135-139 et 227 pour les familles autochtones).

> Parmi l'ensemble de la population du Québec, c'est d'Italie que provient le plus grand nombre d'immigrés, mais c'est une vague déjà ancienne et d'ailleurs on remarque que le nombre de bébés ayant un père né en Italie chute de 2 203 en 1977 à 294 en 1997. La proportion de ces pères ayant une conjointe née au Canada augmente de 29 % à 75 % au cours des mêmes années. On note les mêmes tendances pour les pères nés en Grèce et au Portugal. (Duchesne et Goulet, 2000)

Mais d'autres lieux d'origine gagnent du terrain, selon les mêmes auteurs : « À l'opposé, le nombre de bébés ayant un père né au Maroc et au Vietnam augmente beaucoup de 1977 à 1997. De même, le nombre de bébés ayant un père né aux États-Unis augmente au cours de cette période, de 400 à 600 » (Duchesne et Goulet, 2000).

La diversité ethnoculturelle des pères du Québec augmente depuis un bon nombre d'années déjà, et la tendance ne semble pas devoir changer. L'origine de leur conjointe place certains dans une situation de plus grande diversité encore : « Plusieurs pères ont une conjointe née dans un autre pays que le leur : en 1997, par exemple, 31 % des pères nés au Salvador ont une conjointe née dans un autre pays étranger, comme 23 % des pères nés en Jamaïque et en Égypte. Pour l'ensemble des pères des pays retenus, 10 % ont une conjointe d'un autre pays. »

Quelques caractéristiques des familles des pères immigrés sont aussi le sujet de statistiques : 9 % de ces pères vivant en famille biparentale sont en union libre, cette proportion montant à 32,2 % pour les pères natifs, et 21 % des familles non natives ont trois enfants ou plus. Par ailleurs, une plus grande proportion de pères immigrés que de natifs ne vit qu'avec des enfants majeurs – le tiers des pères de familles biparentales et près de 52 % des pères seuls.

Les pères autochtones

Quant aux pères d'identité autochtone, ils se retrouvent, selon le recensement de 2001, dans plus de 12 265 familles (avec enfants de tous âges)[14], soit plus de 1 % des familles du Québec. Ils sont mariés en grande proportion (70,8 %) et, dans plusieurs cas, leur conjointe n'est pas autochtone. Plus que les pères nés à l'étranger, les pères autochtones vivent la diversité ethnoculturelle au sein même de leur couple. En 2001, 12 400 des conjoints et des conjointes recensés vivaient avec un conjoint ou une conjointe non autochtone. Les pères autochtones vivent dans des familles nombreuses : 32 % d'entre elles comptent trois enfants ou plus[15]. Ils vivent aussi plus que les autres avec des enfants jeunes – 67,6 % de leurs enfants ont 14 ans ou moins. Mentionnons enfin qu'ils habitent surtout

---

14. Ce nombre ne comprend pas toutes les familles concernées, cinq réserves indiennes n'ayant pas participé au recensement.
15. Les familles autochtones se classent au 1er rang des familles nombreuses.

dans trois régions périphériques : le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord regroupent à elles seules 40 des 55 communautés où vivent plus de la moitié des autochtones du Québec.

Les statistiques nous disent peu de choses sur les pères autochtones – c'est le cas aussi en ce qui concerne leur famille –, et celles qui existent peuvent s'avérer peu éclairantes. En effet, dans la littérature plus récente, on caractérise « la maisonnée » plutôt que les familles et on met l'accent sur les relations intergénérationnelles, du fait qu'on trouve souvent cinq générations vivantes chez les autochtones. À notre connaissance, les chercheurs du Québec travaillant dans le domaine familial ne se sont pas encore penchés sur les visages que prend la paternité chez les nations autochtones ni sur son évolution actuellement. Il faut dire qu'il s'agit d'une tâche colossale, étant donné que peu d'études ont été faites jusqu'à maintenant sur les familles autochtones et que celles-ci présentent aussi des différences considérables selon les nations.

Selon le Secrétariat aux affaires autochtones, « [l]a diversité est au cœur de la réalité autochtone au Québec. Elle se manifeste de plusieurs manières, dans la langue, les traditions, les styles de vie, les croyances, et elle se trouve à la base d'identités spécifiques à chaque nation. C'est par leur appartenance nationale que se définissent la plupart des Amérindiens et des Inuits[16] ».

1.2.5. Plus de données sur les pères seuls

Au Québec, en 2001, on a recensé 68 025 pères monoparentaux ; ce nombre correspondait à 5,4 % du total des familles avec enfants de tous âges[17]. Par contraste avec les données générales sur les pères, les statistiques concernant ces pères sont relativement abondantes.

TABLEAU II Répartition des pères seuls selon quelques variables

Variable		Nombre	%
Âge du père	35-44 ans	21 010	30,9 %
	45-54 ans	23 085	33,9 %
Âge du plus jeune enfant	7-11 ans	11 570	17,0 %
	18-29 ans	16 495	24,2 %
Actif sur le marché du travail	Avec au moins un enfant de 0-4 ans	4 950	82,6 %

Revenu médian	Avant impôt	Après impôt
Avec un enfant	36 850 $	30 575 $
Avec deux enfants et plus	47 775 $	35 025 $

On trouve 64,8 % des pères à la tête de familles monoparentales dans les groupes d'âge de 35 à 54 ans. On remarque aussi que la proportion des pères monoparentaux augmente avec l'âge des enfants. Elle atteint 24 % lorsque les enfants ont entre 18 et 29 ans.

Le tableau nous montre que plus des quatre cinquièmes des pères monoparentaux font partie de la population active (les plus actifs sont ceux qui vivent avec au moins un enfant mineur [0-17 ans]). Cette situation se compare avantageusement avec celle des familles biparentales, où 74,1 % des conjoints sont actifs lorsqu'ils vivent avec au moins un enfant mineur (69,2 % avec au moins un enfant de moins de quatre ans) (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005 : 247-248).

Il n'existe pas, à notre connaissance, de données qui nous permettent de déterminer la répartition en nombre et en pourcentage des familles à faible revenu ayant un homme seul à leur tête. En revanche, on peut dire que, sur les 158 626 familles à faible revenu après impôt, 30 % (47 892) sont des familles où il y a un couple (donc avec un père et une mère) vivant avec des enfants de moins de 25 ans (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005 : 312).

1.3 UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ET DES TRAJECTOIRES COMPLEXES

La diversité des familles est une réalité que le Conseil a souvent mise en évidence au cours des dernières années. Elle ressort aussi des données du recensement de 2001, que la figure suivante présente en partie.

La figure ci-contre indique qu'environ les deux tiers des pères d'enfants de tous âges et vivant dans des familles biparentales sont mariés. Il est reconnu que le mariage est plus stable, même si la stabilité des unions libres – qui ont plus la faveur que le mariage – tend aussi à augmenter. Quant aux naissances issues d'unions libres, leur nombre s'élevait à 3,2 % en 1951 et oscille autour de 59 % depuis 2001, selon un estimé de l'Institut de la statistique du Québec (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005).

Par ailleurs, une part importante et grandissante des familles et des pères vivent avec des enfants majeurs seulement. C'est le cas d'un père de famille biparentale sur quatre (25,8 %) et de deux pères seuls sur cinq (42,3 %) (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005 : 104). Les pères seuls ont la charge d'enfants plus vieux, et leur proportion augmente à mesure que les enfants avancent en âge (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005 : 213). Cette réalité est peut-être moins connue étant donné que l'attention publique est portée plus souvent sur les familles avec de jeunes enfants.

Ajoutons que quelques centaines de familles québécoises ont deux hommes comme parents. *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005* rapporte qu'en 2001, 405 pères – soit 0,01 % du total des pères – vivaient dans un couple homoparental avec un enfant ou davantage, constituant des familles et une parentalité d'un type particulier dont on sait encore peu de choses. Les conjoints et les conjointes de même sexe peuvent cependant vivre les mêmes transitions que les autres couples.

Figure 1 : Les familles de recensement selon leurs principales caractéristiques, Québec, 2001

Qu'ils soient mariés ou en union libre, les pères n'en sont pas nécessairement à leur première ou deuxième union. Incidemment, il est impossible de dire si les pères mariés ou en union de fait vivent dans une famille intacte ou recomposée. Et leur situation conjugale et familiale peut être l'aboutissement de multiples transitions, ce que Le Bourdais (2007), à partir des données de l'Enquête sociale générale 1990, a illustré par la figure sur les trajectoires paternelles qui suit, portant sur des pères âgés de 40 à 49 ans.

Figure 2 : Trajectoires paternelles

Ce graphique indique de manière évidente que les pères ont pu passer par plusieurs statuts depuis leur entrée dans la paternité. Certains ont pu vivre quatre transitions ou plus qui peuvent conduire à une multiplicité de situations.

En ce qui a trait à l'entrée dans la paternité, la trajectoire de père en famille intacte demeure la plus fréquente, mais l'entrée des hommes dans les responsabilités familiales peut se faire en dehors du lien conjugal ou comme beau-père. Près d'un père sur cinq d'une famille intacte vit sans conjointe un certain temps et peut ensuite poursuivre sa trajectoire dans plusieurs directions.

De nombreuses transitions, y compris parfois la première, débouchent sur une famille recomposée et la mise en présence de deux fratries. Incidemment, selon l'auteure du graphique, on a tendance à sous-estimer le nombre et la proportion des familles recomposées. En 2001, elles représentaient 14 % des familles biparentales avec enfants de moins de 21 ans au Québec.

Par conséquent, les hommes se trouvent souvent dans la position de beau-père :

> [...] les familles recomposées intègrent trois fois sur quatre un beau-père. Il s'agit de familles dont tous les enfants sont nés d'une union antérieure de la mère. [...] Finalement, dans 8 % des cas, la composition des familles est plus complexe ; elle comprend un homme et une femme qui jouent à la fois le rôle de beau-père et de belle-mère auprès des enfants de leur conjoint et de père et mère auprès de leurs propres enfants. (Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2008)

Bref, si l'on peut déduire que la majorité des pères vit en couple, n'a pas connu de rupture et vit avec les enfants de sa première union, pour un certain nombre d'autres hommes les trajectoires sont moins linéaires, et il faut les prendre en considération pour comprendre les pères d'aujourd'hui, leur engagement envers leurs enfants et les conditions familiales dans lesquelles ils peuvent vivre.

Les ruptures d'union et les recompositions font en sorte que des hommes se retrouvent avec deux familles, et font donc face à des responsabilités qui peuvent être particulièrement exigeantes en matière de dépenses, de disponibilité de temps, d'équité de l'investissement, etc.

Dans son dernier rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants *Transitions familiales*, le Conseil mettait en évidence que chaque changement de situation demande une adaptation significative, et que les individus réussissent plus ou moins selon leurs caractéristiques et le contexte qui est le leur. La multiplication des changements peut demander plus d'efforts et avoir des répercussions sur l'engagement du père auprès de ses enfants.

1.4 LA GARDE PARTAGÉE EN PROGRESSION

Les ruptures d'union amènent le changement du mode de garde de l'enfant, qui détermine de nouvelles conditions d'exercice de la paternité et de nouvelles modalités du rapport entre le père et son enfant. La question de la place qu'ont les pères dans la garde des enfants après les ruptures d'union est donc pertinente.

La garde des enfants prend différentes formes, qui découlent d'une entente à l'amiable entre les parties ou d'une décision de la cour. Elle peut être confiée exclusivement à l'un des parents, l'autre disposant habituellement de droits d'accès, ou être partagée entre les deux parents dans des proportions variables.

La garde des enfants des parents divorcés ou séparés a évolué significativement depuis une vingtaine d'années. Ainsi, l'analyse des résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes montre qu'au cours des années 1990 au Canada, le nombre d'ordonnances de garde conjointe a rapidement augmenté ; la part des enfants faisant l'objet d'une garde physique conjointe est aussi en progression. En d'autres mots, la garde partagée est de plus en plus répandue, particulièrement au Québec. Les auteures écrivent en effet que « [l]es gardes partagées et les gardes exclusives accordées au père sont plus fréquentes au Québec qu'ailleurs au Canada. En outre, au Québec, les gardes partagées sont plus durables […] ».

L'analyse de l'enquête mentionnée ci-dessus indique aussi qu'au Québec, « les conditions associées à la garde et aux visites sont remplies avec plus de rigueur, et les enfants ont plus souvent leur mot à dire à ce sujet ».

---

20 À titre d'information, le modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants [illegible] calcul de la pension alimentaire, parle de garde exclusive quand un parent [illegible] de garde ; si chaque parent a l'enfant avec lui plus de [illegible] du temps, il s'agit d'une garde partagée. Quant aux droits d'accès, aussi appelés « droits de visite » [illegible] mineurs dont la garde est confiée à un parent [illegible] parents/334/ (consulté le 11 juin 2008).

21 Les données qui suivent proviennent de l'analyse [illegible]

22 Le terme « garde conjointe » fait référence [illegible] parents doivent prendre conjointement les décisions [illegible] des enfants. Dans certains cas de garde [illegible] leur enfant.

L'usage de plus en plus répandu de la garde partagée ressort aussi des données de l'Institut de la statistique du Québec (2006 : 94-95). Elles indiquent que 11 % des enfants de parents divorcés vivaient en garde partagée en 1995 et 29 % en 2003, selon un examen des ordonnances de garde prononcées en 2003 dans les situations de divorce. Le nombre de pères impliqués dans la garde partagée pourrait être plus élevé si la tendance mentionnée se vérifie dans les cas de ruptures des unions libres.

Ces données indiquent que les conditions d'accès des pères à leurs enfants après les ruptures d'union se sont améliorées.

Cependant, des questions demeurent. La garde partagée n'est pas nécessairement synonyme de répartition égale du temps de garde entre les deux parents. En outre, la garde des enfants de moins de cinq ans a été confiée à la mère dans une proportion de 69 % en 2003. Compte tenu du fait que les ruptures conjugales arrivent plus tôt dans la vie des couples et que les enfants sont alors en bas âge, peut-on penser que les gains associés à l'engagement précoce risquent de ne pas se matérialiser ou d'être perdus ?

Il a été constaté qu'en matière d'attribution de la garde, la situation économique précaire du père joue en sa défaveur, le père étant encore perçu comme le principal pourvoyeur de la famille. Un père sans emploi a moins de chances d'avoir la garde comparativement à une mère dans la même situation, laquelle pourra éventuellement compter sur la pension de son ex-conjoint pour l'entretien des enfants (Joyal et autres, 2003 : 90). Les effets qui peuvent en résulter sur l'investissement des pères sont-ils suffisamment reconnus et pris en considération par les décideurs concernés ?

Le mode de garde et sa détermination recouvrent aussi d'autres questions que celle du rapport entre père et enfant. Il y a des préoccupations propres au père, liées à son estime personnelle et à sa perception de la justice.

[illegible]

Conclusion

Il est intéressant, certes, d'avoir accès à de nombreuses données sur les pères seuls pour bien comprendre leur situation, parfois difficile, et pour que les politiques et l'action les concernant aient de meilleures chances de s'ajuster. Mais, on ne peut les considérer comme représentatifs de l'ensemble.

Les statistiques existant sur les conjoints vivant dans les familles biparentales peuvent donner une image approximative des caractéristiques des pères. Pour bien connaître et faire connaître la situation de l'ensemble des pères, le Conseil et bien d'autres organismes souhaiteraient que le recensement permette d'abord de les identifier comme père, même s'ils vivent sans leurs enfants le jour du recensement. Il serait bon que les enquêtes produisent et mettent à jour des données globales et précises sur leur revenu, leur état de santé, leur statut d'emploi et leur engagement envers leur enfant.

De plus, la collecte et l'analyse des données relatives à la famille, sa vie et ses membres, semblent mettre l'accent sur les mères et les enfants. Il y aurait lieu de faire les efforts nécessaires afin de réduire l'écart existant en matière de données statistiques.

La diversité des pères et leurs trajectoires variées rendent complexes la production et la mise à jour de données factuelles sur leur situation et leur engagement. Ce dernier facteur est cependant plus que jamais considéré comme essentiel au bien-être et au développement des enfants de même qu'à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes; il est donc plus que souhaitable de générer des données statistiques permettant de considérer les pères comme des sujets importants d'étude.

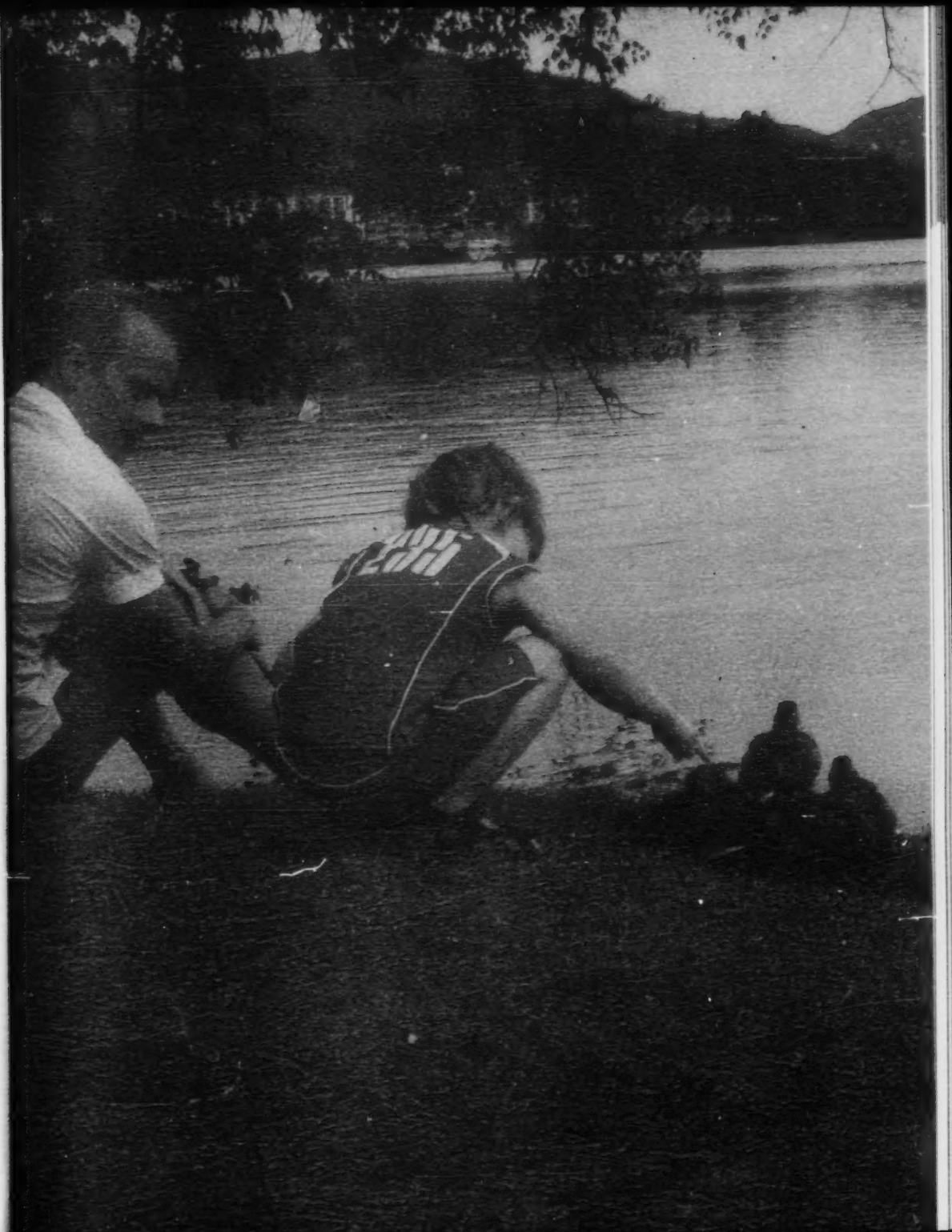

2

PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES PÈRES

Le rapport *Un Québec fou de ses enfants* (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991 : 89-91) faisait état de l'importance des relations entre les pères et les enfants quant aux préoccupations collectives sur la santé et le bien-être de ces derniers. Le groupe de travail qui l'a produit mettait d'ailleurs bien en évidence le rôle des pères, tout en signalant qu'aucune des études évaluées ou examinées n'accordait une attention spéciale aux futurs ou aux nouveaux pères. Le groupe semblait déjà au fait des bénéfices de l'engagement paternel pour les enfants observés par les recherches.

Mais quels bénéfices les enfants retirent-ils de la relation avec leur père ? Que recouvre la notion d'engagement paternel ? Que sait-on de la nature et du niveau de l'engagement des pères ? Comment cet engagement est-il mesuré et quelles sont les limites des données disponibles ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre tente de répondre.

2.1 UN ENGAGEMENT BÉNÉFIQUE POUR LES ENFANTS

Les recherches concluent que la présence du père et un niveau significatif d'engagement de sa part procurent des bénéfices incontestables aux enfants. Leurs compétences cognitives et sociales sont meilleures, de même que leur estime personnelle et leur santé mentale. Ils ont des comportements plus positifs, et moins de risques de mauvais traitements (Devault et Gaudet, 2003). À l'inverse, différentes recherches empiriques ont associé l'absence du père ou son faible niveau d'engagement à des symptômes dépressifs, à des troubles du comportement et à une faible estime de soi chez l'enfant.

Une chercheuse québécoise a montré récemment qu'en situation de jeu, le père réussirait mieux que la mère à établir un climat d'échanges bénéfiques et de coopération avec l'enfant, même quand ce dernier présente des troubles du comportement (Besnard, 2007 : 5). Les recherches indiquent aussi que l'engagement direct du père est d'autant plus nécessaire à l'adaptation de l'enfant quand l'environnement se complexifie (Paquette, 2005). Or, c'est le cas actuellement, et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. En somme, la présence et l'engagement du père tendent à procurer à l'enfant des avantages dont il va profiter toute sa vie durant et faire bénéficier son entourage et, éventuellement, ses enfants.

Mais, comment conçoit-on l'engagement des pères ? Quelles attitudes et quels comportements a-t-on tendance à promouvoir ?

2.2 PLUSIEURS MANIÈRES DE S'ENGAGER

L'engagement paternel a été le sujet de multiples efforts de conceptualisation pour les chercheurs, même si le besoin de compléter l'opération demeure. Au Québec en 2000, les chercheurs Ouellet, Turcotte et Desjardins en ont proposé la définition suivante : « L'engagement paternel s'exprime par une préoccupation et une participation continues du père biologique ou substitut à l'égard du bien-être physique, psychologique et social de son enfant. » L'équipe ProsPère a adopté la même définition, qu'elle assortit des dimensions suivantes : l'évocation, l'interaction, l'affection, la responsabilité, les soins et le soutien économique de l'enfant et la dimension politique[24].

Une autre définition, proposée un peu plus récemment, présente l'engagement comme « la capacité du père à établir des interactions soutenantes et affectives avec son enfant, à être disponible sans nécessairement être en contact direct avec son enfant, à prendre en charge la responsabilité de la vie quotidienne de l'enfant et à planifier sa routine et, enfin, à intégrer à son identité la dimension de son rôle de père » (Devault et autres, 2003 : 55).

On note dans ces deux définitions que l'engagement du père va au-delà de la relation directe avec l'enfant. Elles impliquent aussi de prendre ou de chercher les moyens pour assurer son soutien financier et matériel – d'assumer sa part de responsabilité de pourvoyeur. Elles évoquent la capacité d'être disponible pour son enfant sans nécessairement être en contact direct avec lui. Mais la participation implique aussi une relation *directe* avec l'enfant, de personne à personne, que les notions d'affection et d'interaction incluent. Selon Lacharité et Quéniart, cette notion de relation *directe* traduit même l'une des trois caractéristiques de la relation souhaitée entre le père et l'enfant (2005).

L'engagement paternel souhaité présente aussi deux autres caractéristiques en rapport avec le temps : la précocité et la durée. D'une part, le père est invité à s'impliquer dès avant la naissance de l'enfant[25], à participer ensuite aux soins du nouveau-né, à le prendre souvent dans ses bras, à lui montrer son affection, à s'y attacher affectivement, de manière qu'il soit fortement motivé à agir de son mieux pour son enfant et avec lui. La proximité affective précoce contribue à ce que l'un et l'autre deviennent unis par une relation intense.

---

24. La définition de l'engagement paternel et de ses dimensions se trouve à l'adresse Internet de l'équipe ProsPère http://www.grearddec.uqam.ca/prospere/pages/vision.htm
25. C'est la perspective proposée par la *Politique de périnatalité 2008-2018*. Des pères s'impliquent pour le bien-être de l'enfant avant sa naissance, par exemple, en arrêtant de fumer.

D'autre part, la préoccupation et la participation du père au regard du bien-être de l'enfant sont appelées à s'inscrire dans la durée, du moment où la grossesse est connue jusqu'à celui où l'enfant est capable d'assumer sa propre part de responsabilité à l'égard de son bien-être. Cet engagement va avoir à se maintenir au-delà des difficultés qui surviennent dans la relation père-enfant ; au-delà aussi des aléas de la relation conjugale, malgré une éventuelle rupture et la possibilité que le père n'habite plus à temps plein avec son enfant, et même lorsque ce dernier cohabite avec un « beau-père ».

Les caractéristiques soulevées par les chercheurs dans leurs efforts de conceptualisation de l'engagement paternel présentées jusqu'ici sont de nature qualitative. Mais il faut aussi un certain niveau de préoccupation pour le bien-être de son enfant, de responsabilisation et de participation à celui-ci pour concrétiser l'engagement paternel. Au-delà des critères retenus par les chercheurs, le niveau d'implication des pères est d'ailleurs le sujet d'attentes, d'ententes ou de divergences de vues, de malentendus et même de conflits à l'intérieur des couples. Ces débats privés ne sont pas étrangers aux attentes sociales exprimées notamment dans les lois. Le Code civil du Québec prévoit à son article 599 que « [l]es pères et mères ont, à l'égard de leur enfant, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation. Ils doivent nourrir et entretenir leur enfant ». Ainsi, le contenu minimal de l'engagement des parents est obligatoire, et c'est pourquoi le devoir financier pourra être déterminé par la cour dans les cas où les couples qui se séparent ne parviennent pas à s'entendre sur la pension alimentaire. Un niveau minimal d'engagement envers l'enfant est alors imposé au père, en l'occurrence, s'il est jugé capable de s'y soumettre.

Par ailleurs, le fait que l'État impose des obligations communes à tous les pères ne signifie pas que l'on doive promouvoir un seul modèle de père et des normes de pratiques paternelles, telles que penser, par exemple, que des pères qui n'accompagnent pas leur enfant à la garderie, à l'école ou chez le médecin ne s'impliquent pas assez ou encore idéaliser le modèle du père qui prend le congé de paternité et qui est présent auprès des enfants. La tendance à survaloriser certains comportements et à succomber à un nouveau stéréotype du père adéquat risque de contribuer à dévaloriser les pères qui ont opté pour une famille où les rôles sont plus traditionnels, que ce soit par choix délibéré ou à cause de contraintes, comme celles imposées par la présence d'un enfant ayant des incapacités importantes.

Les définitions présentées véhiculent une vision de l'engagement qui inclut une très large gamme de comportements et d'attitudes. Pour y correspondre, un père se doit vraisemblablement d'atteindre un niveau élevé d'implication auprès de ses enfants. Leurs auteurs mettent en garde contre la promotion d'un seul modèle de père et de normes de pratiques paternelles : « L'engagement peut passer par

l'une ou l'autre des dimensions [mentionnées], écrit l'équipe ProsPère. Les pères engagés n'ont pas à correspondre à un seul modèle et chacun est "père à sa manière". » De leur côté, les auteurs de la deuxième définition mentionnée expriment le besoin de concevoir une définition nuancée de l'engagement paternel, qui s'applique autant aux pères en situation d'exclusion économique et sociale qu'aux autres. L'engagement paternel doit donc être perçu de façon plurielle et non normative. Certains pères peuvent être plus affectueux, plus expressifs, plus spontanés dans la relation avec leur enfant ou plus démonstratifs dans le plaisir qu'elle suscite chez eux. D'autres peuvent accorder une plus grande importance à leur rôle de pourvoyeur ou de dispensateur de soins. La vision proposée de l'engagement paternel tend vers des manières d'être père respectueuses notamment de leurs différences de désir et de capacité de s'investir pour leurs enfants.

Cette vision non normative et plurielle de l'engagement rejoint une préoccupation exprimée par des pères lors des rencontres avec le Conseil. À leur façon, différents pères nous disent qu'une bonne ouverture s'impose en quelque sorte pour tenir compte de la diversité des pères et de leur situation. Ainsi, le père d'une fillette, lui-même issu d'un milieu familial qu'il qualifie de traditionnel, témoigne du fait que des hommes sont moins préparés que d'autres à devenir père et que cette transition est très exigeante pour certains : « Partout on me disait que j'étais censé aimer ça, la paternité, dit-il. Devenir père, c'est comme une chute dans le vide. [...] J'ai frappé un mur. [...] Ça m'a demandé un grand effort. »

Ce témoignage indique bien l'importance du désir de s'impliquer : un père ne peut pas seulement être obligé de se responsabiliser par rapport à son enfant. Les attentes de notre société concernant l'engagement paternel font d'ailleurs appel à un niveau élevé de désir des pères d'investir leur personne, leur temps et leur argent au bénéfice de leurs enfants. Le désir peut en outre permettre de vaincre d'importants obstacles. Malgré les difficultés, des pères s'investissent significativement auprès de leurs enfants et parviennent à établir et à maintenir une bonne relation avec eux. Leur désir en ce sens et leur détermination font la différence. On peut donc penser qu'il revient à chaque père de faire les choix qui sont à sa portée pour concrétiser le plus possible ses responsabilités paternelles.

« Je n'étais pas prêt et je n'avais aucune idée de ce qui m'attendait », dit aussi le père cité ci-dessus. Cette parole indique que le désir de s'impliquer ne suffit pas et qu'il faut se sentir capable de le faire. La capacité d'action peut être en relation avec des caractéristiques telles que l'estime de soi, le développement de connaissances et d'habiletés, la capacité à résoudre des problèmes, la connaissance des ressources du milieu et la capacité d'y avoir recours [Devault et autres, 2003 : 55]. Le potentiel personnel des pères a une importance non négligeable.

Des facteurs extérieurs agissent aussi sur eux. En plus du rôle de père, les hommes jouent aussi d'autres rôles sociaux. Ils sont des conjoints, des travailleurs et des citoyens. Ces divers rôles s'influencent mutuellement, de par les attentes auxquelles ils correspondent, les conditions d'exercice de chacun, les ressources qu'ils leur procurent et celles qu'ils leur demandent de mobiliser.

Les acteurs et les contextes avec lesquels leurs divers rôles les mettent en contact peuvent soutenir ou accroître leur désir et leur capacité de s'engager, devenant ainsi des **facilitateurs** de l'engagement. Ils peuvent au contraire influencer à la baisse leur désir d'engagement, par exemple en tendant à les convaincre que s'occuper des enfants, c'est « l'affaire des femmes », ou encore en imposant des contraintes majeures de temps[27]. Les contextes dans lesquels les pères se trouvent sont d'ailleurs bien présents dans la littérature sur les pères et leur engagement. Et l'importance de bien les prendre en compte est fréquemment rappelée par les chercheurs.

En somme, comme nous l'avons vu précédemment et comme le constatait un père, « il ne fait pas de doute qu'il existe chez les pères d'aujourd'hui une grande diversité de situations ». Par conséquent, il est nécessaire de prendre en compte cette diversité des pères, diversité aussi de leur désir et de leur vision de l'engagement, de leur capacité de s'engager en fonction notamment de leur condition économique et sociale ou en fonction de leur culture ou des étapes de leur vie ou de celle de leur enfant.

2.3 UN ENGAGEMENT QUI ÉVOLUE

La grande majorité des hommes désirent devenir père et considèrent avoir atteint un but important lorsqu'ils y parviennent. Certains qui n'en avaient pas le désir, mais qui se sont laissé convaincre, en ont eux aussi retiré une grande satisfaction. L'importance du désir d'être père se perçoit dans les démarches que certains hommes font quand ils se tournent vers l'adoption ou les technologies de reproduction lorsque la fertilité n'est pas au rendez-vous. Le premier rang accordé à la famille par les adolescents dans leur échelle de valeurs (Royer, 2006) va peut-être dans le même sens, tout comme la satisfaction et la fierté exprimées par un grand nombre des pères rencontrés par le Conseil.

« Tous les lundis, dit l'un d'eux, je fais du pain pour la semaine et j'essaie d'apprendre à mes enfants que c'est plaisant. Il y a ça dans mon rôle de père : si on met de l'énergie sur quelque chose, on leur transmet quelque chose. Il ne faut pas manquer ces moments privilégiés qu'on peut avoir avec chacun de ses enfants. » Un autre dit « trouver beaucoup de satisfaction à exercer son rôle » et à prodiguer « beaucoup de soins » à son bébé. L'un va jusqu'à se dire désolé de voir des parents ne pas être fiers de leur enfant. Selon lui, la fierté d'être parent s'exprime lorsque celui-ci suit du regard son enfant qui s'éloigne.

Un autre décrit ainsi en 2007 sa satisfaction et sa fierté : « Je suis papa d'un petit garçon de presque neuf mois. Il porte mon nom et ça fait de moi l'homme le plus heureux de la planète. Ce petit garçon est ma fierté depuis le jour de sa naissance. Depuis, je suis le papa le plus comblé du monde entier » (Regroupement pour la valorisation de la paternité, 2007).

L'implication des pères se manifeste par toutes sortes de comportements observables dans la vie courante. Dès le début, plusieurs sont présents auprès de leur conjointe pendant les cours prénataux ou participent aux cours offerts spécialement à leur intention. Ils sont encore plus nombreux à participer à l'accouchement. Il n'est pas rare de voir des pères de nourrissons les porter dans leurs bras ou les promener dans la poussette. D'autres accompagnent leurs enfants dans leurs déplacements entre la maison et la garderie ou l'école primaire et participent à des initiatives de ces milieux en vue de favoriser leur développement, comme les sorties pédagogiques. Ces implications ne sont pas nécessairement recensées dans la littérature, mais elles sont de plus en plus évidentes. Elles témoignent de l'existence de l'engagement paternel et de la variété des formes qu'il prend de nos jours.

Le Conseil a constaté que l'usage du terme « engagement » est parfois critiqué par des pères. Pourquoi faut-il parler de l'engagement des pères ou demander aux pères de s'engager, alors qu'on ne le fait pas pour les mères ? C'est comme si l'engagement des pères n'allait pas de soi. Il semble que cette critique ne nie cependant pas que la paternité soit, de fait, vue et vécue comme un engagement. « Mon rôle de père est mon plus gros contrat pour la vie, mais le plus enrichissant », écrit le père d'une fille (Regroupement pour la valorisation de la paternité, 2007). « La paternité, c'est un engagement », affirme un père de deux enfants. Celui-ci met bien en évidence la responsabilité rattachée à l'engagement dans le message qu'il veut transmettre aux jeunes pères : « Pour moi, être père, c'est être responsable d'un gros morceau de la vie de quelqu'un. On est responsable de cette personne, et c'est un rôle important. »

Évidemment, les parents ne sont pas tous des personnes totalement bénéfiques pour leurs enfants. Des faits bien documentés témoignent de violence, de négligence et parfois d'abandon ou de refus de la responsabilité parentale. En conséquence, la société et l'État ont de bonnes raisons de protéger leurs enfants contre un certain nombre de pères, de les soustraire à l'influence de pères peu fiables, tout en faisant preuve d'ouverture et en aidant ceux qui pourraient s'amender[29].

Mais la grande majorité des pères n'appartiennent pas à cette catégorie. Ce que l'on sait de leur implication auprès de leurs enfants, et de leur conjointe quand ils vivent en couple, fournit de bonnes raisons de les voir comme des acteurs bénéfiques dans la vie de ces derniers. Un bon nombre d'entre eux font preuve d'un engagement à la hauteur de leur désir d'enfant, ou de l'emballement, parfois du « coup de foudre » ressenti à la naissance de l'enfant.

2.3.1. La prise du congé de paternité

L'évolution de l'utilisation par les pères des congés parentaux au Québec fournit également des indices de la concrétisation de leur désir d'engagement. En 1995, une étude du Conseil du statut de la femme (1995) constatait que seulement 4,2 % des hommes se prévalaient du congé parental au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Soulignons qu'à cette époque, c'était la seule option offerte aux pères en vertu du programme d'assurance-emploi canadien. La durée maximale des prestations était de dix semaines, et le taux de remplacement du revenu s'établissait à 55 % de la rémunération.

Les raisons invoquées par les pères pour ne pas prendre le congé étaient d'ordre économique, organisationnel et culturel. Premièrement, la perte de revenus était très importante pour la famille lorsque le père se prévalait du congé, à cause des caractéristiques mêmes du programme (faible taux de remplacement du revenu,

29 Les pères absents, négligents ou violents ne sont pas nécessairement dépourvus de toute préoccupation pour le bien-être et le développement de leurs enfants. En étant pris en compte dans l'intervention, certains pères qui n'ont pas la garde de leur enfant pourraient peut-être, selon des chercheurs, jouer un rôle comme facteurs de protection contre la négligence (Mayer et autres, 2006).

délai de carence). Deuxièmement, les milieux de travail étaient peu réceptifs à l'idée que les pères s'absentent pour assumer des responsabilités familiales, en particulier au moment d'une naissance. Troisièmement, les pères n'étaient pas aussi sensibilisés à l'importance du partage des tâches dans le couple, alors qu'une majorité de femmes occupaient déjà un emploi. Il s'agissait là d'autant de facteurs décourageant la prise d'une portion ou de la totalité du congé parental par les pères.

Aujourd'hui, la situation est nettement différente. Le Régime québécois d'assurance parentale, mis en place par le gouvernement du Québec le 1er janvier 2006, corrige en grande partie les lacunes des dispositifs antérieurs. Les critères d'admissibilité ont été élargis, et les délais de carence abolis. De plus, le taux de remplacement du revenu pendant le congé est plus élevé, et le régime offre plus de souplesse aux parents pour organiser leur congé. Mais la plus grande innovation demeure l'ajout d'un congé de paternité pouvant aller jusqu'à cinq semaines. À l'exemple du congé de maternité, la protection de l'emploi est assurée. Cependant, ce congé ne peut pas être transféré à la mère : si le père ne le prend pas, le couple perd les prestations de paternité. Cette modalité poursuit un double objectif : d'une part, inciter les pères à se prévaloir d'un congé au cours de la période postnatale et, d'autre part, inviter les milieux de travail à reconnaître les responsabilités parentales des pères.

La levée des obstacles économiques et organisationnels à l'utilisation des congés parentaux par les pères allait-elle modifier les comportements observés dix ans plus tôt ? Les résultats obtenus à ce jour sont fort intéressants puisque, dès la première année d'activité du programme, 36 % des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale étaient des pères.

En effet, les plus récentes statistiques du Conseil de gestion de l'assurance parentale révèlent tout d'abord que, pour l'année 2006, sur un total de 81 950 naissances dans la province, 66 610 ont donné lieu à des prestations, portant le taux de couverture du Régime à 81,3 %[10]. De ce nombre, 45 906 pères se sont prévalus du congé de paternité, ce qui représente une proportion de 69 % des nouveau-nés dont les parents sont admissibles à une prestation. Pour la majorité d'entre eux, la durée moyenne du congé a été de 4,8 semaines, soit presque le maximum prévu. Autre donnée importante, 59 % des congés de paternité ont été utilisés dans le mois suivant la naissance. Ces résultats démontrent sans ambiguïté une nette propension des pères d'aujourd'hui à s'investir beaucoup plus tôt auprès de leur enfant.

Quant au congé parental, terme qui désigne la période suivant le congé de maternité ou de paternité et dont les prestations peuvent être partagées entre les deux conjoints, les parents l'ont réparti entre eux de la façon suivante :

---

10. En comparaison, le régime fédéral, qui continue de s'appliquer dans les autres provinces canadiennes, enregistre quant à lui un taux de participation de 70 % (CGAP, 2007 : 20).

dans près de 12 % des cas, les pères ont partagé le congé parental avec la mère, pendant une moyenne d'environ huit semaines ; en revanche, 78 % des mères et 9,6 % des pères ont pris seuls le congé parental.

Concrètement, cela signifie que, non seulement la majorité des pères ayant droit aux prestations versées en vertu du Régime québécois d'assurance parentale ont pris leur congé de paternité, mais qu'une certaine proportion d'entre eux ont également utilisé une partie du congé parental. On peut donc affirmer que 12 % des pères prestataires du Régime se sont absentés du travail en moyenne trois mois durant l'année suivant la naissance de leur enfant pour être auprès de leur famille. Il s'agit là d'un revirement majeur comparativement à la situation de 1995 : une modification significative de l'attitude paternelle chez les nouveaux pères qu'on ne pouvait observer il y a dix ans.

Le succès qu'a connu le Régime québécois d'assurance parentale dès son entrée en vigueur traduit une progression du désir des pères de s'investir auprès de leur jeune enfant. Les statistiques ne nous disent cependant pas ce que font les pères avec leur enfant durant le congé ni dans quelle mesure ils s'impliquent auprès de leur enfant et de leur conjointe. Il serait intéressant de le savoir. Les constats faits par De Montigny et Lacharité (2005) selon lesquels les pères perçoivent favorablement l'action de prendre soin en période postnatale suggèrent qu'ils tendent à s'impliquer auprès des enfants. Il serait intéressant de connaître le niveau de responsabilité des pères pendant le congé de même que les conditions qu'ils jugent nécessaires pour le maintenir après le congé.

2.3.2. Données issues d'enquêtes et d'études

Certains pères conçoivent leur engagement avant tout comme une présence auprès de leurs enfants. Un père tire ainsi beaucoup de satisfaction d'« être là » au moment du dîner et après l'école. Selon un autre, il faut s'impliquer dès la naissance en prodiguant « beaucoup de soins ». Il déplore aussi que, dans son entourage, plusieurs pères trouvent qu'avant l'âge de deux ans, l'enfant présente peu d'intérêt, car il n'y a pas « grand-chose à faire avec [lui] ». Un autre encore, se présentant comme « aidant naturel et père », souligne que la présence au quotidien peut être intense et faire une grande place aux soins. Celui-ci s'est beaucoup impliqué dans les soins que son enfant, qui avait des besoins spéciaux, nécessitait en bas âge. Il agit maintenant comme pourvoyeur et intervient auprès des décideurs et des intervenants de la santé et des milieux éducatifs pour les aider à mieux comprendre l'état de santé de sa fille. En somme, les pères rencontrés par le Conseil pendant la préparation de ce rapport présentent leur paternité en parlant de présence au quotidien, de soins et de responsabilité, qui peut aller jusqu'à se faire le porte-parole de l'intérêt de l'enfant auprès des institutions.

De son côté, un père de trois enfants et qui a la garde de son plus jeune âgé de 14 ans écrit : « Je crois que nous, les pères, devons être plus près d'eux pour leur

donner ce dont ils ont besoin. La présence du père est l'une des choses primordiales dont tout enfant a besoin pour grandir » (Regroupement pour la valorisation de la paternité, 2007).

Les termes utilisés ci-dessus pour définir l'engagement paternel rejoignent assez bien ceux relevés par les enquêtes sur l'emploi du temps et les études quantitatives ou qualitatives sur l'engagement des pères du Québec.

Les discussions et les études sur l'engagement des pères se basent souvent sur des données statistiques provenant des enquêtes sur l'emploi du temps menées périodiquement par Statistique Canada . Les données présentées ci-dessous viennent d'ailleurs de l'étude des quatre dernières enquêtes par Gilles Pronovost (2008). Le tableau suivant est établi selon l'ordre décroissant du temps consacré aux activités.

TABLEAU III Budget du temps hebdomadaire chez les pères, Québec, 1986, 1992, 1998 et 2005, parmi la population active âgée de 18 à 64 ans*

Temps consacré aux responsabilités familiales	1986	1992	1998	2005
Temps interactif	21	18	17	15
Travaux ménagers	6,9	9,9	12,0	11,5
Soins aux enfants	3,1	4,9	5,3	4,4
Achats et services	2,8	4,6	3,5	3,6
Éducation	0,9	0,5	0,2	0,3
Temps consacré aux autres activités				
Soins personnels – dont le sommeil	71,9 54,7	73,3 55,2	70,7 55,7	69,6 54,4
Travail – y compris les déplacements	52,5 4,9	44,3 3,6	44,8 3,6	50,4 4,7
Associations	1,3	2,0	1,6	1,8
Loisir	28,5	28,5	29,8	26,5

Le tableau permet de constater qu'en 2005, les pères consacraient chaque semaine un temps significatif à la plupart, sinon à l'ensemble des responsabilités familiales. Le temps interactif vient en tête de liste, mais autant de temps est consacré aux travaux ménagers et aux achats et aux services mis ensemble. Ces dernières activités mobilisent les trois quarts du temps total consacré aux enfants (20 heures).

La comparaison entre 2005 et 1998 montre une diminution de 30 minutes (4,2 %) du temps consacré aux travaux ménagers et de 1,1 heure aux soins aux enfants (20,8 %). La comparaison entre 2005 et 1986 indique cependant que le temps accordé par les pères aux soins aux enfants a augmenté significativement (de 1,3 heure, soit de 41 %) au cours de la période, tout comme celui consacré aux travaux ménagers (de 4,6 heures, soit de 66 %).

En somme, l'analyse des quatre dernières enquêtes sur l'emploi du temps permet de constater que l'implication des pères du Québec auprès de leurs enfants et de leur famille est peut-être plus ancienne et plus diversifiée qu'on le croit, et qu'elle ne se retrouve peut-être pas seulement chez les pères de jeunes enfants.

Par ailleurs, d'autres recherches permettent de voir plus clair dans l'engagement paternel. L'étude quantitative comportant la population la plus considérable est celle effectuée par ProsPère en 2000 et 2001 . Les données obtenues lors de l'évaluation des effets d'un programme majeur de promotion de l'engagement paternel laissent voir une participation importante des pères . Ce sont surtout les jeux physiques et les tâches domestiques qui obtiennent les plus hautes moyennes. Selon Tremblay, Amherdt et De Sève (2003), « [i]l est clair en effet que, pour les pères, jouer avec les enfants, faire des activités avec eux est synonyme d'une meilleure qualité de vie ».

Mais jouer avec les enfants est loin d'être la seule implication significative des pères. Une analyse du discours de 29 pères montréalais vivant en couple et occupant des postes à temps plein liés au génie informatique le confirme pour une bonne moitié d'entre eux. Le père de type égalitariste, dont le temps est rythmé par ses obligations familiales, prend part activement aux tâches ménagères, fait preuve d'une grande autonomie parentale et assume une bonne part des obligations familiales. Celui de type sacrifié participe à la vie familiale, aux soins aux enfants et aux tâches ménagères, et assume généralement certaines responsabilités familiales qu'il veille à mener à bien (Benoit, 2005 : 28-33). L'implication de ces deux types de pères est donc globale et de niveau élevé .

Il en est sensiblement de même de l'implication des pères étudiés par ProsPère. Le soutien affectif, l'ouverture au monde, les soins physiques, la discipline et l'évocation – dimensions qui obtiennent presque la même moyenne – ne sont pas négligés pour autant, révèle l'évaluation. L'engagement à l'égard de la discipline obtient le plus grand écart-type – ce qui indique que les pères concernés sont plus divisés sur cette dimension –, mais les deux études mentionnées nous mettent en face d'un engagement large et multidimensionnel au bénéfice des enfants et des familles.

Des difficultés concernant l'exercice de la discipline ont été soulevées par des pères lors des rencontres avec le Conseil. Certains se demandent quelle attitude adopter devant l'enfant de deux ans qui répète constamment un comportement interdit ou devant l'adolescent qui tient des propos irrespectueux. Ils disent savoir que l'enfant teste toujours les limites des parents, mais que cela les bouleverse, car ces situations les obligent à tester leur propre capacité de garder le contrôle de leurs émotions, notamment de leur colère.

D'autres observations montrent que, pour les pères, la présence signifie aussi assumer diverses responsabilités par rapport aux enfants. C'est le cas d'une étude descriptive quantitative effectuée auprès de 160 pères d'un premier enfant vivant en couple en Outaouais. Les auteurs écrivent que richesse et diversité caractérisent l'expérience des premiers moments de la vie paternelle et que les pères perçoivent favorablement le fait d'avoir à prendre soin de l'enfant pendant la période postnatale (De Montigny et Lacharité, 2005 : paragr. 36).

Dans l'étude de Guéniart (2003), 19 jeunes pères vivant en couple sur 28 voient le père et la mère comme des partenaires parentaux. Chez eux, il y a absence de spécialisation entre le père et la mère tant en ce qui a trait à l'enfant (soins, jeux, présence) qu'en ce qui concerne la vie quotidienne dans la maison (tâches domestiques). La distribution semble s'effectuer d'elle-même, selon la disponibilité de chacun, selon un arrangement strictement fonctionnel ou, encore, selon les goûts personnels.

Au fil de son étude qualitative sur la vie de famille avec un enfant handicapé (Conseil de la famille et de l'enfance, 2007*b* : 135-136), le Conseil a pu constater que la maladie ou le handicap d'un enfant donne souvent lieu à un investissement intense des pères. Celui-ci se traduit par une plus grande prise de la responsabilité de pourvoyeur. Le plus souvent, les mères des familles étudiées ont en effet renoncé à leur emploi, un enfant handicapé demandant beaucoup de soins et sa santé étant préoccupante. Par ailleurs, rendre un enfant handicapé plus autonome coûte cher, alors l'exercice du rôle de travailleur demande une intensité et une constance élevées.

Le Conseil a aussi constaté que les tâches supplémentaires liées à l'enfant handicapé incitent les pères à prendre plus de responsabilités auprès des enfants. La plupart prennent le relais, au moins quelques heures durant les

fins de semaine. Des conjoints ont également aménagé leur horaire de travail de sorte à partager les responsabilités avec leur conjointe à partir du retour de l'école de l'enfant. Lorsque l'enfant grandit, le père se charge souvent des bains. Parfois, c'est auprès des autres enfants de la famille que le père s'investit davantage, en les accompagnant dans leurs activités de loisir ou en suivant les devoirs. À l'occasion, l'un fait les demandes d'aide ou de services, sa conjointe percevant que c'est plus efficace ; un autre est présent au moment de l'élaboration du plan d'intervention du milieu scolaire ; un autre accepte de consacrer moins de temps à son entreprise pour assumer une plus grande part de responsabilités par rapport à l'enfant.

En somme, plusieurs pères font actuellement preuve d'un engagement varié et significatif auprès de leurs enfants et de leur famille. Les enquêtes sur l'emploi du temps, les études, de plus en plus nombreuses, de même que la simple observation en font la démonstration.

2.4 UN ENGAGEMENT EN CONFLIT AVEC LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

S'impliquer auprès de ses enfants et de sa famille prend du temps chaque jour et chaque semaine de l'année. Le temps d'implication paternelle et familiale vient en concurrence avec d'autres temps et il varie historiquement, de manière absolue et relative, lorsque mis en relation avec l'investissement en temps des mères.

L'analyse des enquêtes d'emploi du temps effectuée par Pronovost (2008) indique que le ratio pères-mères concernant le temps familial a peu varié de 1992 à 2005 et reflète une parité de l'investissement. Le ratio relatif au temps total passé avec les enfants a peu varié lui-même entre 1986 et 2005, à l'exception d'une hausse significative en 1998. Par ailleurs, c'est en 1998 que les temps investis par les hommes – travaux ménagers, soins aux enfants, temps interactif, temps total avec les enfants et temps familial – se sont rapprochés le plus de ceux investis par les femmes.

Examinant le temps total passé avec les enfants par les deux parents, Pronovost, dans son analyse des données de 2005, tire la conclusion suivante :

> Après une remontée chez les hommes, au point où une certaine convergence se dessinait entre pères et mères, on constate depuis peu un déclin très net du temps consacré aux enfants chez les parents (au Québec comme au Canada). La chute est plus accentuée en ce qui concerne le temps d'interaction, très souvent des activités de loisir, qu'en ce qui a trait au temps de soins ou au temps lié à l'éducation des enfants, par exemple. En d'autres termes, en raison des contraintes de leur travail ou de leurs autres tâches, les parents tendent à résister fortement à la diminution du temps qu'ils consacrent aux soins et à l'éducation des enfants, compressant au besoin d'autres activités communes, quitte parfois à recourir à des services spécialisés pour les activités culturelles ou sportives (cours de toutes sortes, camps de vacances, etc.). C'est donc un signe de la dégradation des moments sociaux ; alors qu'encore récemment le temps parental des pères québécois s'approchait de celui des mères, au point où on pouvait anticiper une certaine parité pour l'avenir, la tendance s'est inversée depuis lors.

[illegible]

Quant au partage des tâches domestiques, jusqu'à tout récemment, selon l'auteur mentionné, on s'approchait lentement d'un meilleur équilibre ; en 1986, les hommes consacraient à peine l'équivalent de 40 % du temps des femmes à cette activité ; en 1998, c'était plus de 70 %. Les pères québécois faisaient ainsi figure d'exception, puisqu'ils se distinguaient favorablement des autres pères canadiens à cet égard. En 2005, le temps consacré par les hommes aux tâches domestiques (11,5 heures par semaine) a régressé vers la barre du 60 % de l'investissement des femmes. Celles-ci consacrent maintenant plus de temps à ces tâches qu'il y a vingt ans, et les hommes tendent à se délester légèrement de cette responsabilité.

Qu'arrive-t-il du temps libre des parents ? Les gains en temps libre des femmes ont été rayés d'un seul trait ; c'est un retour à une vingtaine d'années en arrière. Celles-ci avaient 23,5 heures de loisir en 2005, contre 27,8 en 1998. Elles travaillaient 39,3 heures – une demi-heure de moins qu'en 1986 – et consacraient 69 heures par semaine à l'ensemble de leurs responsabilités professionnelles et familiales. Pour les pères, on peut parler d'un recul d'une trentaine d'années en matière de temps libre, écrit Pronovost. Celui-ci a calculé qu'au total, les pères consacraient 77 heures à leurs responsabilités professionnelles et familiales. D'ailleurs, Benoit (2005) estime que des pères qui assument la moitié des responsabilités familiales sans pour autant refuser de temps supplémentaire n'ont plus de temps pour eux-mêmes.

Les tensions temporelles s'élèvent donc à un niveau inégalé au cours des dernières décennies. Les pères ont moins de possibilités de s'impliquer auprès de leurs enfants et de leur famille qu'auparavant.

Ce qui est en cause, c'est le fait que, depuis une décennie environ, le temps consacré au travail – incluant celui des déplacements entre les lieux de résidence et de travail – a tendance à croître, et de manière considérable chez les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées (il s'est accru de six heures par semaine en moyenne pour les pères).

Ces revirements de tendances vont-ils se maintenir ? Des jeunes comptent sur leur père, parfois pendant plusieurs années, pour les transporter, les accompagner ou même montrer un engagement très actif dans leurs activités sportives ou culturelles ou la pratique d'un autre loisir. Est-ce que l'engagement évident de pères dans ce domaine en sera affecté ? On l'a vu, les pères associent le jeu ou les activités avec les enfants à la qualité de vie.

Chose certaine, plusieurs vont devoir remettre en question leur investissement dans le travail s'ils désirent freiner ou inverser les tendances présentées ci-dessus et disposer de plus de temps familial. Il importe aussi que les institutions publiques, les entreprises, les organisations prennent conscience, pour le bien-être des enfants, des gains occasionnés par la capacité des membres des familles de passer du temps de qualité ensemble.

2.5 ENGAGÉS, MALGRÉ TOUT

C'est aussi un fait que des pères sont moins engagés que d'autres. À titre d'exemple, selon la typologie de Benoit (2005), le multiactif et l'hypertravaillant apparaissent moins impliqués que les autres à l'égard de leurs enfants et de leur famille[17]. Il arrive aussi que des pères se retirent partiellement ou complètement de la relation avec leurs enfants à la suite d'une rupture d'union ou de bouleversements familiaux. Une part d'entre eux, ceux qui sont dans une situation plus difficile, risquent de voir leur implication minimisée et leurs difficultés ignorées, ce que nuancent plusieurs analyses et données récentes. Les perceptions de l'implication des pères – et des figures paternelles – en général ne sont pas étrangères à la vision de leur rôle à laquelle on adhère. C'est le point de vue exprimé par Diane Dubeau, une pionnière de la recherche québécoise sur la paternité. « Depuis qu'on a commencé à examiner le rôle des pères, affirme-t-elle, les recherches [...] ont pour la plupart fait ressortir l'image du père inadéquat, incompétent, absent, violent » (Conseil du statut de la femme, 2007 : 28).

Il est vrai que plusieurs pères se désengagent de leurs responsabilités paternelles à un moment ou l'autre après une rupture. Cependant, les résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes montrent que l'éloignement des pères après les ruptures d'union n'est peut-être pas aussi rapide qu'on peut le penser. En effet, 75 % des enfants maintenaient des contacts réguliers avec leur père moins de deux ans après la rupture ; 44 % voyaient régulièrement leur père cinq ans ou plus après la rupture (Allard et autres, 2005 : paragr. 7). Il s'écoule donc une assez longue période entre les ruptures d'union et le moment où la majorité des pères s'éloignent de leurs enfants.

D'autres constats concernant aussi la garde des enfants soutiennent l'affirmation que l'engagement des pères divorcés ou séparés du Québec a tendance à durer longtemps après la séparation des parents, même lorsque père et enfant ne cohabitent pas. C'est le cas de la progression du partage de la garde des enfants entre les parents divorcés ou séparés[18]. Il est vrai que la garde physique conjointe peut se transformer en garde exclusive au fil du temps. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes[19] révèle que seuls 40 % des

---

17. Les trois autres types sont l'égalitaire, le sacrifié, le communautaire.
18. On l'a vu, la garde partagée entre parents divorcés est passée de 11 à 29 % entre 1995 et 2003 au Québec.
19. Les données qui suivent proviennent de l'analyse faite par Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais (2004 : vi-vii).

enfants visés par une entente de garde partagée au moment de la séparation de leurs parents vivaient toujours de cette façon en 1998-1999, mais ce changement – qui est moins fréquent au Québec qu'ailleurs au Canada – n'empêche pas le maintien de relations à long terme de l'enfant avec ses deux parents après la séparation, affirment les analystes.

Le maintien dans le temps du partage de la garde est un autre indicateur de l'investissement des pères auprès de leurs enfants. Il en est de même du respect des conditions associées aux modalités de la garde et de l'attribution de la garde exclusive au père.

Selon une autre étude (Allard et autres, 2005) effectuée auprès de jeunes pères séparés, à faible revenu et responsables d'un enfant d'âge préscolaire, quel que soit le mode de garde, le fait d'avoir à assumer seul le rôle de parent à part entière a forcé les participants à élargir les dimensions de leur engagement ; ils le concrétisent dans une relation de qualité avec l'enfant, laquelle présente, selon leurs propos, plusieurs des caractéristiques reconnues bénéfiques au développement de l'enfant et favorables à une bonne adaptation à la séparation familiale. La plupart des participants à l'étude, s'ils se débattent certes contre le dilemme de nouvelles conditions d'exercice de leur rôle parental et d'un éventuel retour à un travail précaire, ne semblent guère disposés à réduire l'ampleur d'un engagement qui se fonde sur une plus grande présence auprès de l'enfant.

Les parents du Québec se distinguent aussi par rapport au respect des ententes de versement de la pension alimentaire : « Lorsque les ententes prévoient le versement d'une pension alimentaire, les versements sont généralement effectués régulièrement et dans leur totalité, du moins pendant une assez courte période (jusqu'à deux ans) après la séparation : dans 84 % des cas, les versements étaient réguliers, et dans plus de 90 % des cas, le montant total prévu avait été versé. » En mars 2006, la pension alimentaire a été versée à temps et en entier dans 79 % des cas, d'après une enquête de Statistique Canada. Selon Revenu Québec (2007*b* : 77), ce résultat serait nettement supérieur à celui constaté dans les autres provinces administrant un programme de perception des pensions alimentaires similaire à celui du Québec[...] Dans environ 95 % des cas, les pères sont les débiteurs à l'égard du versement de la pension alimentaire[...] Même si le versement de la pension alimentaire est encadré par une loi, on peut voir dans les constats présentés une forme d'engagement de la part des pères.

Les ruptures occasionnent un stress important pour les parents et les enfants, comme le Conseil l'a bien décrit dans *Transitions familiales : Le rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Le stress ressenti par

les parents donne lieu à certains changements des comportements pendant cette période. Mais le Conseil a noté que, selon les recherches, la plupart des enfants qui ont vécu une rupture « ont une perception très positive de leur relation avec leurs deux parents biologiques » (Conseil de la famille et de l'enfance 2007*a* : 131). Les enfants, pour la plupart, estiment donc que leur père, en l'occurrence, n'a pas rompu avec eux ou ne s'est pas contenté d'une relation minimale, insatisfaisante.

Ces résultats vont dans le même sens que ceux indiquant que la plupart des pères maintiennent une relation significative avec leurs enfants assez longtemps après le divorce et s'acquittent de leurs engagements en matière de garde des enfants et de versement de la pension alimentaire. Des pères qui ont eu des enfants avec trois conjointes gardent des liens avec tous leurs enfants, constatent d'autres chercheurs ou intervenants. Les ruptures d'union conduisent même certains pères à améliorer leur engagement envers leurs enfants.

C'est l'une des conclusions de la revue de littérature sur le maintien de l'exercice du rôle paternel après une rupture conjugale faite par Gaudet, Devault et Bouchard (2005 : 35). Selon les résultats d'études effectuées entre 1990 et 1999, le divorce a permis à un nombre important de pères de se sentir plus libres de jouer leur rôle à leur façon, ce qu'ils apprécient beaucoup. Mais les conséquences bénéfiques pour eux vont plus loin et concernent leur relation avec leurs enfants : le divorce a permis à plusieurs de passer plus de temps de qualité avec leurs enfants et de se sentir plus près d'eux sur le plan affectif.

Tous les pères ne maintiennent pas leur implication, mais il a semblé important au Conseil d'aller au-delà des perceptions axées sur les déficits des pères – sur lesquels l'analyse dite du « désengagement » met l'accent (Lacharité et Miron 2008) – pour mieux comprendre les comportements d'éloignement lorsqu'ils se produisent. La synthèse des recherches récentes indique que ce sont surtout les difficultés d'adaptation psychologique des pères après la rupture conjugale, les insatisfactions relativement à leurs arrangements de garde[11] et les conflits vécus avec la mère des enfants qui pourraient expliquer pourquoi certains se désengagent à la suite de la rupture (Gaudet, Devault et Bouchard, 2005 : 25).

Des gestes révélateurs d'une responsabilisation significative ont aussi été constatés chez de jeunes pères pendant la période périnatale. Une étude qualitative effectuée auprès de 30 jeunes hommes peu scolarisés et âgés de 15 à 24 ans – la mère ayant moins de 20 ans – en témoigne[12].

> En dépit de tous les facteurs susceptibles de provoquer le désengagement des jeunes hommes envers leur rôle, ces derniers effectuent de nombreux changements dans leur vie dans la perspective de l'arrivée de l'enfant. On remarque notamment une évolution significative de leur situation socioéconomique. [...] À partir de l'annonce la grossesse [...] leur revenu augmente considérablement [...]

Leur volonté d'agir de manière responsable s'exprime aussi dans le fait que presque tous (28) assistent à l'accouchement et signent l'acte de naissance. Ils sont également « nombreux à emménager avec la mère et leur enfant [...] et 22 sur 30 sont en couple avec la mère à la dernière mesure ».

Ces manifestations d'engagement et son analyse font dire à l'auteur que « ces connaissances bousculent les croyances entretenues par les chercheurs et les intervenants au sujet des jeunes pères [...] ». Selon lui, « il est probable que les idées préconçues qu'on se fait au sujet des jeunes pères se rapprochent davantage du portrait de ceux dont le nom n'apparaît pas sur le certificat [de naissance] et qui sont moins présents dans la vie de leur enfant par la suite » (Deslauriers, 2006 : 206-207 ; 211-212).

2.6 L'ENGAGEMENT CITOYEN : UN COMPLÉMENT DE LA RELATION DIRECTE AVEC L'ENFANT

Les centres de la petite enfance (CPE) peuvent être considérés comme des lieux d'engagement des pères, par l'intermédiaire de leurs conseils d'administration, de leurs comités et de la participation aux activités comme les sorties. Il n'existe pas, à notre connaissance, de données globales sur l'ampleur de ces divers engagements des pères. Mais la situation pourrait changer bientôt, puisque le ministère de la Famille et des Aînés demandera désormais aux CPE de lui indiquer le nombre d'hommes et de femmes faisant partie des conseils d'administration.

D'autres sont membres de comités et de conseils dans les écoles. On en trouve aussi dans les organismes communautaires Famille, des commissions scolaires ou des municipalités, où plusieurs agissent comme responsables des questions familiales. Cette responsabilité est maintenant assumée par presque autant d'hommes (213) que de femmes (244) selon les renseignements fournis par le Carrefour action municipale et famille. D'autres s'engagent en politique au sens plus courant du terme.

L'implication dans la sphère publique peut être un obstacle à la présence auprès de ses enfants et de sa famille à cause de l'investissement en temps et en énergie qu'elle exige. Un certain niveau d'implication citoyenne peut aussi être vu comme un complément de la relation directe avec l'enfant et comme une partie intégrante de l'engagement paternel. C'est la perspective adoptée par le partenariat de recherche-action ProsPère, qui inclut une dimension citoyenne ou politique dans l'engagement paternel proposé, ouvrant une voie d'action pertinente en ce sens. Les organismes communautaires Famille cherchent eux aussi à promouvoir et à soutenir l'engagement citoyen des parents (Laurin et autres, 2007). Des municipalités ont donné à leur politique familiale une orientation intitulée « Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde ». Ce sont des signes que les responsabilités parentales s'étendent au-delà de l'agir direct par rapport à l'enfant et au-delà de son environnement familial immédiat.

L'implication citoyenne des parents leur procure des moyens d'exercer leur rôle par rapport à l'ouverture de l'enfant au monde, et ce, par les liens qu'elle

[illegible]

[illegible]

permet de créer ou de développer avec d'autres parents engagés, par des activités auxquelles elle offre aux parents et aux enfants de participer ensemble et par les réflexions qu'elle les incite à partager[17].

L'implication citoyenne procure aussi au père et à la mère des moyens d'agir sur le monde pour qu'il s'ouvre davantage aux enfants et aux adolescents. En effet, pour grandir, s'épanouir et devenir des citoyens engagés, ceux-ci ont besoin de milieux de vie propices. Les services et les politiques se doivent aussi d'être des facteurs de bien-être et de développement pour eux. Les enfants et les adolescents ont certaines capacités d'exprimer leurs besoins et leurs attentes envers leurs milieux de vie et ceux qui les dirigent, mais ils ont aussi besoin d'être représentés auprès des instances dirigeantes et dans les processus démocratiques dont leur âge, notamment, les exclut ou les garde en marge.

À cet effet, certains souhaitent que les pères qui occupent des postes politiques s'affichent davantage comme tels et se fassent plus souvent les promoteurs et les défenseurs des intérêts des enfants et des jeunes. Il y aurait lieu de distinguer divers degrés d'engagement sociopolitique et de faire valoir qu'ils peuvent faire partie des responsabilités que certains citoyens souhaitent exercer justement parce qu'ils sont pères. Mais il n'est pas nécessaire d'être conseiller municipal, maire ou député pour s'engager comme citoyen pour le meilleur intérêt de ses enfants. Certaines formes d'engagement sont à portée de main, dans les milieux de vie des familles.

Il est reconnu qu'un engagement citoyen a sa place dans les responsabilités d'un père, dans la mesure où ses conditions de travail et de vie le lui permettent. À ce sujet, il y aurait lieu que la société et l'État se montrent ouverts à diverses mesures pour soutenir la participation citoyenne des pères et des parents (par exemple, au moment des activités, accorder une allocation ou offrir des services de garde, comme cela se voit dans certains milieux).

2.7 L'ENGAGEMENT ENVERS SES ENFANTS ADULTES

Le rapport a pris le parti d'évoquer la paternité *allongée*, celle qui se prolonge après la majorité des enfants ou leur départ du domicile familial, parce que les pères peuvent contribuer significativement par leur engagement au bien-être des grands et des petits enfants de leur entourage. Quels engagements, directs ou indirects, les pères ont-ils envers leurs enfants adultes et lorsque ceux-ci deviennent parents ?

Des pères d'enfants adultes handicapés ou non autonomes poursuivent leur rôle auprès d'eux ; des grands-pères assument la garde de leurs petits-enfants. Nous connaissons tous des pères très engagés auprès de leur enfant adulte. À titre d'exemple, des pères, doués manuellement, prennent en charge des travaux de construction, de rénovation et d'entretien résidentiels. D'autres donnent du répit à leurs enfants en accompagnant leurs petits-enfants dans leurs déplacements ou en les accueillant à leur domicile. Dans le cas des familles ayant un enfant handicapé, cette aide s'avère plus que précieuse, comme certains parents l'ont affirmé au Conseil (Conseil de la famille et de l'enfance, 2007*b*).

Plusieurs aînés soutiennent également leurs enfants de différentes façons, y compris par des contributions financières ou matérielles, écrit le Conseil des aînés (2007 : 163). Des recherches font d'ailleurs état d'importantes solidarités familiales descendantes, partant des générations plus âgées. Mais elles ne déterminent pas la part de l'aide provenant des pères (Lavoie, Guberman et Olazabal, 2008).

L'engagement observable actuellement chez un nombre significatif de pères pourrait faire en sorte qu'une fois devenus grands-pères, ils continuent de prendre soin de leur fils ou de leur fille directement ou indirectement, en donnant de leur temps et de leur personne à leurs petits-enfants.

Conclusion

Ce chapitre nous a fait voir que la présence et un engagement significatif des pères ont des effets bénéfiques sur le bien-être et le développement des enfants et sur leur avenir. Nous avons aussi vu l'évolution de l'utilisation par les pères des congés parentaux au Québec. Les enquêtes sur l'emploi du temps menées depuis 1986 par Statistique Canada et des études quantitatives ou qualitatives révèlent une implication significative et multidimensionnelle de la part des pères. Certains de ces aspects sont cependant en baisse, vraisemblablement à cause de la hausse du temps de travail rémunéré des pères.

Ce chapitre a aussi montré que l'éloignement des pères après les ruptures d'union n'est pas aussi généralisé, rapide et intense qu'il ne le semble. Des analyses ou des données concernant la garde des enfants et le versement de la pension alimentaire montrent un niveau significatif d'engagement personnel ou financier de plusieurs pères divorcés ou séparés.

Nous avons aussi vu que l'engagement dans la sphère communautaire ou publique procure des moyens d'exercer le rôle parental d'ouverture au monde au bénéfice des enfants. En outre, des pères font preuve d'un engagement soutenu à l'égard de leurs enfants adultes, lesquels restent au centre de leur vie et de leurs préoccupations.

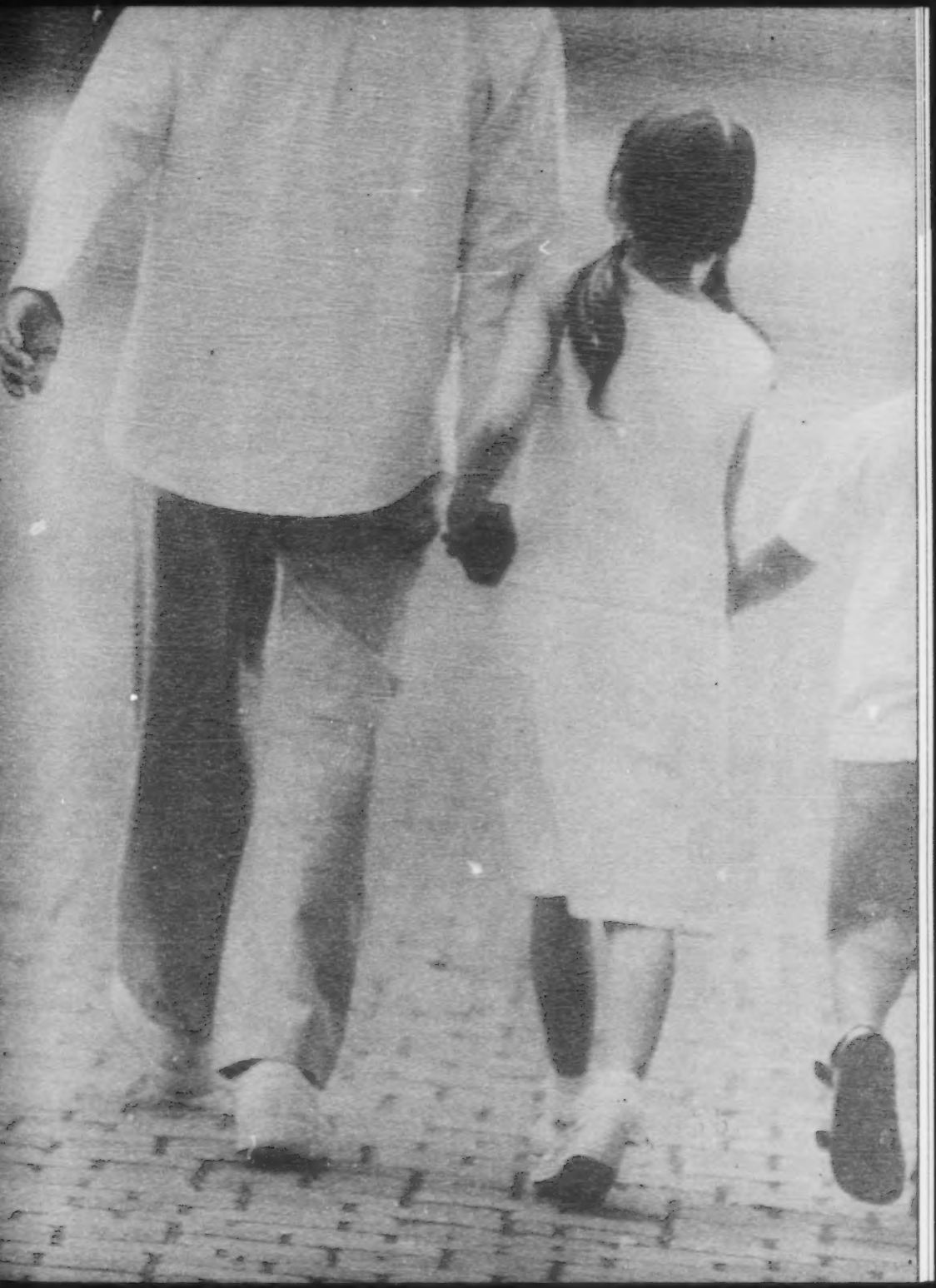

3

LES CARACTÉRISTIQUES QUI FAVORISENT L'ENGAGEMENT PATERNEL

Quels sont les facteurs favorables à l'engagement précoce et durable des pères envers leurs enfants? Certaines caractéristiques personnelles du père font partie du vaste éventail de facteurs favorables au développement de l'engagement paternel et à son maintien au fil des événements et des transitions de la vie du père et de sa famille. Il en sera question dans la première partie de ce chapitre. Les facteurs individuels sont en constante interaction avec les éléments de l'environnement, et le rôle de ce dernier ne se limite pas à ce qui reste une fois l'effet des facteurs individuels étudié (Bernard, 2006). Il est donc nécessaire de prendre aussi en considération les caractéristiques familiales du père, qui ont d'ailleurs été étudiées abondamment et dont on traitera dans la deuxième partie de ce chapitre. Compte tenu du fait que la vision des rôles parentaux peut influencer l'engagement, il sera ensuite question de la complémentarité ou de l'interchangeabilité du rôle du père avec celui de la mère.

L'ouvrage de Turcotte et de ses collaborateurs (2001) décrit les résultats de recherches québécoises et internationales sur les facteurs associés aux caractéristiques du père, du noyau familial et de l'environnement socioéconomique des pères vivant dans les familles biparentales[48]. Par ailleurs, une synthèse des recherches québécoises et canadiennes issue d'une recension effectuée en 2002 (Dubeau, Clément et Chamberland, 2005) couvre un plus vaste éventail de facteurs et comporte des recommandations diverses. En ce qui concerne le maintien de l'engagement paternel après les ruptures d'union, le présent rapport se base aussi sur la revue de littérature de Gaudet, Devault et Bouchard (2005), qui innove en se concentrant sur les facilitateurs de l'engagement paternel dans ce contexte.

48. À moins d'indication contraire, les résultats présentés dans le présent chapitre en proviennent.

3.1 CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DU PÈRE

Le rapport avec son propre père dans l'enfance, la valorisation du rôle paternel, une personnalité extravertie ou altruiste et, dans une certaine mesure, le sentiment de compétence parentale sont les caractéristiques qui prédisposeraient à s'engager plus activement auprès de ses enfants, selon les recherches produites durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Notons que ces caractéristiques ont surtout été étudiées chez les pères vivant dans des familles biparentales, mais certaines d'entre elles, on le verra, aideraient les pères à maintenir leur engagement paternel malgré les ruptures d'union et, vraisemblablement, dans les autres transitions qui surviennent ou peuvent survenir dans leur vie.

De bons rapports avec son propre père durant l'enfance prédisposent-ils à l'engagement? Le fait d'avoir connu un rapport constructif avec son père durant son enfance motive-t-il à être un bon père? Est-ce qu'un rapport négatif décourage ou empêche d'établir une bonne relation avec son enfant? Cet effet n'est pas aussi direct. Il est possible d'être un bon père même si le nôtre ne trouve pas grâce à nos yeux. Une expérience difficile ou insatisfaisante peut même être une plus grande motivation pour l'engagement paternel que le contraire, selon certaines recherches portant sur une longue durée.

Par ailleurs, le sentiment d'être compétent comme parent n'est peut-être pas un facteur de motivation à s'engager aussi puissant qu'on a tendance à le croire. Les études présentent des résultats contradictoires, par exemple concernant le niveau des responsabilités que les pères qui se sentent à l'aise dans leur rôle peuvent assumer. Les résultats divergent selon qu'il s'agit, ou non, d'études évaluatives d'interventions visant à favoriser l'engagement paternel. Quelques études évaluatives indiquent que de tels programmes, en agissant sur diverses dimensions de la compétence des pères, ont des effets bénéfiques sur certains aspects de leur engagement. C'est le cas de l'étude concernant des pères montréalais ayant participé aux deux programmes d'intervention évalués par ProsPère. Forget note cependant que « les pères se sentent davantage compétents qu'ils ne s'engagent » (2005 : 35).

Selon certains chercheurs québécois, « le sentiment de compétence des pères ne varie pas selon les caractéristiques démographiques ou socioéconomiques du père ni selon les caractéristiques de la famille, à l'exception du nombre d'enfants dans la maison, leur sentiment de compétence diminuant plus le nombre d'enfants est élevé » (Forget, 2005 : 35). À première vue, une corrélation négative entre le sentiment de compétence et le nombre d'enfants est étonnante.

Les parents, en effet, ont tendance à dire qu'ils savent plus quoi faire et comment le faire au deuxième enfant qu'au premier ; l'expérience augmente la compétence, pour ainsi dire. Dans cette perspective, la corrélation aurait peu ou n'aurait pas à voir avec les gestes à faire pour prendre soin des enfants, du moins des jeunes enfants. Mais il y a plus de risques de se sentir débordé, dépassé par la situation quand on a à répondre aux besoins et aux demandes de trois enfants plutôt qu'un, par exemple.

Certaines données de recherche indiquent que le sentiment de compétence des pères est fragile ou peu répandu. Des pères même assez scolarisés peuvent présenter un sentiment de compétence plus faible qu'attendu et s'en remettre souvent aux savoirs de la mère en matière de soins aux enfants (Devault et Gaudet, 2003).

Les thèmes de l'absence et de la passivité autour desquels la paternité a été construite, thèmes proposés par Dulac (1997) comme explication à ce phénomène, constituent-ils des éléments de réponse? Les lacunes en matière de soutien social et institutionnel au rôle paternel que l'auteur évoque ont-elles à voir aussi avec les constats mentionnés à propos du sentiment de compétence des pères?

Il semble que, lorsque ces lacunes sont peu ou ne sont pas présentes, le sentiment de compétence peut se maintenir même durant les périodes de transition personnelle, conjugale ou professionnelle. L'étude d'Allard et de ses collaborateurs conclut que ce sentiment est l'un des facteurs ayant amené les pères en situation de pauvreté étudiés à maintenir leur engagement après la rupture d'union. Ces pères ont toutefois bénéficié d'un soutien social significatif.

Plusieurs résultats de recherches sur les pères vivant dans des familles biparentales indiquent que les hommes qui se décrivent comme ouverts, sociables ou extravertis sont plus susceptibles de s'engager auprès de leurs enfants. Ils seraient plus enclins aussi à adopter des conduites parentales constructives. Par ailleurs, une personnalité extravertie semble être une caractéristique précieuse dans les situations où un père peut avoir besoin de soutien, comme au moment des transitions familiales.

La valeur que les pères accordent au rôle paternel influe aussi sur leur engagement. Si ce rôle est une composante importante de son identité, le père tend à s'engager davantage auprès de ses enfants. Lors de leur rencontre avec le Conseil, plusieurs pères ont indiqué que la paternité comptait significativement pour eux : « Ma vie commence, c'est le but de ma vie. Avoir des enfants, c'est faire du sens. Donner la vie, c'est ce qu'il y a de plus noble. Y a-t-il un autre but à l'humain? » D'autres ont manifesté le désir d'avoir plusieurs enfants ou auraient aimé avoir plus d'enfants qu'ils en ont. L'un remarque que plus de parents qu'auparavant disent vouloir plus de deux enfants : « C'est devenu à la mode d'avoir quatre enfants, c'est comme *cool*. Avant, si tu en avais trois, on

te traitait de fou. » Le Conseil a constaté qu'aucun de ces pères ne voit sa vie sans enfant, ce qui semble concorder avec les observations des chercheurs sur la valorisation du rôle paternel par les hommes.

En somme, certaines caractéristiques personnelles des hommes les prédisposent à s'investir auprès de leurs enfants. On peut se demander si ces caractéristiques doivent préexister à la venue de l'enfant et à l'engagement ou si le fait de devenir père peut en générer un certain développement.

Le fait de devenir père amène des changements chez des hommes. Des chercheurs, on l'a vu, ont constaté des changements de comportement précis chez de jeunes hommes peu scolarisés à la suite de l'annonce de la grossesse et de la naissance de leur enfant. La paternité aurait vraisemblablement pour effet de faire passer de jeunes hommes à l'âge adulte et de faire progresser leur intégration sociale (Deslauriers et Molgat, 2008).

Ces changements indiquent que la paternité agit comme un révélateur de certaines caractéristiques personnelles des hommes. Est-il possible qu'elle soit plus qu'un révélateur et qu'elle puisse provoquer certains changements de ces caractéristiques, par exemple l'accentuation de l'altruisme? Ainsi, un père rencontré par le Conseil a dit que la paternité l'a rendu moins égoïste. Son témoignage laisse penser qu'il est possible que certaines caractéristiques personnelles qui prédisposent à l'engagement puissent être développées, accentuées sous l'effet de la présence de l'enfant et dans l'exercice même du rôle paternel, que la paternité ait un pouvoir de changer certains hommes, pouvoir sur lequel ceux-ci peuvent s'appuyer pour établir la relation avec leur enfant et l'entretenir.

On en conviendra, il est important que les pères soient conscients des bénéfices de l'engagement paternel pour les enfants et saisissent les occasions d'agir qui s'offrent à eux. Ceux qui hésitent peuvent s'appuyer aussi sur le fait que les hommes sont de plus en plus nombreux à s'impliquer de diverses façons auprès de leurs enfants. Il leur est toujours possible de prendre des initiatives qui enrichissent leur relation avec leur enfant. Tirer parti des occasions qui se présentent d'être seul avec lui, et en provoquer, peut être une piste d'action, comme s'ouvrir aux messages disant à quel point l'enfant peut bénéficier, dès ses premiers moments de vie, du contact avec son père[47]. L'enfant est vite conscient qu'il a deux parents et désire s'attacher à eux.

47. Ex. : apaisement relié au timbre de la voix et au rythme cardiaque.

3.2 CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES

Les attitudes et les comportements des pères ne découlent pas seulement de leurs caractéristiques et de leurs initiatives personnelles. Ils résultent aussi de diverses influences, dont le nombre d'enfants vivant dans la famille[30] et leur âge. Les caractéristiques de la mère, mais aussi celles des relations entre elle et le père, sont aussi largement reconnues comme des éléments majeurs du contexte familial du père.

Ainsi, le père est plus susceptible de s'impliquer lorsque sa conjointe a un bon souvenir de sa relation avec son père. Son engagement a de meilleures chances de se développer si la mère perçoit favorablement la motivation et la compétence de son conjoint à prendre soin des enfants. Le père s'implique aussi davantage quand elle souhaite qu'il prenne une part plus active dans les soins aux enfants.

Par ailleurs, de nombreuses enquêtes montrent que les hommes sont plus actifs dans la vie de leurs enfants quand leur conjointe travaille à l'extérieur[31] et lorsque le nombre d'heures qu'elle consacre à son emploi est important. Quelques études indiquent aussi que, plus le niveau de revenu de la mère se compare à celui du père, plus celui-ci a tendance à s'impliquer auprès de ses enfants.

Il n'y a pas de consensus chez les chercheurs sur l'ampleur de l'influence que les caractéristiques des mères ont sur les rapports entre les pères et les enfants. Cependant, les pères en couple conçoivent rarement leur relation avec leurs enfants autrement que dans le cadre de leur relation avec la mère ou avec leur conjointe. Des pères rencontrés par le Conseil l'ont exprimé en des termes évidents.

L'un d'eux, qui s'inquiète peu de l'absence de modèles paternels pour les hommes d'aujourd'hui, affirme qu'il construit sa paternité en parlant et en discutant avec ses amis qui ont des enfants. Il ajoute que « c'est beaucoup avec la mère, à travers [la] relation conjugale, que le tout [la construction de sa paternité] s'effectue ». Pour un autre, marié et père de trois enfants, la question

30. « Pour ce qui est des variables liées à la parentalité, le nombre d'enfants dans la maison est celle qui influence le plus l'engagement des pères et ce, pour toutes les dimensions, sauf celle concernant le soutien affectif », écrit Forget à propos des pères montréalais étudiés (2005 : 34).

31. On a constaté chez les pères montréalais que « dans la mesure où la mère a un emploi à l'extérieur, l'engagement des pères concernant les soins physiques et les tâches domestiques est plus grand » (Forget, 2005 : 34).

de la paternité se pose en parallèle avec celle de la maternité. Sa paternité, il la vit en collaboration avec sa femme et il ne voit pas comment cet exercice pourrait être « problématique ».

Des jeunes pères reconnaissent aussi que la paternité est faite surtout de partage avec la conjointe (Quéniart, 2003 : 59). L'impossibilité de ce partage quand la relation des parents après le divorce est trop conflictuelle peut d'ailleurs amener des pères engagés auprès de leurs enfants à cesser de l'être.

Les pères ont aussi plus tendance à s'engager quand ils sont satisfaits de la communication qui existe dans le couple parental. Cela peut paraître singulier compte tenu de la réputation des hommes d'être peu communicatifs. À titre d'exemple, l'étude de Devault auprès de pères économiquement favorisés met en évidence leur besoin que les mères communiquent leurs attentes envers eux, surtout durant les premiers mois de vie de l'enfant (2005 : 50). L'exercice du rôle parental s'effectue au sein d'une équipe ; il n'est donc pas étonnant que la communication y occupe une place importante, même si elle a ses limites. Un père et une mère ont plusieurs décisions à prendre ensemble au cours d'une année, sinon de chaque semaine. Ils ont aussi à s'informer régulièrement des suites à donner, à s'ajuster aux imprévus, etc. Ils ont souvent à se mettre d'accord et ils risquent, si leur relation n'est pas harmonieuse, de ne pas y arriver et de se trouver dans une situation de conflits trop fréquents ou trop intenses qui affectera les dispositions à assumer leur rôle. Par ailleurs, le père acceptera plus facilement de chercher des compromis concernant l'exercice quotidien des responsabilités parentales pour tenir compte des contraintes ou des préférences de l'autre parent quand il trouve une satisfaction dans la relation.

Les facteurs favorisant l'engagement paternel après la rupture conjugale

L'effet dissuasif des conflits sur l'engagement paternel a été abondamment étudié en ce qui concerne les pères divorcés. Parmi les variables faisant partie des caractéristiques familiales, la collaboration entre les ex-conjoints relativement à l'éducation des enfants de même que l'absence de conflits entre eux ou leur faible intensité sont celles qui jouent un rôle particulièrement important dans le maintien de l'engagement paternel.

Dans certaines circonstances, les caractéristiques personnelles du père n'ont plus le même effet sur son engagement après la rupture :

Se sentir partie prenante des arrangements qui concernent la famille s'avère, pour des pères, un important motivateur à continuer de s'impliquer après la rupture conjugale. Ce serait même ce sentiment qui expliquerait le mieux pourquoi certains pères divorcés restent engagés.

Même les recherches les plus rigoureuses sur les plans statistique et méthodologique n'arrivent pas, du moins pour le moment, à déterminer des lois universelles pouvant expliquer le comportement des pères divorcés (Gaudet, Devault et Bouchard, 2005 : 33).

En somme, le maintien de l'engagement des pères après une rupture est influencé par de nombreuses variables dont les effets fluctuent selon les contextes.

Défis liés au contexte familial

Créer ou maintenir un contexte familial facilitant l'engagement paternel peut représenter tout un défi dans les cas de rupture et de recomposition d'union, mais aussi pour les couples stables. Une implication active des deux parents peut exacerber les différences de style parental, accroître les difficultés de communication et les conflits dans l'organisation de la prise en charge des enfants ; certaines études l'indiquent d'ailleurs.

Une relation parentale favorable à l'engagement paternel n'implique pas l'absence de divergences et même de conflits à l'occasion sur des sujets importants. Elle peut aller de pair avec des façons de penser et d'agir parfois difficiles à concilier, mais qui peuvent être acceptées de manière démocratique, à parts égales, par la mère et le père. Certains chercheurs considèrent d'ailleurs le sentiment de partager une vision commune de la façon d'interagir avec les enfants comme un facteur prédictif plus puissant de l'engagement paternel que les mesures globales de la qualité de la relation conjugale.

Une relation parentale favorable à l'engagement paternel peut aussi aller de pair avec des investissements des pères et des mères qui peuvent être inégaux, mais équitables et acceptés comme tels par les deux membres du couple. De tels arrangements révèlent une certaine complicité dans le couple, ce qui favorise l'engagement paternel.

L'implication active des deux parents vient peut-être alors du fait qu'ils réussissent à « cultiver le désaccord raisonnable », selon l'expression de Leroux (2007). Des recherches sur le noyau familial suggèrent qu'une telle culture est d'autant plus utile qu'en définitive, le niveau d'engagement paternel est le résultat d'une négociation tacite ou explicite entre conjoints sur la base de leurs croyances et

de leurs attentes respectives, du temps dont chacun dispose et du pouvoir que chacun détient dans la sphère familiale[53].

La conclusion d'ententes est en progression même chez les parents désunis[54]. Entre les parents qui se séparent, « les ententes privées formelles sont généralement associées à un soutien financier plus sûr, comparativement aux ententes privées informelles et aux ententes ordonnées par la cour » (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2004 : VII). Par conséquent, la société et les institutions auraient avantage à inciter les parents à s'entendre de manière formelle et à les soutenir à cet effet.

53 Turcotte et autres (2005 : 22).
54 Les couples qui se sont séparés à la fin des années 1990 semblent être plus [illegible] rapidement une entente [illegible] (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2004 : [illegible]).

3.3 DES RÔLES PARENTAUX EN MOUVANCE

On a traité en début de chapitre des caractéristiques susceptibles d'amener les pères à établir avec leur enfant une relation directe dès ses premiers moments de vie et à la maintenir, à jouer leur rôle, jour après jour. L'évolution de la société québécoise a provoqué des changements dans la façon d'exercer le rôle de parent. Les pères sont passés d'une situation dans laquelle leur rôle était bien défini à une situation où ils doivent souvent définir eux-mêmes les comportements qui y sont associés. Mais quel est leur rôle? Est-ce un rôle complémentaire à celui de la mère ou un rôle interchangeable avec le sien?

Les questions soulevées ne sont pas nouvelles et elles ont leur importance. Lors des consultations, de nombreux pères ont dit avoir été tentés de s'éclipser lorsqu'on leur reprochait de ne pas faire comme leur conjointe ou de ne pas s'y prendre de la bonne manière, de « ne pas faire autant et pareil comme la mère » pour reprendre leur expression. Ces pères ont revendiqué la possibilité d'agir différemment.

Les études comparatives analysées par Dubeau, Clément et Chamberland leur donnent raison et font ressortir davantage de distinctions que de similitudes entre les comportements des deux parents. Les distinctions obtenues semblent ainsi mettre en évidence la complémentarité des rôles exercés par les mères et les pères (2005 : 8-9). Une autre chercheuse québécoise note que ce n'est que récemment que des travaux scientifiques se sont penchés sur les pratiques parentales particulières des pères et des mères et sur leurs liens avec l'adaptation sociale des enfants d'âge préscolaire, sans pouvoir établir un apport différencié propre à chaque parent (Besnard, 2007 : 3-4). Selon elle, les pratiques des parents sont plus différentes que les parents ne le perçoivent. De plus, ses résultats indiquent bien que les enfants, particulièrement ceux ayant un trouble du comportement, ont intérêt à ce que leurs deux parents s'impliquent et se partagent les responsabilités à leur égard.

Des pères rencontrés reprennent à leur compte les interrogations sur l'apport particulier du père et de son interaction avec l'enfant. Ils semblent s'entendre pour dire que le père fournirait à l'enfant les éléments nécessaires pour apprivoiser le monde extérieur. Le rôle des pères serait « celui d'amener l'enfant vers l'extérieur, d'agrandir son territoire, de lui faire vivre l'aventure ». À cet égard, un participant soutient que « le père est le premier à enlever l'enfant à sa mère »

Ils disent que les mères sont portées à être protectrices et qu'ils ont pour rôle de rendre l'enfant indépendant.

Si les distinctions obtenues semblent faire ressortir la complémentarité des rôles, celle-ci ne s'impose pas comme seule vision possible des rôles des parents, selon les chercheurs mentionnés. En d'autres mots, il est possible que les rôles soient interchangeables.

Cette perception semble trouver un appui chez les pères au foyer. Leur expérience sème un doute important sur le caractère nécessairement différent des actions. La vision de l'interchangeabilité des rôles se retrouve aussi chez des analystes de l'engagement paternel qui ne nient pas que le père puisse avoir avec son enfant une relation différente de celle qu'a la mère, mais qui attribuent la différence non pas au sexe, mais au fait que tous les êtres humains agissent différemment et que chaque père est unique.

Les familles où les parents sont homosexuels remettent aussi en cause la complémentarité des rôles masculin et féminin, paternel et maternel. Les études sur le développement des enfants vivant dans ces familles l'estiment tout à fait comparable à celui des enfants des couples hétérosexuels, comme en témoigne un état des recherches sur la famille homoparentale (Ryan et Julien, 2007). En somme, le genre ne détermine pas le rôle qu'on exerce auprès de l'enfant.

En mettant l'accent sur les rôles et sur des différences rattachées au genre des personnes, on risque d'enfermer des pères dans des attitudes et des comportements qui ne leur conviennent pas. Les pères ne sont pas tous pareils. On peut penser que l'engagement paternel se développe d'autant plus que chacun des individus peut être lui-même, que ses différences sont respectées, par delà les normes sociales rattachées aux genres, par delà les rôles définis, plus ou moins clairement, tant pour les pères que pour les mères. La flexibilité peut amener des couples à choisir la complémentarité, d'autres, l'interchangeabilité des comportements et des rôles paternels et maternels, ou encore un heureux mélange des deux.

Ainsi, dans le partage des tâches domestiques, diverses formules sont possibles et peuvent être avantageuses pour l'enfant. Comme le souligne Camil Bouchard (2001) :

> Il est loin d'être démontré que la conformité à un modèle idéal et rigide de partage égal des tâches est préférable à l'adoption d'un modèle inégal ou asymétrique, si ce dernier répond aux conditions et aux besoins de telle famille et de tel couple. En d'autres mots, du point de vue de l'enfant (de son bien-être et de son développement), il vaut mieux un partage inégal, mais harmonieux des tâches parentales entre la mère et le père qu'un partage moitié-moitié qui donne lieu à des tensions constantes dans le couple.

Incidemment, arriver à un réel partage des responsabilités et des tâches parentales qui convienne aux deux parents est loin d'être facile, non seulement à cause des tensions que cela provoque dans le couple, mais aussi à cause des attentes et des normes sociales implicites qui ne favorisent pas un tel partage.

La paternité et la maternité ont des visages différents de ceux d'hier. Quelles sont les conditions les plus souhaitables pour que la redéfinition des rôles parentaux augmente les chances de bien-être et de développement de l'enfant et des parents? Il y a lieu de poursuivre les études et les échanges sur la question des rôles et de l'action des parents, sur leur complémentarité ou leur interchangeabilité.

4

LES PÈRES ET LES MILIEUX DE VIE OU DE SERVICES

Les pères, rappelons-le, jouent plusieurs rôles sociaux qui interagissent et qui les mettent en relation avec différents autres acteurs sociaux. Ces relations, qui se nouent dans divers milieux de vie ou de services, contribuent à façonner leur personne et leur manière d'agir. Ainsi, le climat des milieux de travail, le temps que les pères consacrent au travail rémunéré et leur degré d'investissement dans le travail, les mesures de conciliation paternité-emploi accessibles jouent un rôle dans le temps consacré à la famille. Dès l'annonce de la grossesse, ils entrent en contact avec le milieu de la santé, par les cours prénataux, le suivi de la grossesse, l'accouchement, la naissance de l'enfant et le suivi postnatal. Le milieu des services de garde et des écoles, en accueillant quotidiennement la plupart des enfants, sont en bonne position pour encourager la participation des pères au bien-être de leurs enfants ou pour y faire obstacle. Les pères peuvent aussi entrer en relation avec des organismes communautaires Famille qui, avec divers partenaires, leur proposent des programmes ou des activités de soutien ou de promotion de la paternité.

Les pères consultés par le Conseil ont été invités à parler de leurs relations avec un ensemble de services. Ils ont relevé des obstacles importants, mais aussi des besoins et des aspirations.

4.1 LES MILIEUX DE TRAVAIL ET L'INVESTISSEMENT DANS LE TRAVAIL

Des études, en nombre croissant, associent la qualité des conduites parentales à certaines caractéristiques de l'environnement socioéconomique. Elles se sont surtout intéressées aux conduites des mères, mais pas uniquement (Turcotte et autres, 2001 : 22). Elles ont considéré les effets de plusieurs composantes : le niveau de pauvreté et la dégradation des conditions de vie qui en résulte, le sous-emploi, le chômage ainsi que certaines conditions d'exercice de l'emploi. À titre d'exemple, une étude qualitative récente fait ressortir l'idée que l'engagement des pères à faible revenu en particulier est défavorisé par plusieurs contraintes liées au milieu du travail, contraintes qui risquent de les placer dans un cercle vicieux qui les prive des moyens et des conditions nécessaires à leur implication (Devault, 2006 : 54).

Il semble que le soutien informel et formel que peut apporter le milieu de travail ait été moins étudié que les autres composantes de l'environnement socioéconomique. Selon Turcotte et ses collègues (2001), on dispose à ce jour de peu d'information sur l'efficacité, en ce qui a trait à l'amélioration de l'engagement paternel, des mesures sociales et des dispositions conventionnelles. Bien peu d'études ont examiné l'hypothèse d'un effet des conditions de travail sur l'engagement paternel, en dépit de l'importance de la sphère du travail dans la vie des hommes.

Au moins quatre chercheurs ont étudié le lien entre le climat de travail et la qualité des conduites paternelles. Ils ont conclu qu'un réseau de collègues soutenant encourage les travailleurs à partager leurs préoccupations, ce qui, en retour, contribue à améliorer les relations avec les enfants. La prise du congé parental à la naissance de l'enfant aurait des effets favorables sur l'engagement ultérieur des pères.

Pour être présents auprès de leurs enfants, les pères ont besoin de temps, que ce soit dès la naissance ou dès l'adoption ou à d'autres moments de la vie. Plus le père investit d'énergie et de temps dans son travail, moins il est disponible pour

s'impliquer activement dans la vie de ses enfants. L'évolution du temps de travail au cours des dernières années ne contribue certainement pas à laisser plus de temps à la relation père-enfant.

L'analyse des données des enquêtes d'emploi du temps incluant celle de 2005 amène Pronovost (2008) à la conclusion suivante : depuis une décennie environ, le temps de travail (incluant les déplacements) a tendance à croître. Ce sont particulièrement les plus scolarisés, les professionnels, les cadres et les gestionnaires, qui ont vu progresser la durée de leur travail : « Chez les pères, ajoute-il, on travaille maintenant six heures de plus par semaine, soit environ 50 heures ! »

On sait que certains employeurs, dans le but d'attirer et de conserver les bons employés, offrent déjà à leur main-d'œuvre une plus grande flexibilité dans le choix de leurs heures de travail de même que la possibilité de prendre des congés pour des raisons familiales. Il semble que les absences du travail prévisibles (temps partiel, congés parentaux) ou ponctuelles (empêchement occasionnel et limité) sont des situations avec lesquelles les employeurs ont appris à composer.

Le tableau suivant nous présente l'évolution, entre 1999 et 2002, des mesures d'aménagement du temps de travail offertes aux parents par les milieux de travail selon le nombre d'enfants.

TABLEAU IV Les mesures d'aménagement du temps de travail selon le nombre d'enfants, 1999-2002

Mesures d'aménagement du temps de travail	Nombre d'enfants			
	Aucun	1	2	3 et +
Travail à la maison				
2002	21,72	26,20	30,61	33,64
1999	23,35	26,76	33,56	29,77
Motifs :				
Exigences du travail				
2002	63,34	53,34	67,50	71,62
1999	63,67	69,50	67,22	64,20
Obligations familiales				
2002	0,71	14,93	8,48	4,70
1999	2,43	5,79	5,79	4,47
Autres				
2002	35,94	31,74	24,01	23,67
1999	33,81	24,71	27,00	31,33
Autres mesures d'aménagement du temps				
Semaine comprimée				
2002	6,21	6,31	7,94	5,71
1999	7,78	12,49	8,83	8,56
Semaine de travail réduite				
2002	8,18	5,29	7,90	8,23
1999	13,04	12,71	15,52	16,28
Horaire variable				
2002	38,23	35,81	37,45	39,82
1999	40,39	37,50	39,06	40,20

On constate que le travail à domicile s'explique surtout par les exigences du monde du travail plutôt que comme une manière de concilier les exigences professionnelles et familiales, même si cette formule est plus utilisée par les parents ayant trois enfants ou plus.

Par ailleurs, un recul s'est produit au début des années 2000 quant à l'offre de mesures d'aménagement du temps de travail par les employeurs, recul touchant particulièrement l'offre de la semaine de travail réduite.

Des recherches montrent qu'il est souvent plus difficile pour les pères de faire admettre le motif familial comme motif d'aménagement du temps de travail. Les perceptions négatives de l'absence au travail des pères pour des motifs liés aux enfants expliqueraient, selon certains, le fait que les pères déclarent davantage s'absenter pour des raisons personnelles.

On voit aussi que des programmes ou des mesures comme le congé de paternité existent sans que les pères puissent ou osent s'en prévaloir. La Commission des normes du travail est saisie de plaintes à ce sujet depuis l'introduction de cette disposition légale, et des études montrent que les pères qui prennent un congé de paternité sont moins recommandés pour un poste plus élevé dans la hiérarchie (Tremblay et Amherdt, 2003). Ajoutons que bon nombre de pères refusent des promotions ou des responsabilités supplémentaires [1], de crainte de ne plus avoir autant de temps pour leurs enfants.

On voit donc que des pères font face à de nombreux conflits dans leurs efforts de conciliation et vivent un stress accru du fait qu'ils doivent recourir à des stratégies individuelles pour résoudre les tensions sociales entre famille et travail.

4.1.1. La contribution des milieux de travail

Pour les milieux de travail, soutenir l'engagement des pères implique d'être empathique envers eux, d'où la nécessité d'une manière de voir et d'agir qui permet aux hommes d'exprimer leurs besoins relatifs aux soins des enfants ou des aînés sans craindre d'être pénalisés. Une telle culture fait que les parents savent que la famille et le travail ne constituent pas deux univers complètement séparés, qu'ils seront soutenus tant dans le développement de leur carrière que dans leur vie personnelle et familiale. Elle incite le milieu à voir la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles comme un problème collectif et encourage les transformations organisationnelles ou structurelles plutôt qu'uniquement les stratégies d'adaptation individuelles.

L'amélioration de l'engagement paternel, écrivent Turcotte et ses collègues, doit également s'appuyer sur des changements institutionnels qui visent à soutenir les hommes dans leur rôle parental sans être discriminatoires pour les femmes ou pour certains types de structures familiales. Parce qu'aucune institution ne joue un rôle aussi important pour les pères que celle du travail, les milieux de travail sont des cibles à privilégier pour les interventions visant à améliorer

l'engagement paternel. Il faut prévoir des stratégies pour encourager les organisations à revoir leurs politiques officielles ou tacites et leurs pratiques à l'égard de la conciliation travail-famille.

4.1.2. Ce que les pères souhaitent

Les pères, de leur côté, pourraient considérer l'effet de leurs aspirations par rapport au temps de travail sur le bien-être de leurs enfants. Tremblay, Najem et Paquet (2006) analysent les données statistiques de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés de 1999 et de 2002 et en tirent le tableau suivant.

TABLEAU V Les aspirations en matière de temps de travail selon le nombre d'enfants, 1999-2002

Aspirations en matière de temps de travail	Aucun	1	2	3 et +
Veut une augmentation des heures de travail				
2002	22,03	19,63	17,67	15,50
1999	20,87	17,09	18,04	15,01
Veut une réduction des heures de travail				
2002	6,57	9,07	9,47	8,22
1999	8,42	10,59	12,02	10,23
Motifs de leurs aspirations en matière de temps de travail				
Obligations familiales				
2002	29,33	65,96	72,14	58,56
1999	22,77	46,37	63,06	63,50
Plus de loisirs				
2002	66,19	53,03	58,75	43,98
1999	62,46	50,93	44,70	49,98

On constate que la famille était plus fréquemment invoquée en 2002 qu'en 1999 par les personnes qui voulaient réduire leurs heures de travail (n'ayant aucun, ou ayant un ou deux enfants). Chez tous les parents, ce désir venait d'ailleurs bien avant le désir d'avoir plus de loisirs. Les données concernant les hommes montrent que le motif familial est passé de 36,03 à 41,99 % entre 1999 et 2002, tandis que le motif des loisirs est passé de 61,29 à 62,82 % seulement.

Paradoxalement, l'enquête révèle une surprise à propos de l'aspiration à réduire ses heures de travail : « Nous avons remarqué que cet intérêt (pour la réduction du temps de travail) avait décliné chez les femmes et les hommes entre 1999 et 2002, davantage de gens souhaitant une hausse des heures, et la présence d'enfants ne semble pas faire augmenter l'intérêt pour la réduction du temps de travail, contrairement à ce que l'on pourrait penser. » En effet, les auteurs rappellent que ces quatre années ont été marquées par un important débat de société sur la question du temps de travail et de la conciliation travail-famille.

En ce qui concerne le nombre d'enfants, il a un effet ambigu sur le temps de travail, sur les horaires et sur les aspirations en matière de temps de travail, mais on observe que les personnes ayant un ou deux enfants sont celles qui souhaitent un peu plus une réduction d'heures. Par contre, plus on a d'enfants, moins on veut des heures additionnelles.

Être présents auprès de leurs enfants est peut-être une aspiration très répandue chez les pères actuels, mais cela ne les amène pas tous à sentir que de nombreuses heures de travail peuvent nuire à leur investissement auprès de leurs enfants. Les dispositions de la grande majorité par rapport au temps de travail semblent indiquer des limites importantes à la valeur accordée à l'implication auprès des enfants. En effet, la flexibilité des horaires, aussi souhaitable soit-elle pour faire face à des imprévus et à certaines contraintes que la vie de famille réserve, a ses limites. Par conséquent, des pères et des mères réduisent leur temps de travail – ou cherchent à le faire – pour être davantage disponibles auprès de leurs enfants.

La place respective de la famille et du travail dans les valeurs des jeunes est susceptible de stimuler leur résistance à l'allongement ou au maintien de la durée actuelle du travail, d'autant plus que le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs font pencher le rapport de force en leur faveur.

4.2 LE MILIEU DE LA SANTÉ

Les pères rencontrés ont fait de bons commentaires sur la qualité des services offerts aux enfants dans le réseau de la santé. On voit de plus en plus de pères dans les salles d'attente des cliniques médicales ou des CLSC. Par ailleurs, certains ont rapporté des propos d'infirmières selon lesquels les pères s'affirment plus que par le passé, et le milieu tente de mieux les accueillir. On peut constater que les relations avec le personnel sont souvent bonnes.

Cependant, certains regrettent de ne pas trouver leur place aisément dans le milieu de la santé. Des pères ont mentionné qu'il leur était difficile d'avoir accès à l'information sur l'état de santé de leurs enfants parce que leur nom ne figure pas dans leur dossier médical. Un autre exemple a été noté au regard des CLSC qui offrent des services de suivis pré et postnatal entre 9 et 17 heures les jours ouvrables ; un tel horaire, on en convient, est difficilement compatible avec l'horaire de travail de la majorité des pères.

Il semble pourtant important que les pères puissent bénéficier d'un accompagnement au cours de la grossesse, de l'accouchement et après la naissance, car ils ont à relever quatre défis : vivre les transformations du corps et de l'état d'esprit de leur conjointe, vivre le choc de l'enfantement, comprendre la priorité accordée au bébé et partager les tâches (Le Camus, 2000). Les interventions pré et postnatales ne sont pas conçues pour aider à elles seules des pères qui éprouvent certaines difficultés à relever ces défis. Elles peuvent cependant inciter les autres à prendre leur place auprès de leur enfant et de leur conjointe pour mieux les soutenir.

L'accouchement peut s'avérer un moment important de complicité entre les parents, surtout si le père y prend une part active. Les recherches indiquent que l'homme peut apporter à la femme un soutien psychologique et émotionnel important durant la grossesse et l'accouchement (Organisation mondiale de la santé, 2007 : vi).

Inclure le père dans le déroulement de l'accouchement peut aussi aider la mère à sentir davantage qu'elle peut compter sur son conjoint pour la suite des choses. Elle pourra d'autant plus compter sur lui si la naissance a été un moment favorable à l'établissement de la relation entre lui et l'enfant. Cela demande que le rôle du père soit valorisé par les intervenants et que ses préoccupations soient prises en considération.

Une telle intention se trouvait peut-être à la base du mouvement encouragé par les priorités nationales de santé publique 1997-2002. Selon ces priorités, le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaitait que les programmes dans les domaines de la périnatalité et de la petite enfance incluent systématiquement un volet sur la valorisation du rôle des pères et sur leur engagement. Le bilan de ces actions pour les années 1998 à 2001 a été produit. Il fait surtout état de la présence de lieux de réflexion dans les régions, de l'offre d'ateliers de sensibilisation ou de formation pour le personnel qui travaille en périnatalité et de l'adaptation d'activités ou de programmes. Il note que « les activités peuvent encore paraître plutôt isolées et ponctuelles » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001 : 59-63).

Un portrait des premiers moments de la vie de pères de l'Outaouais effectué auprès de 160 pères d'un premier enfant indique clairement que certaines pratiques sont satisfaisantes. Leur expérience avec les infirmières tend à être bonne, écrivent les auteurs. Ceux-ci notent toutefois qu'une proportion importante de pères vit des situations négatives en relation avec le personnel infirmier. Ces pères ont de la difficulté à partager leurs préoccupations et leurs besoins avec le personnel concernant la cohabitation, l'information sur leurs droits et la gestion de leur emploi du temps afin d'avoir du temps pour recevoir la visite de proches et du temps de répit (De Montigny et Lacharité, 2005 : paragr. 39).

Dans la Politique de périnatalité 2008-2018, on lit ceci : « Les intervenantes et les intervenants doivent faire montre de plus d'ouverture à l'égard des pères, afin qu'ils se sentent interpellés tout autant que les mères par les services en périnatalité. L'implication du père au cours de toute la période périnatale doit être non seulement souhaitée, mais reconnue, favorisée et soutenue activement » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2008 : 12).

Dans son rapport *Transitions familiales*, le Conseil aborde la question du stress de l'accouchement qui affecterait aussi les pères, même s'ils sont rares à accepter d'en parler. Il signale que certains hommes connaissent un choc psychologique à ce moment. Des praticiennes rapportent qu'il n'est pas rare de voir des pères pleurer. On lit aussi que des pères font mention de pressions exercées sur eux, par exemple pour qu'ils coupent le cordon ombilical ou voient sortir le bébé.

Le Conseil note que des pères ayant bénéficié du soutien d'une accompagnatrice (durant la période périnatale) ont indiqué les bienfaits que cela leur a procurés et le recommandent. Il reprend l'idée selon laquelle les nouveaux pères ont un réel besoin d'exprimer leurs émotions et leurs inquiétudes entre hommes. Les consultations effectuées pour ce rapport indiquent que les

interventions postnatales se font souvent à des moments où les pères sont au travail et que l'approche serait peu adaptée au caractère masculin, excepté dans certaines expériences communautaires trop peu répandues (Conseil de la famille et de l'enfance, 2007*a* : 31-34).

En somme, selon plusieurs sources, les pratiques des services de santé entourant la naissance pourraient encore mieux prendre en considération les préoccupations des pères et mieux accompagner ces derniers au moment d'une transition des plus importantes pour eux et leur famille. Cela va dans le sens de la demande sociale d'humanisation de la naissance et de réappropriation par les parents de leur pouvoir d'agir sur cet événement.

L'appellation de grands équipements de la santé a aussi été critiquée par des pères. Certains notent que, depuis quelques années, « les centres mère-enfant s'implantent à une vitesse considérable ». Ils savent qu'ils sont destinés à fournir des services médicaux spécialisés en obstétrique, en pédiatrie ainsi qu'en néonatalogie et qu'ils semblent « représenter une innovation importante pour les jeunes parents québécois. Cependant, ajoute-t-on, ces établissements possèdent une dénomination que l'on pourrait être tenté de qualifier d'ambiguë sinon d'obsolète à la lumière des changements en cours et de la démarche sociétale québécoise enclenchée vers l'atteinte de l'égalité des sexes. Des pères ont suggéré de nommer ces établissements « centres parent-enfant ».

4.3 LES MILIEUX ÉDUCATIFS

Le document *Enquête : Grandir en qualité – Recension des écrits sur la qualité des services de garde éducatifs* publié en 2002 mentionne que près de deux cents ouvrages ont été publiés sur l'influence des services éducatifs sur le développement des enfants. On en trouve cependant peu sur les perceptions que les pères ont de ces services, selon la revue de la littérature faite par Dubeau, Clément et Chamberland (2005). Les auteurs rapportent que les perceptions des pères par rapport à l'école ont aussi peu été étudiées, même si l'une des avenues proposée pour lutter contre le taux élevé d'abandon des études secondaires ainsi que la faible réussite scolaire serait d'encourager les pères à être davantage présents dans la vie scolaire de leur enfant. Ainsi, parmi trois articles recensés qui s'intéressent au lien entre l'école et la famille – publiés entre 1988 et 2000 –, aucune distinction n'est mentionnée au regard des mesures à l'égard des pères et des mères. Quelques documents ont été publiés après la revue de la littérature, mais il reste beaucoup à étudier et à comprendre sur les relations entre les pères, les services de garde éducatifs et les écoles.

Les pères consultés ont le plus souvent révélé avoir une perception favorable des services de garde, en ce qui concerne leur utilité pour les enfants et quant au fait que ceux-ci aiment y aller et le réclament. L'un des pères rencontrés a témoigné de la belle expérience qu'il a eue avec le CPE et de la grande compétence qu'il y a trouvée. Il n'y a cependant pas d'unanimité sur le vécu. Un autre père parle d'affrontement entre parents et responsables de services de garde en milieu scolaire par rapport à la rigidité des horaires.

Les services de garde éducatifs sont néanmoins des lieux où les pères entrent en interaction avec des adultes formés pour agir auprès des enfants et qui connaissent bien les enfants qui leur sont confiés. Les services de garde éducatifs sont aussi des lieux de rencontre entre pères et parents, qui peuvent être des lieux d'échange d'expérience et de conseil, d'entraide et de stimulation.

Mais il ne suffit pas que les pères amènent leurs enfants et les reprennent en fin de journée pour qu'une interaction significative se produise et pour qu'elle influence les rapports entre père et enfant. Il faut pour cela qu'elle présente les caractéristiques qu'ils en attendent.

Une étude qualitative nous fournit des indications utiles sur ces caractéristiques. Les pères ont besoin de sentir qu'ils font partie du triangle relationnel père, mère et éducatrice et revendiquent d'être considérés comme les premiers éducateurs avec leur conjointe. Ils souhaitent que le soutien qu'on leur apporte valorise les forces de l'enfant et les leurs et prenne une forme plutôt informelle (individualisée ou de groupe). Selon l'auteure, la valorisation des pères et de ce qu'ils sont avec l'enfant est un gage de leur investissement auprès de l'enfant. Dans ces conditions, ils ressentiraient un plaisir partagé à vivre leur paternité dans la famille et dans les autres milieux.

L'étude dont on vient de présenter des résultats ne permet pas d'estimer dans quelle mesure le partenariat entre les pères et le personnel des CPE existe. Une autre invite à réfléchir à la question : « Plusieurs difficultés sont régulièrement observées dans les milieux au fil des interactions quotidiennes entre parent et éducatrice. Une confusion dans les rôles de parent et d'éducatrice vient parfois nuire à la relation. La présence de discontinuités éducatives entre le milieu familial et le milieu de garde entraîne des problèmes de communication. On dénote aussi une formation déficiente des futures éducatrices au chapitre des relations avec les parents » (Cantin, 2005 : III).

En ce qui concerne les écoles, plusieurs pères sont engagés dans les structures scolaires. Plusieurs activités ouvertes à tous les parents sont l'occasion pour eux d'être présents avec les enfants à l'école et de recevoir directement de l'information de première main des intervenants scolaires. Un d'entre eux et un directeur d'école rencontrés lors des consultations ont confirmé que les pères sont motivés lorsqu'ils ont le sentiment de contribuer à faire quelque chose de concret pour leurs enfants, d'être en action. Aller glisser avec eux, installer une estrade et monter la salle de spectacle de fin d'année font partie des expériences dans lesquelles plusieurs personnes peuvent se montrer habiles.

Des défis se posent toutefois à l'école, dont celui de composer avec les nouvelles réalités familiales. À la suite d'une séparation conjugale, les pères désirent qu'on leur communique directement les renseignements concernant les enfants. La majorité des écoles se sont adaptées aux nouveaux besoins. Il est usuel qu'elles fournissent deux exemplaires du bulletin scolaire de l'enfant. En fait, l'école est devant le besoin de s'assurer que les deux parents reçoivent l'information utile pour jouer leur rôle et qu'ils sont bien informés des règles et du fonctionnement scolaires.

La relation entre le père immigré et l'école pose des défis particuliers qu'il faut mentionner, même brièvement. Dans un contexte où les conditions financières de la famille sont souvent précaires, il devient difficile pour le père de jouer le

rôle attendu par l'école. Il semble que plusieurs pères immigrés se sentent discriminés ou inaptes à assumer convenablement cette responsabilité parentale. En outre, le mode de fonctionnement du milieu scolaire est souvent différent de celui de leur pays d'origine. Il est alors malaisé de répondre à des attentes difficiles à saisir. Dans ce cas, la relation avec l'école exige une double redéfinition : le père doit se redéfinir comme père en considérant les particularités du milieu de vie québécois (éducation parfois moins autoritaire, relations égalitaires, etc.) et redéfinir son rôle par rapport à l'école, un rôle qui est souvent distinct de celui qu'il avait dans son pays d'origine.

La recherche-action de Lévesque, Lavoie et Chenard (2007) indique que la participation des pères à des activités d'apprentissage d'un savoir de base est possible et très rentable pour les garçons qui présentent le plus de risque d'échec et d'abandon scolaires. Plusieurs mécanismes ont été mis en place, autant à l'école qu'à la maison, dont la lecture à haute voix par des modèles masculins et des ateliers avec les pères des élèves. Résultats : le taux de redoublement au secondaire a chuté de plus de 30 %, et le nombre de garçons qui éviteront le cheminement particulier du secondaire a augmenté d'autant.

La participation des pères semble être une piste d'action prometteuse pour élever le niveau de formation et de qualification des garçons, un défi auquel le système et les acteurs de l'éducation des adultes peuvent contribuer.

4.4

LES MILIEUX COMMUNAUTAIRES

Depuis le début des années quatre-vingt-dix environ, un mouvement de promotion de la paternité et de soutien des pères s'est développé au Québec. Il a notamment donné naissance au Regroupement pour la valorisation de la paternité [...], formé en 1996 pour réagir à l'image des pères trop souvent négative qui est diffusée et pour promouvoir une image favorable de la paternité dans notre société. Il a précisément pour mission de valoriser le rôle du père et de promouvoir son importance dans la famille et dans la société pour le développement et le bien-être des enfants. Le Regroupement n'offre pas de services aux pères, mais il leur donne la parole et contribue à la diffusion de connaissances et de réflexions sur leur situation et leurs besoins. En février 2007 et en février 2008, le Regroupement a présenté deux Su-père conférences, lesquelles ont réuni chacune plus de cent intervenants sociaux, chercheurs et professionnels gouvernementaux.

Depuis quelques années, des pratiques de soutien direct des pères [...] ont été mises en place principalement au sein des organismes communautaires Famille. Elles jouent, selon certains pères, un rôle significatif dans leur trajectoire paternelle. Un père séparé, qui décrivait ses rapports avec la mère comme difficiles, a dit au Conseil : « Sans l'intervention de Papa pour la vie, j'aurais probablement tout abandonné, j'aurais peut-être même renié mon enfant. C'est mon intervenant qui m'a poussé, après ma séparation, qui m'a encouragé et qui m'a dit de continuer à me battre. Aujourd'hui, je suis content ; j'ai un lien avec mon enfant. »

L'équipe ProsPère a participé à des enquêtes sur les pratiques de soutien des pères auprès d'organismes montréalais, québécois et canadiens [...]. Elles ont permis de relever les progrès accomplis – notamment par rapport à certains obstacles à surmonter –, de préciser les conditions de succès et de déterminer les défis qui se posent pour répondre aux besoins des pères de toutes classes et de toutes origines.

Le nombre d'activités de soutien aux pères augmente, et le problème d'accessibilité géographique s'amenuise sensiblement avec le temps. L'évaluation menée par l'équipe ProsPère de deux programmes mis en œuvre à Montréal révèle aussi que les interventions ont amélioré les pratiques et les savoirs des pères concernés. Ainsi, les pères issus des milieux où des interventions ont eu lieu font preuve d'un engagement plus grand au regard de trois des sept dimensions évaluées, soit celles des jeux et des soins physiques ainsi que dans la participation aux tâches domestiques. De plus, les résultats obtenus témoignent d'effets touchant à la fois la sphère cognitive (attitudes éducatives, perception des rôles parentaux) et la sphère comportementale (engagement paternel).

Les organismes intègrent dorénavant des intervenants masculins dans les équipes, ou encore s'allient avec d'autres organismes où des hommes interviennent. Les contraintes organisationnelles, elles aussi, ont diminué, et des activités sont maintenant proposées fréquemment en soirée ou en fin de semaine. « Les pratiques se développent en vue de soutenir l'engagement du père en intervenant auprès de lui, mais aussi de son système familial et de ses milieux de vie. »

D'importants défis ont été relevés. D'autres demanderont une mobilisation étendue de plusieurs acteurs et décideurs. Ainsi, on manque de connaissances sur le phénomène des groupes de pères – une formule apparemment populaire – et sur ses effets. Par ailleurs, il n'existe pas de moyen de connaître l'ensemble des initiatives qui sont mises en œuvre dans les régions, disent des chercheurs. Il ne semble donc pas possible de dire dans quelle mesure les pères vivant en milieu rural ou dans les petites villes sont joints et ont des possibilités réelles d'accès à ce type d'accompagnement. Les organismes subventionnaires ont ici matière à réflexion.

Par ailleurs, selon les observateurs, il y a lieu de procéder à des représentations politiques auprès des décideurs, car l'implication d'acteurs venant du monde scolaire, des municipalités et des milieux de travail a encore besoin de se développer, puisque le recrutement des pères demeure ardu. Il semble notamment nécessaire de pouvoir joindre les pères dans leurs lieux de travail pour augmenter leur participation aux programmes et aux activités de soutien communautaire à leur intention. À ces défis s'ajoute toujours celui du financement des pratiques communautaires, qui demeure nettement insuffisant et ne permet pas de répondre aux besoins perçus chez les pères par les organismes.

Conclusion

L'analyse a démontré que le travail demande nettement plus de temps qu'auparavant et que les organisations donnent accès à peu de programmes ou de mesures de conciliation paternité-emploi. On a aussi constaté que peu de pères aspirent à réduire leur temps de travail ; ce fait révèle chez eux un fort désir de s'investir dans l'emploi, désir qui entre en conflit avec l'engagement paternel.

En ce qui concerne les relations entre les pères et les milieux de la santé et de l'éducation ou les programmes communautaires à l'intention des pères, le portrait est contrasté : des relations sont bonnes, tandis que d'autres sont à construire dans une perspective valorisant l'expérience des pères par le dialogue avec eux.

Des pères connaissent de bonnes expériences d'accueil, d'interaction, de participation dans chacun des milieux considérés. Elles semblent être le résultat d'initiatives diverses de rapprochement avec les pères (offre de programmes et embauche de personnel masculin dans les organismes communautaires Famille, participation des professionnels œuvrant auprès des pères à une formation dans le cadre du programme Pères en mouvement, pratiques en changement, programme de transfert des connaissances créé par ProsPère, etc.). Certains programmes en cours témoignent aussi d'une préoccupation pour une amélioration des modes de communication avec les parents dont les pères pourraient bénéficier. On peut y percevoir que les intervenants reconnaissent l'importance du rôle des pères pour le bien-être et le développement global de leurs enfants.

Mais, des obstacles importants subsistent. Des pères qui ont participé au programme Papa pour la vie parlent d'un « manque de cohésion entre le terrain et l'offre de services gouvernementaux ». Cette affirmation semble résumer les critiques entendues sur les services publics et appeler un effort important de la part de ceux-ci pour mieux répondre à la situation et aux besoins des pères.

Cette requête a une certaine équivalence du côté des analystes. Turcotte et ses collègues (2001) concluent leur document sur l'importance de réaliser des changements, particulièrement dans le milieu des services : « Il faut arriver, dit-on, à créer un environnement de services (services sociaux et de santé, garderies et écoles) plus ouvert aux pères, mieux adapté ou plus accueillant pour les hommes (horaires plus étendus, personnel masculin, images de pères dans les documents d'information et la publicité). » Cela peut demander un changement de logique institutionnelle.

Lacharité et Miron (2008) constatent les difficultés qu'ont les pères en général à inscrire leur expérience dans les logiques institutionnelles, à y être reconnus comme des parents compétents, parce qu'ils n'entrent pas bien dans les catégories usuelles de pensée à propos de ce que devrait être un parent compétent. Ils invitent les intervenants et les institutions à valoriser l'expérience des pères et à faire des services des actes de dialogue entre pères et intervenants.

Les dirigeants et le personnel ont certaines marges de manœuvre pour agir, individuellement et collectivement, afin que leurs services correspondent mieux à la réalité des pères et à leurs aspirations. Compte tenu des bienfaits de l'engagement des pères pour leurs enfants, il est souhaitable que les intervenants et les dirigeants des services publics et communautaires prennent les initiatives qui sont à leur portée pour valoriser, directement et indirectement, la participation des pères, en gardant bien en vue que cette participation améliore le bien-être des enfants et procure des gains sociaux intéressants.

5

L'ACTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE PATERNITÉ

L'engagement paternel est aussi déterminé par des éléments de l'environnement, telles les caractéristiques culturelles des pères ou celles des politiques et des lois qui existent en matière de famille, notamment. Un nombre significatif d'études décrivent les changements légaux et sociaux liés aux questions du divorce ou de la séparation, de la médiation ou des modalités de garde des enfants. Récemment, les changements juridiques apportés par l'État québécois aux règles de la filiation ont donné lieu à des publications qui s'ajoutent à la littérature sur les pères et la paternité (Joyal, 2006 ; Pratte, 2008 ; Roy, 2004). L'action de l'État est un incontournable à analyser pour comprendre l'engagement des pères, en commençant par les obligations et les droits qu'il attribue aux parents. Les politiques publiques, auxquelles les chercheurs s'intéressent, font partie des déterminants de l'engagement paternel relativement peu étudiés.

5.1 OBLIGATIONS JURIDIQUES DU PÈRE

Un homme devient père, dans le sens commun du terme, en participant à la conception d'un enfant ou à son adoption. Mais le père, en définitive, c'est l'homme qui est reconnu comme tel par le droit au moment de la naissance ou de l'adoption de l'enfant, ou plus tard. La paternité est à la fois un fait de nature et un fait de droit.

Le père, c'est donc l'homme qui détient ou partage l'autorité parentale et qui est soumis à l'obligation alimentaire. Le cadre législatif et réglementaire du Québec a défini les droits et les obligations des parents. Ainsi, le père partage avec la mère le devoir d'entretien : les parents doivent nourrir et héberger leurs enfants mineurs, combler leurs besoins matériels et veiller à leur éducation.

Les parents partagent aussi une obligation alimentaire envers leurs enfants. Celle-ci ne cesse pas automatiquement à la majorité de ces derniers dans les cas où, par exemple, ils ne sont pas capables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins parce qu'ils fréquentent encore l'école ou qu'ils ont des incapacités les empêchant d'atteindre l'autonomie financière. Le manquement aux devoirs liés au statut de parent peut conduire à des sanctions allant jusqu'à la déchéance de l'autorité parentale. Accéder à la paternité, c'est se retrouver devant des responsabilités consignées dans le droit familial.

5.2 LA FILIATION EN QUESTION

Depuis 1976 au Québec, on distingue parmi les statistiques des naissances selon l'état matrimonial des parents les naissances de père inconnu (non déclaré). On peut constater que la proportion de ces naissances tend à diminuer : elle est passée d'environ 5 % de 1976 à 1988 à environ 4 % de 1988 à 2000, pour ensuite se rapprocher de 3 % (Institut de la statistique du Québec, 2006 : 247). Ainsi, sur les 82 500 enfants nés en 2006, 2 750 n'avaient pas de père déclaré.

Ce phénomène varie de manière importante selon l'âge des mères. En 2005, il se répartit ainsi : 17 % chez les moins de 20 ans, 6 % chez les 20-24 ans et 2 % chez les 25-29 ans, soit des proportions semblables à celles des dernières années (Institut de la statistique du Québec, 2006 : 79).

L'absence de déclaration de filiation paternelle peut être due à plusieurs motifs. Dans tous les cas, c'est l'avenir de la relation père-enfant qui est en jeu.

De nouveaux liens sans filiation paternelle sont devenus possibles dans la foulée de la loi sur l'union civile adoptée en 2002. Ainsi, on sait qu'en 2003, 36 bébés québécois sont nés de deux mères, avec un « apport de force génétique au projet parental ». C'est ce qui reste du père dans le Code civil du Québec quand il ne sert qu'à la reproduction, souligne Louise Leduc (2004). Cette façon délibérée de reconnaître des enfants sans ascendance paternelle est toute nouvelle et soulève des questions, selon des experts du droit qui constatent que cette préoccupation s'exprime à l'échelle internationale.

Selon Renée Joyal, « à l'heure où la conception d'un enfant n'est plus tant considérée comme un fait de la nature que comme un droit, il n'est pas de bon ton de se poser certaine questions. Il faudrait néanmoins s'interroger sur l'impact qu'aura l'absence totale de filiation paternelle pour l'enfant » (cité dans Leduc, 2004).

Les enfants sans père déclaré, nés ici ou venant de l'adoption internationale, seront probablement tentés de connaître leur géniteur. Au Québec, l'accès aux origines n'est pas considéré comme un droit. Néanmoins, il y a de plus en plus d'adultes à la recherche du chaînon manquant et d'une pièce constitutive importante de leur identité. Une recherche du père biologique sur quatre porte fruit ; dans les autres cas, le père est introuvable ou rejette la demande. L'État devrait-il de nouveau se pencher sur la question de la filiation et de la primauté ou non de la réalité biologique ?

Les chercheurs Pineau et Pratte relèvent que le droit de la famille est tiraillé entre des revendications d'égalité, d'autonomie et de vérité, des aspirations parfois contradictoires (2007 : 15). Les mêmes chercheurs sont également préoccupés par l'évolution du cadre législatif familial au cours de la dernière décennie. On a négligé, selon eux, la consultation et la réflexion sur les effets à moyen et à long terme des changements survenus. Enfin, la philosophie législative de l'État pourrait être plus clairement exprimée à ce sujet.

5.2.1. L'accès des tiers à l'enfant

Qu'advient-il du beau-père qui a tissé des liens affectifs avec les enfants de sa conjointe à la suite d'une rupture ? Cette figure paternelle constitue un tiers sur le plan juridique par rapport à l'enfant ; qualifié de parent psychologique ou substitut (en anglais *stepparent*), il n'est pas le père de l'enfant sur le plan légal et n'a aucun droit ni aucune obligation à son égard. À notre connaissance, toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, accordent des droits (par exemple, de visite) au beau-père, mais aussi des obligations alimentaires. Au Québec, c'est l'acte de naissance qui fait foi de la paternité (article 523 du Code civil). Devant la réalité des recompositions familiales, des voix se font entendre en faveur de l'élargissement de l'accès légal à des tiers avec lesquels existent des liens affectifs significatifs dont l'enfant a pu bénéficier.

5.3 DES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT ENGAGENT LES PÈRES

Un ensemble d'interventions publiques de divers secteurs contribuent à ce que des pères assument, même contre leur gré parfois, certains des devoirs et des responsabilités qui font partie de leur rôle et qui sont assez largement reconnus comme indispensables au bien-être de leurs enfants.

La responsabilité à l'égard des enfants incombe aux deux parents. Par conséquent, une rupture ou une séparation conjugales ne dispense aucun des deux parents de cette obligation. Ainsi, le parent qui a la garde des enfants doit continuer à subvenir à leurs besoins, et l'autre parent peut être tenu de verser une pension alimentaire pour les enfants. La Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires a été instaurée le 1er décembre 1995 en vue de corriger la situation des défauts de paiement. Un régime administré par le ministère du Revenu perçoit automatiquement les pensions alimentaires dans certaines situations et tente de faire respecter l'exécution des ordonnances des pensions alimentaires. Parallèlement à ces mesures, un modèle de fixation des pensions alimentaires pour enfants est entré en vigueur au Québec le 1er mai 1997. À cette même date, les versements de pensions alimentaires au bénéfice d'un enfant (pour les ententes conclues après le 30 avril 1997) ont été défiscalisés : ils ne sont plus déductibles du revenu du payeur et n'ont plus à être inclus dans celui du bénéficiaire. La situation tend à changer, mais les pères étaient presque toujours les débiteurs au cours des dernières décennies. Depuis le 1er janvier 1988, toute pension alimentaire accordée en vertu d'un jugement est automatiquement indexée.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, rappelons-le, a inscrit la paternité dans les priorités nationales de santé publique 1997-2002. Le résultat attendu par le Ministère était que les programmes dans les domaines de la périnatalité et de la petite enfance incluent systématiquement un volet sur la valorisation du rôle des pères et sur leur engagement (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001 : 59). Dans le cadre des priorités nationales de santé publique 1997-2002, des travaux ont aussi été prévus pour définir avec plus de précision la problématique de la valorisation du rôle du père et pour mieux connaître les caractéristiques de la population à cibler par l'intervention (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002 : 23).

Dans les lois québécoises du travail , des jalons importants ont été posés au cours des dernières années pour faire plus de place à la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et instituer un régime de protection de l'emploi à ce chapitre. Ainsi, la Loi sur les normes du travail comprend aujourd'hui un ensemble de dispositions pour encadrer les absences et les congés pour des raisons familiales ou parentales. Parmi celles-ci figurent le congé de paternité, d'au plus cinq semaines, ainsi que le congé parental partageable entre les deux parents, d'une durée d'un an. Le remplacement du revenu de travail pendant ces congés est quant à lui assuré par le Régime québécois d'assurance parentale, financé par les cotisations des employeurs et des travailleurs.

Le congé de paternité est d'ailleurs très apprécié par les pères. Ils reconnaissent qu'il leur permet d'être davantage présents dans la vie de leur enfant, et certains ont fait part de la belle expérience qu'ils ont vécue, en dépit de certains moments difficiles et d'un sentiment d'isolement. Un père dont l'enfant est atteint d'une maladie grave confie que la période pendant laquelle il est resté à la maison a été un moment intense, où une grande proximité avec son enfant s'est établie. D'ailleurs, toutes les personnes et les organismes qui ont participé aux consultations menées par le Conseil ont souligné que la prise du congé paternel, et éventuellement parental, est excellente pour créer des liens précoces avec l'enfant et amorcer leur réflexion sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Du point de vue des politiques publiques, les résultats obtenus en 2006 en matière de participation au congé de paternité confirment la pertinence d'un congé réservé au père parmi l'ensemble des dispositions d'un régime d'assurance parentale. On voit clairement que le congé parental, partageable entre les deux parents, ne pourrait, à lui seul, permettre l'implication des pères.

En 2006, le plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes annonçait que le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine mènerait une étude sur les tendances et les déterminants de l'engagement des pères dans la famille et auprès des enfants.

Par ailleurs, les pères ont une place dans la Politique de périnatalité 2008-2018 rendue publique au printemps. On les trouve dans différents éléments de l'énoncé (buts, convictions, valeurs, éthique, orientations). Le lien entre l'engagement paternel et un plus grand bien-être de l'enfant et de la mère ressort nettement. L'exercice de la paternité par le jeune père est clairement présenté comme une responsabilité collective. À ces chapitres, la nouvelle politique marque des progrès significatifs par rapport à la précédente.

L'ensemble de ces dispositions dénote une volonté publique claire d'encourager et de soutenir l'engagement direct et précoce de tous les pères qui accueillent un enfant dans leur vie. En somme, l'État exprime des attentes d'engagement de la part des pères. Il leur offre aussi du soutien, et leur montre ainsi que leur rôle a une grande importance, ce qui est susceptible de créer un effet d'entraînement dans l'ensemble de la société.

5.4

PÈRES, INTERVENANTS OU CHERCHEURS : S'ATTENDENT QUE L'ÉTAT S'ENGAGE DAVANTAGE ENVERS LES PÈRES ET AVEC EUX

Le Conseil a interrogé des pères sur les services publics, tels l'école et les services de santé, et non sur les politiques comme telles – d'éducation ou de santé, à titre d'exemple. Les pères rencontrés ont exprimé des réflexions ou des commentaires pertinents sur les politiques publiques ou sur l'action gouvernementale. Ceux qui ont participé au programme Papa pour la vie notent l'absence relative de prise de position gouvernementale à l'égard des pères et de la paternité.

« Présentement, le lien entre le gouvernement et les pères ne se fait pas », a-t-on dit, en ajoutant que « le gouvernement n'est pas conscient de la réalité des pères ». Cette perception semble en relation avec les constats faits précédemment. Dans les actions, les communications, les programmes ou mesures, les lois, les budgets, peu d'éléments sont destinés particulièrement à la condition paternelle. Les auteurs de cette affirmation souhaiteraient de l'État une prise de position concrète, connue et pertinente à l'égard de la réalité des pères. Tout en admettant que le gouvernement n'a pas à se substituer aux individus dans la prise en charge de leurs responsabilités, les pères souhaitent être encouragés et appuyés dans l'exercice de leur rôle.

Les pistes d'action mentionnées ci-dessus tendent à accroître la place des pères dans l'action publique aux divers échelons. Cette place dans des mesures gouvernementales et dans les services offerts par les réseaux doit aussi se traduire dans les politiques mêmes, dans leurs orientations, leurs objectifs et leur contenu.

À cette étape, il convient de constater les améliorations à apporter au congé de paternité. En effet, si les nouveaux pères réclament en très grand nombre les congés parentaux auxquels ils ont droit, certains ne s'en prévalent pas. Pour d'aucuns, il s'agit d'un choix personnel, tandis que d'autres sont soumis à des contraintes liées à la nature de leur emploi, par exemple. D'autres encore font face à des employeurs qui résistent au changement et refusent de leur accorder les congés , comme le démontrent un certain nombre de plaintes déposées à la Commission des normes du travail. L'information et la sensibilisation des

---

entreprises et des employeurs doivent se poursuivre afin que ces derniers fassent preuve d'une attitude plus ouverte envers la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales.

Par ailleurs, les pères ont une place dans la Politique de périnatalité 2008-2018 rendue publique au printemps, on l'a vu. L'énoncé de la politique ne précise cependant pas ses cibles ; celles-ci seront définies dans le plan de mise en œuvre à venir. La place qu'y auront les pères reste donc une inconnue pour le moment, de même que les moyens qui seront offerts ou encouragés concernant l'ouverture des services aux pères. Il est souhaitable que le plan et sa mise en œuvre, dans le même esprit qui a donné le congé de paternité, correspondent bien au désir manifeste des jeunes pères de s'investir auprès de leur enfant et de leur famille.

Avoir une place importante dans les politiques peut être un désir des pères. En rendre compte demanderait une démarche élaborée, car la question a un caractère un peu abstrait, allant au-delà du sujet des services. Mais, des pères souhaitent que le lien entre le gouvernement et les pères se fasse, en déplorant que ce ne soit pas le cas actuellement.

Diane Dubeau, directrice scientifique de ProsPère, estime que :

> parce que la société tend encore à percevoir les pères comme parents secondaires, ces derniers éprouvent souvent de la difficulté à obtenir leur juste part du gâteau en termes de services d'aide et de soutien. Toutes proportions gardées, les ressources existant pour les mères en difficulté sont beaucoup plus nombreuses que celles destinées à aider les pères dans la même situation. Tant dans le secteur de la santé et des services sociaux (CLSC, organismes communautaires) que pour l'aide aux pères sans logement, par exemple. (Conseil du statut de la femme, 2007 : 28)

Les politiques ont un pas important à franchir, soit de passer d'une vision dans laquelle les pères sont des parents secondaires à une qui en fait des parents à part entière, une vision qui correspond davantage qu'actuellement au fait juridique que les pères sont détenteurs à parts égales de l'autorité parentale.

À cet effet, il importe que l'État soit à l'écoute des pères pour bien tenir compte des possibilités et des contraintes qui sont les leurs. On l'a vu, des pères demandent en quelque sorte qu'on prenne mieux en compte leur réalité, selon les exigences auxquelles ils doivent faire face. Faisant référence à la manière différente dont les générations précédentes assumaient le rôle de père, un père de quatre enfants affirme : « Il faut faire attention aux demandes qu'on a envers les pères d'aujourd'hui. On est en transition, et il faut laisser le temps à la paternité d'évoluer. »

Un autre père croit que « même en couple, on peut éprouver de la difficulté à s'intégrer au modèle de paternité actuel ». Comparant les générations de pères, un autre ajoute : « Même si certains ont changé rapidement, il faut accepter que pour d'autres la transition puisse exiger davantage de temps. »

Être père selon la nouvelle manière peut être plus difficile encore pour ceux qui ne peuvent pas s'appuyer sur leur couple. Un père l'exprime ainsi : « En plus, quand il y a une séparation, c'est encore plus compliqué. Tous les pères séparés ne sont pas nécessairement capables d'être complètement différents de leur propre père. »

Pour ces pères, la société devrait adopter une perspective plurielle et ouverte en ce qui concerne la manière d'être un bon père et se donner une vision du changement à long terme qui tienne compte des capacités d'adaptation différentes liées à la diversité des situations parentales. C'est à ces conditions que l'action publique à leur égard peut leur apparaître pertinente.

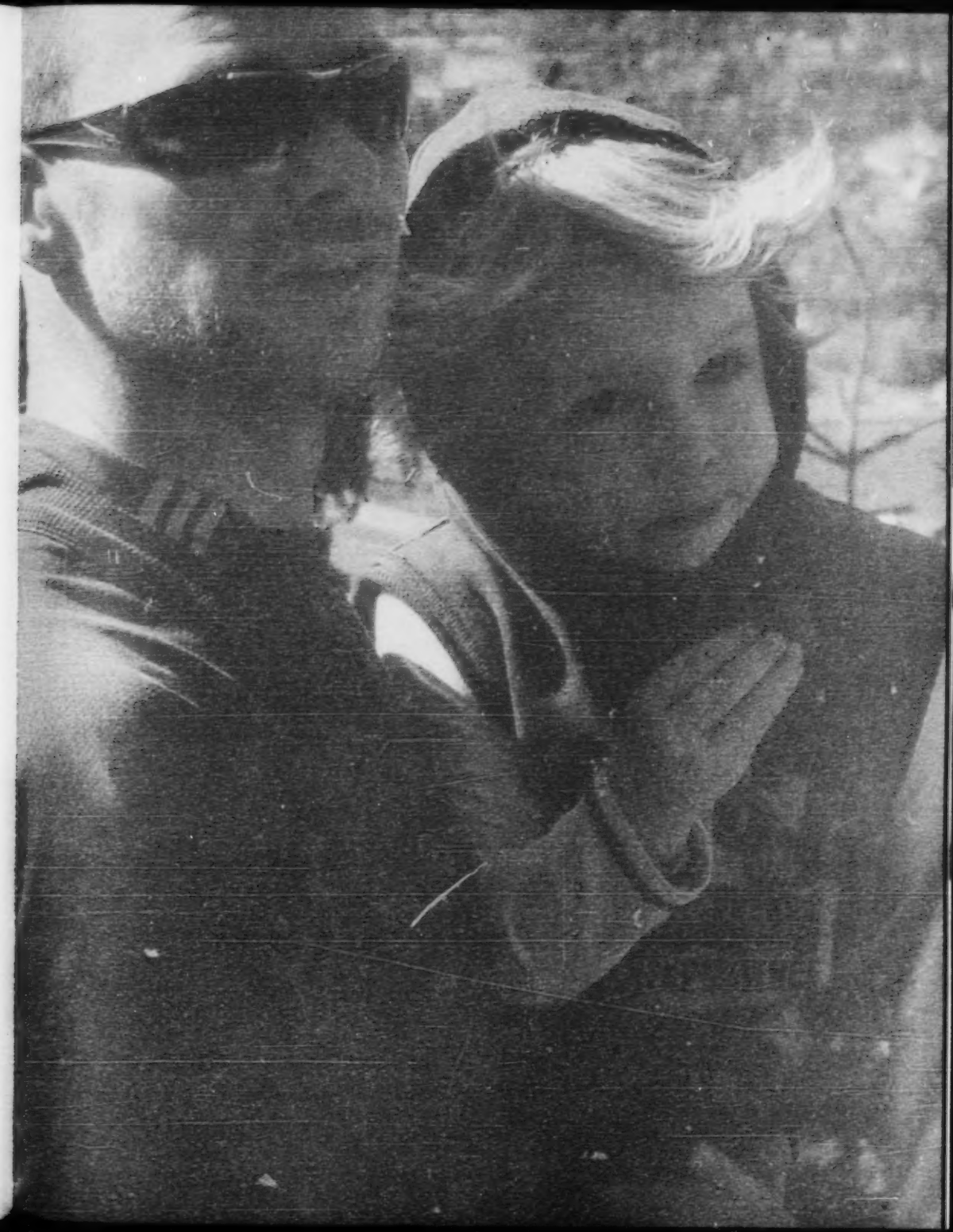

CONCLUSION

Ce rapport a montré que le rôle de père est joué dans les familles par des pères biologiques ou adoptifs, mais aussi par d'autres figures paternelles. On ne dispose cependant pas d'un portrait de ces groupes ni de données ou d'analyses statistiques qui permettraient d'en faire un. On a vu que la majorité des pères de tous âges vit en couple, n'a pas connu de rupture et vit avec les enfants nés de cette union. D'autres, nombreux, se trouvent dans la position de beau-père, vivant avec des enfants nés d'une union précédente. Par ailleurs, une proportion croissante de pères divorcés ou séparés partagent la garde de leur enfant. Nous sommes devant une diversité de formes familiales et de trajectoires paternelles qui peut rendre l'exercice et l'analyse du rôle paternel complexes.

Le rapport a fait valoir que les pères n'ont pas à correspondre à un modèle pour s'engager auprès de leurs enfants et qu'il faut tenir compte des divers rôles qu'ils ont à jouer et des contextes dans lesquels ils évoluent pour « estimer » leurs désirs et leurs capacités d'implication pour leurs enfants. Nous avons constaté que beaucoup de pères, surtout de jeunes enfants, font montre d'un engagement direct, intense et varié, et que la relation avec leurs enfants leur apporte beaucoup de fierté et de satisfaction. Par ailleurs, l'engagement de pères séparés, divorcés ou en situation de vulnérabilité ainsi que les difficultés auxquelles ils font face sont souvent minimisés. Le rapport a aussi attiré l'attention sur l'engagement citoyen des pères et s'est arrêté sur celui de pères d'enfants adultes, qu'on connaît trop peu, mais qui exprime bien ce que la relation continue père-enfant peut donner.

Nous avons été à même de constater que les déterminants de l'engagement paternel sont très nombreux, qu'ils appartiennent à divers univers qui interagissent et que leur influence respective reste à mesurer. Quelques caractéristiques du père, de la mère et de leur relation ont fait leurs preuves comme facteurs d'engagement paternel. Le désir de bien prendre en considération les caractéristiques des individus et des couples ainsi que des situations inédites nous a amenés à envisager que les rôles du père et de la mère puissent être aussi bien interchangeables que complémentaires.

Les relations entre les pères, les services et le travail font aussi partie des déterminants de l'engagement paternel traités dans ce rapport. L'analyse a montré que le travail demande nettement plus de temps qu'auparavant et que les organisations donnent encore peu accès à des programmes ou à des mesures de conciliation paternité-emploi. Par ailleurs, le fait que peu de pères aspirent à réduire leur temps de travail révèle chez eux un fort désir de s'investir dans l'emploi, désir qui entre en conflit avec l'engagement paternel. Enfin, bien que des pères connaissent de bonnes expériences avec des intervenants de divers milieux publics ou communautaires, un certain nombre d'entre eux arrivent difficilement à être reconnus comme des parents compétents.

L'action de l'État est apparue comme un incontournable à analyser, en raison des obligations et des droits qu'il attribue aux parents. Nous nous sommes aussi attardés à ses interventions de soutien, notamment à l'engagement direct et précoce des pères qui accueillent un enfant dans leur vie. Nous avons de plus constaté que pères, intervenants et chercheurs s'attendent que l'État s'engage même davantage et de diverses façons en faveur des pères.

Le Conseil retient des témoignages et des études que la paternité est une expérience satisfaisante pour la grande majorité des pères. Il souhaite que cela se poursuive et même se généralise pour les futurs pères.

Le Conseil se préoccupe du temps que les pères accordent à leurs enfants. On l'a vu, ce temps a diminué au cours des dernières années, en particulier le temps d'interaction entre le père et son enfant. Ce temps n'est pas moins important pour les enfants que le temps de soins ou d'éducation. Les pères doivent aussi avoir plus de possibilités de s'impliquer dans les autres responsabilités familiales et d'en assumer la moitié si telle est la volonté des deux parents. Le Conseil incite les pères et tous les autres acteurs privés et publics à réfléchir et à agir davantage, vigoureusement même, en faveur d'une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Le statut accordé au rôle de père et aux hommes qui le jouent préoccupe aussi le Conseil. Trop souvent les pères n'obtiennent pas le traitement qu'ils souhaitent en tant que parents à part entière. Dans le même ordre d'idées, le Conseil retient que les pères ont beaucoup de difficulté, y compris dans certains milieux de services, à être reconnus comme des parents compétents. L'État et les réseaux de services publics et communautaires ont un rôle à jouer dans la promotion de la paternité et des pères comme des parents à part entière et compétents.

Les restrictions dans l'accès aux soins de santé et l'accompagnement social au moment de transitions préoccupent aussi le Conseil. En raison de leurs caractéristiques, des conditions ou des circonstances dans lesquelles ils se trouvent, des pères divorcés, séparés ou passant par tout autre moment difficile – comme la perte d'un emploi stable et bien rémunéré – ont besoin de soutien et d'un accompagnement social adéquat. L'accès à de tels services pourrait leur permettre de maintenir, peut-être même d'améliorer leur relation avec leurs enfants. Il est fréquent que les pères éprouvent de la difficulté à obtenir leur part de services d'aide et de soutien, parce que la société, malgré une certaine évolution, tendrait encore à les percevoir comme des parents secondaires. C'est donc une responsabilité collective d'offrir aux pères les ressources présentes dans les milieux de services et de vie, et de recourir aux approches et aux manières de faire qui correspondent à leurs caractéristiques et à leurs attentes.

On l'a vu, la pauvreté économique peut être un obstacle majeur à l'engagement paternel, d'autant plus qu'elle s'accompagne souvent de pauvreté culturelle et d'isolement social. Il est important pour tous les membres des jeunes générations de devenir des personnes autonomes, des travailleurs productifs et des citoyens engagés et d'être reconnus comme tels. Par conséquent, pour que les futurs pères soient capables de jouer envers leurs enfants le rôle qu'on attend d'eux, la réussite et la persévérance scolaires des garçons sont des objectifs à garder bien en vue.

La proximité entre les pères et leurs enfants tout au long de la vie est une valeur importante dans notre société. On attend des hommes qu'ils prennent des initiatives pour jouer leur rôle et qu'ils demandent de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. De leur côté, de multiples acteurs privés, communautaires et publics peuvent contribuer à l'instauration d'une culture de soutien aux pères et à l'exercice des pratiques en ce sens. La question de l'engagement paternel doit donc être vue comme un projet collectif durable, car l'implication des pères auprès de leurs enfants a de nombreux bienfaits pour les enfants, les familles et l'ensemble de la société.

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD, Francine L. et autres (2005). « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/EFG/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 8 janvier 2008).

ALLARD, Francine et autres (2002). *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant ? Étude exploratoire qualitative*, Beauport, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 55 p.

AMBERT, Anne-Marie (2005). *Divorce : Faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut vanier de la Famille, 36 p. (Tendances contemporaines de la famille).

ANTIL, Thomas (2006). « La santé des hommes : une mise en contexte », dans Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec, *La santé des hommes au Québec*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, p. 13-20 (Gouvernement du Québec).

ANTIL, Thomas, Marie-Ève BERGERON et Richard CLOUTIER (2006). « État de santé physique et de bien-être des hommes québécois », dans Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec, *La santé des hommes au Québec*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, p. 115-142 (Gouvernement du Québec).

ANTIL, Thomas et Michel O'NEILL (1987). « Les nouveaux pères québécois existent-ils vraiment ? », dans Francine Saillant et Michel O'Neil (sous la dir. de), *Accoucher autrement : Repères historiques, sociaux et culturels de la grossesse et de l'accouchement au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 367-396.

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2007). *Enjeux et solutions québécoises à la conciliation famille-travail : une recension des écrits*. [En ligne] http://www.aspq.org/DL/CTF%20finale.pdf (Site consulté le 10 juillet 2008).

BAUER, Denise (2005). « Le temps des parents après une naissance », *Études et résultats*, n° 483, avril, 8 p.

BEAUPRÉ, Pascale et Élizabeth CLOUTIER (2007). *Vivre les transitions familiales : Résultats de l'enquête sociale générale 2006*, Ottawa, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, 30 p. (Gouvernement du Canada).

BELLEAU, Hélène (2004). « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », *Enfances, Familles, Générations*, n° 1, automne. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html (Site consulté le 13 février 2008).

BENGTSON, Vern L. (2001). « Beyond the Nuclear Family : The Increasing Importance of Multigenerational Bonds », *Journal of Marriage and Family*, vol. 63, February, p. 1-16.

BENOIT, Annette (2005). « Tous pareils, les pères ? Le rapport à la paternité peut-il expliquer le rapport au temps des pères ? », *Lien social et Politiques*, 54, Automne, p. 25-37.

BERGERON, Marie-Ève et Richard CLOUTIER (2006). « Qui sont les hommes québécois et quelles sont leurs conditions de vie ? », dans Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec, *La santé des hommes au Québec*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, p. 31-69 (Gouvernement du Québec).

BERNARD, Paul (2006). « Développement social, parcours de vie et régimes providentiels », *Forum CACIS*. [En ligne] http://www.socio.umontreal.ca/personnel/documents/DeveloppementSocial_ForumCACIS_2006.pdf (Site consulté le 26 mai 2008).

Les pratiques parentales des pères et des mères et les difficultés de comportement des garçons et des filles d'âge préscolaire : Différences, similitudes et effets d'intervention, Sherbrooke, Faculté de l'Éducation, Université de Sherbrooke, 223 p. [Thèse de doctorat non publiée].

« Le père développeur », dans Christine Bolté et autres. *Sur le terrain des pères : projets de soutien et de valorisation du rôle paternel*, Montréal, Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants, p. 5-9.

« Les personnes qui vivent en couple vivent plus longtemps », *INSEE PREMIÈRE*, n° 1155, août. [En ligne] http ://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1155/ip1155.html [Site consulté le 9 septembre 2007].

Tendances familiales autochtones : Les familles élargies, les familles nucléaires, les familles du cœur, Ottawa, Institut Vanier de la famille, [65] p. [Tendances contemporaines de la famille].

Représentations de futures éducatrices en services de garde à l'enfance à l'égard de la relation avec les parents, Montréal, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Université de Montréal, 303 p. [Thèse de doctorat non publiée].

« Flexibilité des identités et paternités plurielles », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html [Site consulté le 13 février 2008].

La place des hommes et les métamorphoses de la famille, Paris, Presses Universitaires de France, 192 p.

« Le retour des pères », *L'actualité*, vol. 31, n° 10. [En ligne] http ://www.lactualite.com/dossiers_speciaux/article.jsp?content=20060519_161246_5568 [Site consulté le 10 juillet 2008].

« Dans la nouvelle économie, la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle passe par... l'augmentation des heures de travail ! », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, janvier-avril, p. 119-142.

« Les hommes et leur rapport à la santé : proposition d'un modèle explicatif », dans Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec. *La santé des hommes au Québec*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, p. 155-166 [Gouvernement du Québec].

« La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 71-89 [Collection Parents].

« Men and masculinities in Work, Organizations and Management », dans Micheal KIMMEL, Jeff HEARN et Robert WILLIAM CONNELL. *Handbook of Studies on Men and Masculinities*, Thousand oaks, Sage publication, p. 289-310.

Rapport complémentaire du Comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants, Québec, Ministère de la Justice, [96] p. [Gouvernement du Québec].

Projet « Un père pour apprendre » [En ligne] http ://unperepourapprendre.rvpaternite.org/projet.htm [Site consulté le 25 avril 2008].

Rapport annuel de gestion 2006-2007, Québec, Commission des normes du travail, 96 p. [Gouvernement du Québec].

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC (2005a). *Inventaire des besoins en matière de recherche et de formation dans le domaine de l'enfance et de la famille : Deuxième étape : Rapport final présenté au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.* [En ligne] http ://www.uqtr.ca/cdrfg/default.html (Site consulté le 28 février 2008).

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC (2005b). « Paternité : bilan et perspective », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 8 janvier 2008).

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2008). *Diffusion du Rapport sur la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale - Les nouveaux parents apprécient la générosité et la flexibilité du Régime québécois d'assurance parentale*, Communiqué de presse. [En ligne] http ://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Juin2008/26/c8219.html (Site consulté le 26 juin 2008)

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2007). *Prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale, prestations hebdomadaires moyennes selon le type de régime, le sexe et la catégorie de travailleur.* [En ligne] http ://www.cgap.gouv.qc.ca/publications (Site consulté le 11 juillet 2008).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2007a). *Transitions familiales : Le rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 231 p. (Gouvernement du Québec)

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2007b). *Tricoter avec amour : Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 272 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005a). *5 Bilans et perspectives : Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 224 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005b). *Prendre en compte la diversité des familles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 133 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005c). *Colloque « Regards sur la diversité des familles » : Mieux comprendre pour mieux soutenir 10 et 11 mai 2005.* [En ligne] http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf (Site consulté le 11 juin 2008) (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Les Actes du Forum : Soutien économique aux familles : oui, mais comment ?* Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 102 p. (Gouvernement du Québec)

CONSEIL DE LA FAMILLE (1993a). *La paternité : Les transformations sociales récentes*, Québec, Conseil de la famille, 93 p. (Études et recherches ; 4) (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1993b). *Nécessaire paternité ... Essentielle parentalité : Rapport de la consultation*, Québec, Conseil de la famille, 85 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DES AÎNÉS (2007). *La réalité des aînés québécois*, 3e éd., Québec, Les Publications du Québec, 201 p. (Gouvernement du Québec)

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2007). « Le papa nouveau », *Gazette des femmes*, vol. 29, n° 1, mai-juin, 42 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1995). *On n'est pas trop de deux : L'utilisation du congé parental au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, 131 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2007). *Oui, passionnément, à la folie ! Le désir d'enfant chez les jeunes*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 96 p. (Gouvernement du Québec).

COURTENAY, Will H. (2000). « Behavioral Factors Associated with Disease, Injury, and Death among Men : Evidence and Implication for Prevention », *The journal of Men's Studies*, vol. 9, n° 1, Fall, p. 81-142.

CYR, Francine et Geneviève CAROBENE (2004). « Le devenir des enfants de parents séparés : Bilan d'une réalité complexe », dans Marie-Christine SAINT-JACQUES et autres (sous la dir. de), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 3-31.

DELUMEAU, Jean et Daniel ROCHE (sous la dir. de) (1990). *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 477 p. (Mentalités : vécues et représentations).

DE MONTIGNY, Francine et Carl LACHARITÉ (2005). « Devenir père : Un portrait des premiers moments », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 8 janvier 2008).

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1991). « Penser la maternité : Les courants d'idées au sein du mouvement contemporain des femmes », *Recherches sociographiques*, vol. 32, n° 3, p. 347-366.

DESLAURIERS, Jean-Martin (2008). « La paternité précoce : Au-delà des mythes », Communication au 76e Congrès de l'ACFAS, 7 mai.

DESLAURIERS, Jean-Martin et Marc MOLGAT (2008). « Devenir père, devenir adulte ? », Powerpoint, Communication au 76e Congrès de l'ACFAS, 8 mai.

DESLAURIERS, Jean-Martin (2006). *L'engagement paternel de jeunes pères d'un enfant dont la mère à moins de vingt ans*, Montréal, École de service social, Université de Montréal, 221 p. (Thèse de doctorat).

DESLAURIERS, Jean-Martin (2005). « Les jeunes pères et les politiques sociales québécoises », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 8 janvier 2008).

DESROCHERS, Sylvie Louise (2005). « La détresse psychologique au masculin. Une problématique à mettre à l'agenda », *Bulletin de santé publique*, vol. 26, n° 1. [En ligne] http://www.aspq.org/view_bulletins.php?id=52&article=2416 (Site consulté le 8 janvier 2008).

DESROSIERS, Hélène, Heather JUBY et Céline LE BOURDAIS (1997). « La diversification des trajectoires parentales des hommes : Conséquences pour la politique du père », *Lien social et Politiques*, RIAC, 37, printemps, p. 19-31.

DEVAULT, Annie (2006). « La transition à la paternité : Une comparaison entre pères économiquement favorisés et défavorisés », *Intervention*, n° 125, p. 46-56.

DEVAULT, Annie et autres (2003). « Les pères en situation d'exclusion économique et sociale : Les rejoindre, les soutenir adéquatement », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 16, n° 1, p. 45-58.

DEVAULT, Annie et Judith GAUDET (2003). « Le soutien aux pères de famille biparentale : l'omniprésence de « docteur maman », *Service social*, vol 50, n° 1, p. 1-29.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CÔTE-NORD (2008). *Les nord-côtiers : Ce qu'ils vivent et leur recours aux services*, Baie-Comeau, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, 59 p. (Gouvernement du Québec).

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (2001). *Présences de Pères : Actes du premier Symposium national*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 98 p. (Gouvernement du Québec).

DOUCET, Andrea (2006). *Do Men Mother ? : Fathering, Care, and Domestic Responsibility*, Toronto, University of Toronto Press, 304 p.

DRAGON, Jean-François et autres (2006). *La promotion de l'engagement paternel : Défis et enjeux dans l'implantation du programme communautaire « Papa pour la vie »*. [En ligne] http://www.mfcdr.org/imageedit/RapportPapaPourLaVie.pdf (Site consulté le 8 janvier 2008).

DUBEAU, Diane et autres (2008a). *Prospère la paternité au 21ème siècle ?*, [Québec, Les presses de l'Université Laval]. [Titre provisoire ; Livre à paraître].

DUBEAU, Diane et autres (2008b). « L'évaluation ou l'épreuve de la complexité », dans Diane Dubeau et autres (2008a). *Prospère la paternité au 21ème siècle ?*, [Québec, Les presses de l'Université Laval]. [Titre provisoire ; Livre à paraître].

DUBEAU, Diane, Marie-Ève CLÉMENT et Claire CHAMBERLAND (2005). « Le père, une roue du carrosse familial à ne pas oublier ! État des recherches québécoises et canadiennes sur la paternité », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html [Site consulté le 8 janvier 2008].

DUBEAU, Diane, Sylvain COUTU et Ellen MOSS (2005). « Comment va le père ? Conceptualisation de la complémentarité parentale durant la période d'âge préscolaire de l'enfant », *Revue Internationale de l'Éducation Familiale*, vol. 4, n° 1, p. 93-115.

DUCHESNE, Louis (2007). « Les modes de vie des personnes âgées », dans Hervé Gauthier (sous la dir. de). *Vie des générations et personnes âgées : Aujourd'hui et demain*, vol. 2, Québec, Institut de la Statistique du Québec, p. 117-145. [Condition de vie].

DUCHESNE, Louis et Sophie GUAY (2007). « Un enfant sur cinq a un parent né à l'étranger », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 3, juin, p. 3-4.

DUFOUR, Sarah (2001). *La santé mentale des enfants de milieux défavorisés : Conceptions, pratiques et profils de pères*, [Montréal, Département de psychologie, Université du Québec à Montréal], 171 p. [Thèse de doctorat].

DULAC, Germain et autres (2007). « L'expérience des pères séparés en médiation familiale », *Intervention*, n° 127, décembre, p. 79-89.

DULAC, Germain (2005). « L'engagement paternel », *Colloque Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir, 10 et 11 mai 2005*. [En ligne] http ://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf [Site consulté le 3 juin 2008] [Gouvernement du Québec].

DULAC, Germain (2001). *Aider les hommes ... aussi*, Montréal, VLB éditeur, 187 p. [Des hommes et des femmes en changement].

DULAC, Germain (1997). « La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs et enjeux », *Lien social et politiques*, n° 37, p. 133-143.

DUXBURY, Linda et Chris HIGGINS (2003). *Le conflit entre le travail et la vie personnelle au Canada durant le nouveau millénaire : État de la question*, [Ottawa, Santé Canada, Division de la santé des collectivités], 144 p. [Gouvernement du Canada].

DYKE, Nathalie et Jean-François SAUCIER (2008). *Cultures et paternités : Impact de l'immigration*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 143 p. [Collection Pluriethnicité-santé-problèmes sociaux].

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (2007). *Bilan positif du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) La FQOCF applaudit et en appelle à la stabilité des mesures d'aide aux familles*, communiqué de presse, 23 janvier. [En ligne] http ://www.rvpaternite.org/documents/CommuniqueRQAP.pdf [Site consulté le 23 janvier 2007].

FIZE, Michel (1996). *La démocratie familiale : Évolution des relations parents-adolescents*, Paris, Presses de la Renaissance, 315 p.

FORGET, Gilles (2005). *Images de pères : Une mosaïque des pères québécois*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 47 p. [Gouvernement du Québec].

FORGET, Gilles, Annie DEVAULT et Dominic BIZOT (2009). « Des pratiques exemplaires pour soutenir l'engagement paternel », dans Diane Dubeau et autres. *Prospère la paternité au 21ème siècle ?*, [Québec, Les presses de l'Université Laval]. [Titre provisoire ; Livre à paraître].

FORGET, Gilles et autres (2005). « Les services destinés aux pères, une description et un regard sur l'évolution des pratiques canadiennes », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 8 janvier 2008).

GAUDET, Judith, Annie DEVAULT et Camil BOUCHARD (2005). « Le maintien de l'exercice du rôle paternel après une rupture conjugale : Obstacles et facilitateurs », *Revue de psychoéducation*, vol. 34, n° 1, p. 21-40.

GAUDET, Stéphanie et Paul REED (2004). « Responsabilité, don et bénévolat au cours de la vie », *Lien social et Politiques*, n° 51, printemps, p. 59-67.

GOLOMBOK, Susan et autres (2003). « Children with lesbian parents : A community study », *Developmental Psychology*, vol. 39, n° 1, january, p. 20-33.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006a). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : Plan d'action 2007-2010 : Briller parmi les meilleurs*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 62 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006b). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes : Briller parmi les meilleurs*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 91 p.

HERMAN, Barbara (2006). *Le grand-père : son rôle en fonction des milieux socioculturels*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 94 p. (Mémoire de maîtrise).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2008). *Taux d'endettement à la consommation, revenu personnel disponible et crédit à la consommation par habitant au Québec et dans l'ensemble du Canada, 1981-2006*. [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/ (Site consulté le 10 juillet 2008) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2007). *Revenu moyen des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu selon certaines caractéristiques (sexe, âge, type de famille et scolarité), Québec, 2005*. [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/ (Site consulté le 10 juillet 2008) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006). *La situation démographique au Québec : Bilan 2006 : La situation interne de 55 à 65 ans au cours de la décennie 1995-2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 340 p. (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *Données sociales du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 226 p. (Collection Les Conditions de vie) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000a). *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 642 p. (Collection la santé et le bien-être).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000b). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : Les nourrissons de 5 mois : Santé et adaptation sociale des parents*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 58 p. (Collection de la santé et le bien-être, vol. 1, n° 9) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2007). *Mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans*, Montréal, Institut national de santé publique du Québec, p. 124-[129] (Gouvernement du Québec).

JOYAL, Renée (2006). « Parenté, parentalité et filiation. Des questions cruciales pour l'avenir de nos enfants et de nos sociétés », *Enfances, Familles, Générations*, n° 5, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/EFG/2006/v/n5/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

JOYAL, Renée et autres (2003). *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 100 p. (Gouvernement du Québec).

JUBY, Heather, Céline LE BOURDAIS et Nicole MARCIL-GRATTON (2005). *Et la vie continue : Expansion du réseau familial après la séparation des parents : Rapport de recherche*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 64 p. (Gouvernement du Canada).

JUBY, Heather, Nicole MARCIL-GRATTON et Céline LE BOURDAIS (2004). *Quand les parents se séparent : Nouveaux résultats de l'enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 60 p. (Gouvernement du Canada).

JULIEN, Danielle (2003). « Trois générations de recherches empiriques sur les mères lesbiennes, les pères gais et leurs enfants », dans Pierre-Claude Lafond et Brigitte Lefebvre. (sous la dir. de). *L'union civile : Nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21ème siècle*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, p. 359-384.

LACHARITÉ, Carl et Jean-Marie MIRON (2008). « Les pères en situation de vulnérabilité et les services sociaux », Atelier, 2e Su-père Conférence organisée par le Regroupement pour la valorisation de la paternité.

LACHARITÉ, Carl et Anne QUÉNIART (2005). « Introduction au numéro », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

LACHARITÉ, Carl et David LACHANCE (1998). « Perception de la participation du père à la vie familiale dans les familles manifestant des difficultés psychosociales : une étude exploratoire », dans Louise S. Éthier et Jacques Alary (sous la dir. de). *Comprendre la famille : Actes du 4ème symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 134-148.

LACOURSE, Marie-Thérèse (1999). *Famille et société*, 2 éd., Montréal ; Saint-Laurent, Chenelière ; McGraw-Hill, 356 p.

L'ACTUALITÉ (2006). « Les pères témoignent », *L'actualité*, juin. [En ligne] http ://www.lactualite.com/dossiers_speciaux/article.jsp?content=20060510_160017_2688 (Site consulté le 10 juillet 2008).

LAMB, Micheal (2002). « The History of Research on Fathers Involvement : An Overview », dans Élisabeth H. Peters et autres (sous la dir. de). *Fatherhood : Research, Intervention and Policies*, New York, The Haworth Press, p. 23-42.

LAMOUREUX, Jean-Pierre (2002). « Le dilemme du père : La paternité dans les politiques sociales et familiales », *Transition*, été, p. 12-13.

LAROSE, François et autres (2006). « Les attentes des parents d'enfants d'âge préscolaire au regard des attitudes et des conduites éducatives des intervenants socio-éducatifs », *Enfances, Familles, Générations*, n° 4, printemps. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n4/index.html (Site consulté le 3 juin 2008).

LAURIN, Isabelle et autres (2007). « Mères et pères en contexte de vulnérabilité : Une démarche de recherche participative visant à favoriser une prise de parole en tant que parents et citoyens », dans Henri Dorvil et Robert Mayer (sous la dir. de). *Problèmes sociaux, tome 3 : Théories et méthodologies de la recherche*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 491-520. (Collection problèmes sociaux intervention & sociales).

LAVOIE, Jean-Pierre, Nancy GUBERMAN et Ignace OLAZABAL (2008). « Une vieillesse en transition : Les solidarités intergénérationnelles en 2020 », dans Gilles Pronovost, Chantale Dumont et Isabelle Bitaudeau (sous la dir. de). *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec. (Titre provisoire ; Livre à paraître).

LE BOURDAIS, Céline (2007). *L'Enquête sociale générale de 2006 sur les transitions familiales avenues de recherche*, PowerPoint. [En ligne] http://www.ciqss.umontreal.ca/fr/quoiDeNeuf.html (Site consulté le 27 février 2008).

LE BOURDAIS, Céline et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK (2008). « Portrait des familles québécoises à l'horizon 2020 : Esquisse des grandes tendances démographiques », dans Gilles Pronovost, Chantale Dumont et Isabelle Bitaudeau (sous la dir. de). *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec. (Titre provisoire ; Livre à paraître).

LE BOURDAIS, Céline, Ghyslaine NEILL et Nicole MARCIL-GRATTON (2000). « L'effet du type d'union sur la stabilité des familles dites 'intactes' », *Recherches sociographiques*, vol. 41, n° 1, p. 53-74.

LE BOURDAIS, Céline, Heather JUBY et Hélène DESROSIERS (1998). « La politique familiale à l'épreuve de la diversification des trajectoires parentales des hommes », dans Renée B. Dandurant, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (sous la dir. de). *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, Montréal ; Paris, L'Harmattan, p. 141-162.

LE CAMUS, Jean (2006). « Le devenir père : merveilles et déconvenues », *Informations sociales*, n° 132, juin, p. 26-35.

LE CAMUS, Jean (2000). *Le vrai rôle du père*, Paris, Éditions Odile Jacob, 193 p.

LEDUC, Louise (2004). « Deux mères, un couffin et un apport de force génétique », *La Presse*, mercredi le 7 avril, cahier actualité, p. A-5.

LEFEBVRE, Chantal (2004). *Un portrait de la santé des hommes québécois de 30 à 64 ans*. [En ligne] http://www.inspq.qc.ca/ (Site consulté le 27 février 2008).

LE GALL, Josiane (2007). « Introduction », *Enfances, Familles, Générations*, n° 6, automne. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n6/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

LERO, Donna S, Lynda M. ASHBOURNE et Denise L. WHITEHEAD (2006). *Inventory of Policies and Policy Areas Influencing Father Involvement*, Guelph, Centre for Families, Work & Well-Being : University of Guelph, 155 p.

LEROUX, Georges (2007). « Renouveler la démocratie. Daniel Innerarity plaide pour un art de la médiation fondé sur un véritable engagement populaire », *Le Devoir*, 19 et 20 mai, F 6.

LÉVESQUE, Jean-Yves, Natalie LAVOIE et Mélanie CHÉNARD (2007). *Recherche-action collaborative Université du Québec à Rimouski et commission scolaire des Phares sur la réussite scolaire des garçons en lecture et en écriture, rapport de recherche*, Rimouski, Les Éditions Appropriation, 181 p.

MAILHOT, Lyne (2005). *L'empowerment et le rôle des pères : Impacts de leur relation avec les intervenants de CPE*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 144 p. (Mémoire de maîtrise).

MARCHI, Catherine (2008). « Laissez lui prendre sa place de père », *Parents*, n° 469, mars, p. 60-62.

MARCIL-GRATTON, Nicole, Céline LE BOURDAIS et Heather JUBY (2003). « Être père au XXI[e] siècle : Vers une redéfinition du rôle des hommes auprès des enfants », dans Victor Piché et Céline Le Bourdais (sous la dir. de). *La démographie québécoise : enjeux du XXI[e] siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 144-175.

MARSDEN, William (2008). « Parental Leave : Now, it's His Turn to meet Employer Resistance », *The Gazette*, January 19, A1.

MARSHALL, Katherine (2008). « Utilisation par les pères des congés parentaux payés », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, n° 6, juin, p. 5-16.

MAYER, Micheline et autres (2006). « Structures familiales, paternité et négligence : Des réalités à revisiter », *Revue de psychoéducation*, vol. 35, n° 1, p. 155-176.

MERLA, Laura (2007). « Père au foyer : Une expérience « hors normes », *Recherches et prévisions*, n° 90, p. 17-27.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2007). *D'égale à égal ? Un portrait statistique des femmes et des hommes : Faits saillants*, Québec, Direction des relations publiques, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 36 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Direction des relations publiques et des communications, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 349 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2001a). *Deuxième rapport d'étape du comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale*, Sainte-Foy, Ministère de la Justice, 87 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2001b). *La garde, le droit de visite et les pensions alimentaires pour enfants : Rapport de la consultation fédérale-provinciale-territoriale*, Sainte-Foy, Ministère de la Justice, [77] p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pensions alimentaires : résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 38 p. (Gouvernement du Canada).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2008). *Politique de périnatalité 2008-2018 : Un projet porteur de vie*, Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 163 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2002). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002 : Vers l'atteinte des résultats attendus : 4e bilan*, Québec, Direction des communications, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 220 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002 : Vers l'atteinte des résultats attendus : 3e bilan*, Québec, Direction des communications, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 240 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1991). *Un Québec fou de ses enfants : Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 179 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *La santé des hommes au Québec*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 179p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX et MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Les hommes : S'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins : Rapport*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Direction des communications, 42 p. (Gouvernement du Québec) (Rapport Rondeau).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003). *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Québec, Direction des communications, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 100 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DU REVENU QUÉBEC (2007). *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, Québec, Ministère du Revenu du Québec, 163 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC (2003). *Le programme de perception des pensions alimentaires : Rapport annuel de gestion 2002-2003*, Québec, Ministère du Revenu du Québec, 42 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC (2002). *Le programme de perception des pensions alimentaires pour enfant du Québec*, Québec, Ministère du Revenu du Québec, 175 p. [Gouvernement du Québec].

NADON, Yves et Germain DULAC (2006). « L'intervention auprès des pères : Les leçons d'un projet d'apprentissage en matière de soins et d'éducation des enfants de 0 à 3 ans », *Intervention*, n° 125, p. 159-186.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2007). *Fatherhood and Health outcomes in Europe*, Danemark, World Health Organization, 30 p.

OUELLET, Francine, Marie-Pierre MILCENT et Annie DEVAULT (2006). « Jeunes pères vulnérables : Trajectoire de vie et paternité », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 2, printemps, p. 156-171.

OUELLET, Francine, Geneviève TURCOTTE et Nicole DESJARDINS (2003). « Engagement paternel et mobilisation communautaire : Étude de cas dans deux communautés », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 39, p. 237-258.

PAQUET, Renaud et Elmustapha NAJEM (2005). « L'évolution récente des pratiques de conciliation travail-famille dans les entreprises canadiennes », *Actes du Congrès relations de travail et organisations*, France, Université de Montpellier.

PAQUETTE, Daniel (2005). « Plus l'environnement se complexifie, plus l'adaptation des enfants nécessite l'engagement direct du père », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/EFG/2005/v/n3/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

PAQUETTE, Daniel (2004a). « La relation père-enfant et l'ouverture au monde », *Enfance*, 2, p. 205-225.

PAQUETTE, Daniel (2004b). « Le rôle du père dans la capacité du garçon à gérer son agressivité », *Revue de Psychoéducation*, vol. 33, n° 1, p. 61-73.

PAQUETTE, Julie et Marie-Claude MICHAUD (2005). *Agir sur les politiques familiales : La recherche : Un outil indispensable : Fiches synthèses de transfert de connaissances*, Montréal, Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, 105 p.

PELLETIER, Stefany et Cynthia QUIRION (2005). *La paternité : Les perceptions de jeunes adultes de 18 à 25 ans*. Québec, Université Laval, 71 p. (Rapport de recherche sous la supervision de Madame Annick Mercier et Monsieur Jean-Jacques Simard – Département de sociologie Université Laval).

PINEAU, Jean et Marie PRATTE (2006). *La famille*, Montréal, Éditions Thémis, 1057 p.

PLEAU, Jean-Philippe (2003). *Services manquants, pères manqués ? : La conciliation travail et famille et son ancrage dans les milieux professionnels et familiaux des jeunes pères*, Sainte-Foy, Département de sociologie, Université Laval, 152 p. (Mémoire de maîtrise).

PRATTE, Marie (2008). « La situation juridique de la famille de 2020 : Liberté, égalité, solidarité ? », dans Gilles Pronovost, Chantale Dumont et Isabelle Bitaudeau (sous la dir. de). *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec. (Titre provisoire ; Livre à paraître).

PRONOVOST, Gilles (2008). « Le temps parental à l'horizon 2020 », dans Gilles Pronovost, Chantale Dumont et Isabelle Bitaudeau (sous la dir. de). *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec. (Titre provisoire ; Livre à paraître).

PRONOVOST, Gilles (2005). « La conciliation famille-travail et l'aménagement du temps », dans Diane-Gabrielle Tremblay (sous la dir. de). *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, p. [121]-132.

PRONOVOST, Gilles (2004). « Quels enjeux de recherche pour les familles d'aujourd'hui ? », *Enfances, Familles, Générations*, n° 1, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html (Site consulté le 14 octobre 2004).

QUÉNIART, Anne, Julie JACQUES et Caroline JAUZION-GRAVEROLLES (2007). « Consommer autrement : Une forme d'engagement politique chez les jeunes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 1, p. 181-195.

QUÉNIART, Anne (2004). « Regard de jeunes pères sur la famille et la paternité », dans Gilles Pronovost et Chantal Royer (sous la dir. de), *Les valeurs des jeunes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 112-127.

QUÉNIART, Anne (2003). « Présence et affection : L'expérience de la paternité chez les jeunes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 1 p. 59-75.

REGROUPEMENT POUR LA VALORISATION DE LA PATERNITÉ (2007). *Le concours LA PAROLE AUX PÈRES*. [En ligne] http ://rvpaternite.org/fr/paternite/activites.html (Site consulté le 10 juillet 2008).

ROBINSON, John P. (2004). « Changements et facteurs explicatifs de l'emploi du temps du temps chez les parents, aux États-Unis, au Canada et au Québec », *Enfances, Familles, Générations*, n° 1, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

ROISMAN, Glenn I. et autres (2008). « Adult Romantic Relationship as Contexts of Human Development : A Multimethod Comparison of Same-Sex Couples With Opposite-Sex Dating, Engaged, and Married Dyads », *Developmental Psychology*, vol. 44, n° 1, p. 91-101.

ROTERMANN, Michelle (2007). « Rupture conjugale et dépression subséquente », *Rapport sur la santé*, vol. 18, n° 2, mai, p. 35-46.

ROY, Alain (2005). *Le projet de loi 125 : Une menace aux droits des grands-parents ?* [En ligne] http ://grands-parents.qc.ca/fileadmin/files/documents/ARoyPL125.pdf (Site consulté le 27 février 2008).

ROY, Alain (2004). « La filiation homoparentale : Esquisse d'une réforme précipitée », *Enfances, Familles, Générations*, n° 1, automne. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

ROYER, Chantal (2006). « Voyage au cœur des valeurs des adolescents : la famille, grand pilier d'un système », *Enfances, Familles, Générations*, n° 4, printemps. [En ligne] http ://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

RYAN, Bill et Danielle JULIEN (2007). « Les couples de même sexe et la parentalité », *Prisme*, printemps, no 46, p. 214-233.

SAINT-AMOUR, Nathalie (2007). « Conciliation famille-emploi au Québec : Des objectifs diversifiés », *Informations sociales*, n° 143, p. 43-53.

SANTÉ CANADA (2004 ?). *Mon père est important parce que... : Rapport de recherche II*. [En ligne] http ://www.monpere.ca/final-reports/rapport-final.pdf (Site consulté le 10 juillet 2008).

SELLENET, Catherine (sous la dir. de) (2007). *Les pères en débat : Regards croisés sur la condition paternelle en France et à l'étranger*, France, Édition Érès, 187 p. (Petite enfance et parentalité).

SELTZER, Judith A. (1998). « Father by Law : Effects of Joint Legal Custody on Nonresident Fathers'Involvement with Children », *Demography*, vol. 35, n° 2, may, p. 135-146.

SELTZER, Judith A. (1991). « Relationships between Fathers and Children Who Live Apart : The Father's Role after Separation », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, n° 1, February, p. 79-101.

SINGLY, François de (2005). *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin, 256 p.

STANTON, Danielle (2007). « Pareils pas pareils : Les pères et les mères jouent-ils un rôle semblable ou différent ? », *Gazette des femmes*, vol. 29, n° 1, p. 29-31.

STATISTIQUE CANADA (2006). « Enquête sociale générale : L'emploi du temps des Canadiens âgés : 2005 », *Le Quotidien*, 26 juillet. [En ligne] http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060726/q060726a.html (Site consulté 26 juillet 2006).

STONE, Glenn (2002). « Non-residential father postdivorce well-being : The role of social supports », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 36, n° 3-4, p. 139-150.

STRACHER, Cameron (2007). *Diner with Dad. How I Found my Way Back to the Family Table*, New York, Random House, 256 p.

STROHSCHEIN, Lisa (2007). « Challenging the Presumption of Diminished Capacity to Parent : Does Divorce Really Change Parenting Practises ? » *Family Relations*, vol. 56, n° 4, p. 358-368.

THE GAZETTE (2008). « Parents need backing to claim their rights », *The Gazette*, January, 22, p. A18.

THÉRY, Irène (2007). *La distinction de sexe : Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 676 p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle, Emmastapha NAJEM et Renaud PAQUET (2006). « Articulation emploi famille et temps de travail : De quelles mesures disposent les travailleurs canadiens et à quoi aspirent-ils ? », *Enfances, Familles, Générations*, n° 4, printemps. [En ligne] http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n4/index.html (Site consulté le 27 février 2008).

TREMBLAY, Diane-Gabrielle (2003). « Articulation emploi-famille : Les usages du temps chez les pères et les mères », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 1, p. 76-93.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Charles-Henri AMHERDT (2003). *Articulation emploi-famille, mesures de conciliation et temps de travail, observations et différences selon le sexe*, Montréal, Télé Université, Université du Québec, 37 p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle, Charles-Henri AMHERDT et Monique K. DE SÈVE (2003). *La conciliation emploi-famille : Des mesures et des pratiques à développer dans les milieux de travail : rapport de recherche : résultats d'enquête auprès de sept organisations rattachées au Syndicat canadien de la fonction publique SCFP*, Montréal, Télé-Université, Université du Québec, [166] p.

TREMBLAY, Gilles et autres (2007). *Conflits de rôle de genre et dépression chez les hommes*, Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 46 p. (Collection Études et Analyses, n° 36).

TURCOTTE, Geneviève et autres (2001). « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue canadienne de Psychoéducation*, vol. 30, n° 1, p. 65-91.

VIDAL, Gilles A et Gilles TREMBLAY (2004). « Sur le désengagement des pères après une rupture d'union », *Intervention*, n° 120, p. 89-97.

VINCENT, Sandrine (2005). *Être grands-parents aujourd'hui : Synthèse bibliographique*, Paris, Allocations Familiales, 52 p. (Dossiers d'études n° 72).

WHITE, Lynn et Joan G. GILBERT (2001). « When Children Have Two Fathers : Effects of Relationships with Stepfathers and Noncustodial Fathers on Adolescence Outcomes », *Journal of marriage and family*, vol. 63, n° 1, p. 155-167.

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 Les familles de recensement selon leurs principales caractéristiques, Québec, 2001

Figure 2 Trajectoires paternelles

Tableau I Répartition en nombre et en pourcentage des pères selon le type de famille et le plus haut niveau de scolarité

Tableau II Répartition des pères seuls selon quelques variables

Tableau III Budget du temps hebdomadaire chez les pères, Québec, 1986, 1992, 1998 et 2005, parmi la population active âgée de 18 à 64 ans

Tableau IV Les mesures d'aménagement du temps de travail selon le nombre d'enfants, 1999-2002

Tableau V Les aspirations en matière de temps de travail selon le nombre d'enfants, 1999 et 2002

ANNEXE - BREF REGARD SUR LA PATERNITÉ DANS D'AUTRES PAYS OU TERRITOIRES

Dans l'objectif de situer le rapport annuel sur la paternité par rapport aux autres travaux gouvernementaux sur la question, il est intéressant de comparer la situation au Québec avec celle d'autres pays ou territoires. Cette brève présentation n'est pas le résultat d'une recherche exhaustive et, par conséquent, vise plus à donner une idée générale qu'à présenter des données précises. Le choix des pays présentés s'est fait en fonction de la littérature existante.

Dans l'ensemble, mentionnons que la question des pères et de la redéfinition de leur rôle dans la société est grandement liée à la montée du mouvement des femmes en Occident et à la fragilité des unions conjugales. Ainsi, la paternité se présente comme un enjeu dans toutes les sociétés où nous trouvons ces phénomènes (Europe, États-Unis, Canada anglais, Australie, Japon).

- En **France**, le père autrefois cantonné dans un rôle de pourvoyeur prend désormais beaucoup plus de place dans la vie domestique. La question de la perception des pensions alimentaires a été le sujet d'un vaste débat au milieu des années quatre-vingt. Celles-ci sont désormais perçues et recouvrées par les organismes chargés de verser les prestations familiales. Les modalités de garde à la suite d'une rupture ont également été débattues entre les tenants d'une garde conjointe automatique (Naouri) et ceux favorisant le respect du lien privilégié entre la mère et l'enfant (Berger). Notons également que les groupes de pères québécois entretiennent de nombreux liens avec les groupes et les experts français.

- La situation des pères a suivi presque la même évolution en **Grande-Bretagne** qu'en France ou au Québec. Jusqu'à très récemment, la loi britannique distinguait les droits et responsabilités des pères mariés de ceux qui ne l'étaient pas. C'est donc autour de cet enjeu que le débat sur la paternité se fait. Le montant des pensions alimentaires à verser à la suite d'une rupture d'union y est déterminé de façon administrative. Mentionnons également que c'est en Grande-Bretagne qu'a été fondé le groupe Fathers-4-Justice.

- Dans les pays du **Maghreb**, plus particulièrement au Maroc, en Algérie et en Tunisie, les pouvoirs publics ont réagi à l'évolution des mœurs familiales en cristallisant les droits des pères dans la législation. Des lois récentes y affirment notamment la tutelle de la femme mariée et l'autorité du père sur les enfants. Le débat sur la famille, et donc sur les pères, suit les courants contradictoires de l'islamisme et de la modernisation qui s'affrontent sous plusieurs aspects dans ces pays. Malgré certains reculs législatifs, le débat sur l'exercice de l'autorité paternelle est engagé.

- En **Australie**, les groupes de pères exercent un lobbyisme très important auprès du gouvernement. Ils ont même fondé leur propre parti politique, le Family Law Reform Party.

- En **Allemagne** et en **Belgique**, des groupes de pères réclament que la garde partagée devienne la norme à la suite d'une rupture et que toutes autres formes de garde soient une exception. De telles positions ont également été adoptées par des groupes de pères en France, au Canada et en Australie.

- Au **Japon**, bien que l'absence de repère quant à la paternité et la redéfinition du rôle paternel soient des enjeux, les fonctions parentales restent grandement divisées en complémentarité entre les sexes. La fragilité des unions reste un phénomène beaucoup moins important qu'au Canada.

- Aux **États-Unis**, le gouvernement agit beaucoup sur la question de l'engagement paternel (*fatherhood initiative*). Les déficiences à ce sujet sont considérées comme les responsables de la criminalité juvénile, du décrochage scolaire et du fort taux de suicide chez les jeunes.

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

MEMBRES

M^me^ Marie Rhéaume
Présidente
Conseil de la famille et de l'enfance

M^me^ Louise Chabot
Vice-présidente du Conseil de la famille
et de l'enfance
1^re^ Vice-présidente de la Centrale
des syndicats du Québec

M^me^ Dominique Barsalou
Avocate et étudiante à la maîtrise en droit

M^me^ Sylvie Carter
Coordonnatrice au développement
Espace Chaudière-Appalaches
Administratrice du Regroupement
des organismes Espace du Québec

M^me^ Jane Cowell-Poitras
Conseillère associée
Développement social et communautaire -
Condition féminine
Conseillère de la ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

M. Georges Konan
Président de Gala Noir et Blanc
Au-delà du Racisme
Coordonnateur de la Fondation canadienne
pour les jeunes Noirs

M^me^ Maria Labrecque Duchesneau
Directrice générale
Au cœur des familles agricoles

M^me^ Louise Mercier
Vice-présidente et présidente
du comité de la condition féminine
Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec

M. Marc-André Plante
Directeur général
Carrefour action municipale et famille

M^me^ Guerline Rigaud
Directrice générale de la Maison SAM X

M^me^ Josée Roy
Adjointe au comité exécutif
Confédération des syndicats nationaux

M. Bill Ryan
Professeur adjoint
École de service social
Université McGill

M. Paul Savary
Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M^me^ Marjolaine Siouï
Gestionnaire des opérations
Commission de la santé et des services
sociaux des Premières Nations du Québec
et du Labrador

M. Jean-Nil Thériault
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski
Campus Lévis
Président de l'Association des
centres jeunesse du Québec

MEMBRE DÉSIGNÉE

M^me^ Line Bérubé
Sous-ministre adjointe
Ministère de la Famille et des Aînés

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^me^ Isabelle Bitaudeau

Conseil de la famille
et de l'enfance